

L'Action NATIONALE

Volume LXXIX, numéro 7, septembre 1989

Retrouver l'essentiel

François-Albert Angers

Survivre à force d'audace: de la révolution tranquille à la révolution interculturelle

Ann Laperrière

L'éducation familiale, la plus grande aventure qui soit

Jean-Pierre Lamoureux

Vers un équilibre entre les petites et les grandes entreprises

Paul-André Julien

l'Action NATIONALE

revue d'information nationale

Directeur: Gérard TURCOTTE

Secrétaire: Monique TREMBLAY

Comité de rédaction:

Gérard TURCOTTE, Rosaire MORIN,
Nicole BOUDREAU, Monique MUS
et Robert LAPLANTE

Abonnement:

	10 numéros	20 numéros
Québec, Canada	25,00\$	45,00\$
Autres pays	30,00\$	50,00\$
Abonnement de soutien	50,00\$	

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans le «Canadian periodical index» depuis 1948 et dans «Point de repère», publié par la Centrale des bibliothèques et la Bibliothèque nationale du Québec, depuis 1985. Les articles parus entre 1966 et 1972 sont signalés dans «l'Index analytique» et ceux de 1972 à 1983, à la fois dans «Radar» et dans «Périodex». Les articles demeurent la responsabilité de leurs auteurs.

ISSN-0001-7469
ISBN-2-89070

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement numéro 1162
Dépôt légal:
Bibliothèque nationale

82, rue Sherbrooke ouest, Montréal H2X 1X3 — 845-8533

l'Action **NATIONALE**

Volume LXXIX, numéro 7, septembre 1989

TABLE DES MATIÈRES

Richard Arès, s.j.	Rosaire Morin	815
<i>L'Action Nationale, une action canadienne-française</i>	Rosaire Morin, Gérard Turcotte	817
Survivre à force d'audace: de la révolution tranquille à la révolution interculturelle	Ann Laperrière	822
Retrouver l'essentiel	François-Albert Angers	827
L'histoire nationale doit rejoindre le citoyen et susciter son intérêt	Richard Leclerc	842
L'éducation familiale, la plus grande aventure humaine qui soit	Jean-Pierre Lamoureux	851
Vers un nouvel équilibre entre les petites et les grandes entreprises	Paul-André Julien	861
Réflexions sur les maisons du Québec	Aurèle Thériault	874
Femmes et francophones: un double défi	Micheline Piché	886
Quand ce n'est pas Québec, c'est Ottawa	Mouvement Québec Français	895
Limitation des armements	Jean Chapdeleine	901
Questions d'action nationale	Rosaire Morin	909

Nos collaborateurs 1989

- Carol ANCTIL, 327-332
Pierre ANCTIL, 140-157, 701-718
François-Albert ANGERS, 544-563,
André BEAUCHAMP, 266-277, 641-
652
Pierre BEAUDRY, 16-26
Madeleine BLANCHET, 395-400,
653-658
Aurélien BOIVIN, 224-240
Jean-Louis BOURQUE, 109-113,
212-215
Odina BOUTET, 166-168, 216-223,
333-337
Guy BOUTHILLIER, 114-116, 417-
422
Jean CHAPDELEINE, 901-908
Gaston CHOLETTE, 203-208
Paul-André COMEAU, 564-574
Léon DION, 790-798
Fernand DUMONT, 401-403
Micheline DUMONT, 375-394
Hervé GAUTHIER, 176-185
Philippe GÉLINAS, 526-532
Jacques GRAND'MAISON, 172-175
Jean-Claude GUÉRARD, 78-94, 684-
700
Fernand HARVEY, 575-590
Julien HARVEY, 158-163, 719-724
Pierre HARVEY, 755-789
Jacques HENRIPIN, 659-670
Paul-André JULIEN, 861-873
Jean-Pierre LAMOUREUX, 851-860
Ann LAPERRIÈRE, 822-826
Marcel LAFLAMME, 117-119, 281-
286
Robert LAPLANTE, 287-291, 423-
431
Richard LECLERC, 842-850
Jean-Paul LEFEBVRE, 432-442
Jean-Marc LÉGER, 501-513, 725-737
Delmas LÉVESQUE, 4, 107-108
Jean MARCEL, 316-326
Sylvain MASSÉ, 443-461
Claude MORIN, 738-754
Rosaire MORIN, 5-15, 35-45, 120-
137, 241-263, 338-372, 407-413,
470-498, 516-523, 909-924
R. MORIN, G. TURCOTTE, 542-
543, 817-821
Lorraine PAGÉ, 69-75, 634-640
Micheline PICHÉ, 886-893
Michel PLOURDE, 591-612
Bernard RACINE, 462-469
Juliette RÉMILLARD, 27-34
Bruno ROY, 415-416
Aurèle THÉRIAULT, 874-885
Marc TERMOTE, 671-683
Paul TREMBLAY, 48-68, 613-634
Gérard TURCOTTE, 106, 202, 310-
311, 414, 524-525
G. TURCOTTE, R. MORIN, 542-
543, 817-821
-

Richard Arès, s.j.

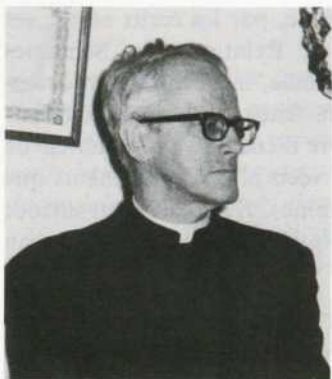


Photo: Armour Landry

Le père Arès n'est plus. Comme chacun de nous, il devait un jour disparaître. Mais son départ laisse une place vide parmi nous. Personne ne peut l'occuper. Nous ne pouvons même pas lui rendre un juste hommage, tellement sa place est importante dans l'évolution du nationalisme canadien-français. Le Québec a connu peu d'hommes de cette taille. Il est même l'une des plus belles figures de prêtres de notre époque.

Mon premier contact avec la pensée d'Arès remonte à 1944. Sous forme de questions et de réponses, j'analysais le premier volume de la série «Notre question nationale» que venait de signer le célèbre jésuite. Quatre pages étaient publiées, chaque mois, pendant deux ans, dans la revue des Jeunesses Laurentiennes.

Richard Arès possédait le sens de l'histoire. Il a été l'un de ces phares flamboyants dont la lumière éclaire l'avenir. Il a lutté avec l'énergie du désespoir pour la liberté et la grandeur de la nation canadienne-française. Il incarnait un nationalisme réfléchi, profond, ouvert, mais axé sur les réalités fondamentales de la collectivité. Il a toujours conservé à son Église une fidélité indéfectible. Il représentait la synthèse vivante du catholicisme et du nationalisme.

Sous la plume du père Arès, on retrouve constamment l'idée d'une politique nationale, c'est-à-dire canadienne-française. Sa conférence peut-être la plus audacieuse avait pour titre: «Pour un Québec fort: être fort ou périr, au Québec ou nulle part, maintenant ou jamais». L'œuvre d'Arès a certes contribué à la renaissance du nationalisme au Québec. Elle demeure

une source d'inspiration qui peut alimenter les esprits en cette période difficile de l'histoire de la nation.

Richard Arès a servi par la parole, par les écrits et par ses activités. L'École Sociale populaire, Relations, les Semaines Sociales du Canada, L'Action Nationale, la Commission Tremblay, les États généraux du Canada français, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et nombre d'œuvres ont bénéficié de sa direction ou de ses conseils. Il a vécu plus d'événements que n'en connaissent la majorité des hommes. Il était aussi et surtout membre de la Compagnie de Jésus qu'il représentait à Rome au concile Vatican II.

L'homme que j'ai connu était d'une rigueur intellectuelle exemplaire. Il était rationnel, ordonné, cohérent. Dans une conversation, il s'exprimait avec un humour charmant, le sourire en coin et les yeux pétillants de malice. Sa disponibilité était proverbiale.

Son œuvre est toujours vivante dans mon esprit. La mort nous l'a enlevé mais elle n'a pas mis un terme à son influence. Le rayonnement de ses idées se prolongera dans le temps.

Rosaire Morin

L'Action Nationale, une action canadienne-française

*L*e nom de notre revue ne révèle-t-il pas à lui seul un état d'âme autant qu'un programme?¹ » «Humble d'allure, mais au titre significatif, cette revue croit répondre à un des plus pressants besoins de l'heure²»: «remettre un peu d'ordre dans notre formulaire patriotique, dans l'espoir d'en introduire du même coup dans les pensées et dans les esprits³», car «il nous faut remettre de l'ordre dans les esprits si nous voulons qu'il y en ait quelque jour dans les faits⁴».

Ces lignes écrites au début du siècle sont encore d'une brûlante actualité à la veille de l'an 2000. «Inutile de refaire ici le tableau des dangers qui nous menacent dans l'ordre moral aussi bien que dans l'ordre politique et dans l'ordre social et économique: dangers qui tiennent d'une part à notre situation de peuple minoritaire, d'autre part, et surtout, à l'anarchie des consciences et au désarroi des idées en tout ce qui touche aux questions fondamentales de notre survivance. Dangers par conséquent antérieurs à la crise actuelle, mais que celle-ci souligne en les accentuant, et qui subsisteront après la tourmente⁵.»

Nous avons donné la parole aux «anciens»; leur façon de dire peut réveiller un peuple qui sommeille...

Durant ses onze premières années, L'Action Nationale était connue sous le nom de L'Action Française.

Omer Héroux a été le vrai fondateur de la revue et son premier directeur (1917-1921). Joseph Gauvreau fut le premier secrétaire de la Ligue des Droits du français dont le nom fut changé en Ligue d'Action française en 1917. Lionel Groulx dirigea la revue de 1921 à 1926 et Esdras Minville présida aux destinées de la Ligue d'Action Nationale de 1933 à 1941.

1. Lionel Groulx, *L'Action Française*, fév. 1917, p. 33.
2. Joseph Gauvreau, *L'Action Française*, janv. 1917, p. 8.
3. Esdras Minville, *L'Action Nationale*, déc. 1933, p. 227.
4. Id., p. 229.
5. Id., p. 223.

Exprimées en 1933, ces observations sont valables en 1989. «L'action, en effet, si nous voulons que notre race survive, n'est-elle pas aussi nécessaire à l'époque actuelle qu'aux périodes les plus critiques de notre histoire? Nos droits, nos traditions, notre langue... qu'en restera-t-il dans dix ou vingt ans si pour les maintenir un groupe organisé n'est sans cesse sur la brèche?... Eh bien! nous les rappellerons, nous les restaurerons, nous les défendrons. Et tel est, en trois mots, le rôle de notre revue⁶.» En 1917 et en 1989, le rôle de notre revue n'a pas changé.

La survivance de la nation canadienne-française n'est pas encore assurée. L'éducation nationale est en veilleuse. Notre travail de semeurs d'idées n'est pas terminé. Il est à peine amorcé. Les ouvriers sont peu nombreux. Le bénévolat n'est pas à la mode. Mais il est tenace. Depuis 73 ans, la revue vit, en dépit de tous les remous, grâce à la collaboration généreuse de ses collaborateurs.

Presse indépendante

La liberté d'expression justifie l'existence de L'Action Nationale et de la revue Relations. Les publications où «l'opinion honnête et libre» peut être exprimée sont plutôt rares au Québec. Les publications «ne sont pour la plupart que de dociles instruments aux mains des coteries politiques et des clans financiers»⁷. «La presse — ce puissant instrument d'éveil, de redressement et d'éducation des masses populaires, ce gardien des véritables libertés démocratiques — a cessé d'honorer sa mission pour se mettre au service de quiconque manie des billets de banque⁸.»

«C'est (là) une des raisons pour lesquelles L'Action Nationale s'est organisée: fournir une tribune libre à ceux qui chez nous pensent librement; ... être une unité de plus dans la phalange, hélas! bien peu nombreuse des journaux de chez nous qui respectent leur mission et qui, à un esclavage doré et avilissant,

6. Joseph Gauvreau, *L'Action Française*, janv. 1917, p. 8.

7. Esdras Minville, *L'Action Nationale*, déc. 1933, p. 220.

8. Id., p. 221.

préfèrent les rudes satisfactions de l'indépendance, même la plus besogneuse⁹.»

Une doctrine nationale

En 1989, «L'Action Nationale se propose encore d'édifier et de propager une doctrine d'action nationale. Oui, nous disons bien: une doctrine, quoi qu'en doivent penser les contempteurs de notre prétendu nationalisme outrancier¹⁰.»

Qu'on l'aime ou non, aujourd'hui, «nos gens ne pensent pas nationalement; ils ignorent tout de leurs devoirs envers la collectivité nationale, ne soupçonnent même pas la nécessité pour chacun d'ordonner sa vie au progrès de cette collectivité... Et c'est ce qui explique que notre vie nationale, au lieu de se développer selon une courbe régulière, ne s'exprime qu'en une suite désordonnée d'hésitations, de sursauts, d'abandons et de reprises¹¹.»

Or, «dans la vie d'un peuple, tout est mouvement, mais tout se tient et compénètre. Surtout en ces temps de désarroi, d'affolement général, formuler des directives qui soient en accord avec la vérité morale, avec la vérité historique, qui soient des directives de vie et de progrès et non d'erreur et de mort; la tâche on le comprend ne manque ni d'ambition ni d'audace. Mais c'est une tâche nécessaire, une tâche urgente. Nous avons bien la volonté de ne pas nous y dérober¹².»

Des semeurs d'avenir

À cette tâche, l'équipe de la revue travaille inlassablement. Elle est au service du fait français au Québec, au Canada et dans le monde. Cet engagement n'est contre personne. L'amour de la nation canadienne-française nous impose le devoir de la servir. En l'établissement du programme de rédaction, nous avons recherché les valeurs à défendre et celles qui sont à développer.

9. Id., p. 222.

10. Id., p. 225-226.

11. Id., p. 226.

12. Id., p. 227-228.

Nous avons aussi tenu compte du discours des compatriotes qui refusent de reconnaître que les Canadiens-Français possèdent tous les éléments qui constituent une nation. Comment peuvent-ils ne pas accepter la communauté d'origine ethnique, de culture et de langue que nous représentons? Comment peuvent-ils ignorer l'identité distincte qui découle d'une histoire commune, d'un droit civil français, d'une vie sociale différente, d'un système d'éducation unique et d'un patrimoine littéraire et artistique?

Cet ensemble d'éléments rend légitime le nationalisme et naturel le droit à la vie pour la nation canadienne-française. C'est à partir de cette réalité vivante que nous avons le droit de vivre, de défendre les valeurs humaines que nous incarnons et de nous développer conformément à notre culture.

Les transformations morales, les changements sociaux et les tensions politiques de l'heure nous incitent à croire que nous vivons un des grands moments de l'histoire canadienne-française. La terre entière connaît elle-même des bouleversements sans précédent. Que sera le monde de demain? Dans ce monde nouveau, quelle sera la place de la nation canadienne-française?

Solidarité d'abord!

Dans cette conjoncture et face aux défis qui nous confrontent, «nous faisons appel à des bonnes volontés et à des dévouements nouveaux. C'est de quoi, jusqu'ici, a vécu L'Action française; c'est de quoi elle devra vivre et grandir¹³».

«Nous voulons que l'Action française grandisse parce que nous devinons l'immensité de la tâche qui l'attend. Nous devinons les faits qu'il faudrait noter, les gestes qu'il conviendrait d'honorer, les lacunes qu'il importerait de signaler, les pièces et les consignes qu'il est urgent de jeter à la foule¹⁴».

Pour atteindre les objectifs fixés, «nous prions nos amis de nous donner un coup d'épaule. Que ceux qui ont déjà travaillé

13. Omer Héroux, *L'Action Française*, oct. 1917, p. 293.

14. *Id.*, avril 1917, p. 107.

redoublent leur effort! Que ceux qui n'ont pas eu le temps ou l'occasion de mettre la main à la pâte réparent le temps perdu! Rien ne vaut le travail volontaire, et il suffirait d'un mouvement d'ensemble pour doubler et tripler notre tirage. C'est la Cause qui en profitera!¹⁵»

Évidemment, «si on a compris notre œuvre, nos listes d'abonnés vont se couvrir de noms. Chacun de nos lecteurs voudra nous en gagner deux ou trois autres, car ce sera deux ou trois nouveaux chevaliers qu'il aura conquis à la défense de nos droits¹⁶».

Bref, «aux côtés de beaucoup d'autres, nous ne voulons que servir à notre tour, dans la parfaite loyauté de nos âmes. Que Dieu nous accorde seulement d'avoir mis un peu plus d'unité dans l'esprit et le cœur des Canadiens-Français, d'avoir fait apparaître plus haut et plus clair le but où doivent tendre nos volontés, et nous estimerons n'avoir perdu ni notre temps ni nos peines¹⁷».

Rosaire Morin
Gérard Turcotte

15. Id., oct. 1917, p. 294-295.

16. Joseph Gauvreau, *L'Action Française*, janv. 1917, p. 9.

17. Lionel Groulx, *L'Action Française*, janvier 1921, p. 33.

Survivre à force d'audace: de la révolution tranquille à la révolution interculturelle

Ann LAPERRIÈRE

sociologue

Université du Québec à Montréal

Disparaître: tel sera sûrement notre sort si nous nous laissons dépasser par les événements comme les auteurs de ce film semblent l'avoir été. En effet, on n'y parle que de *préservation* d'une culture, comme si toute culture n'était pas constamment en mouvement. Et quelle est-elle, la culture québécoise d'aujourd'hui? Une culture fort différente de la culture traditionnelle des années cinquante, qui s'est modernisée de façon particulièrement rapide et fort originale en empruntant aux cultures améri-

caine et européennes, qui a trouvé le chemin de son affirmation nationale en se solidarisant avec les discours anti-colonialistes du tiers-monde durant les années soixante, qui est passée par le discours internationaliste de la gauche, puis par le discours libre-échangiste des libéraux. Bref, notre culture est résolument moderne, vivante, ouverte et mouvante.

Certes, elle doit répondre aujourd'hui, comme autrefois, à de nouveaux défis. Autrefois, pour nous maintenir vivants dans des conditions matérielles et politiques particulièrement adverses, nous n'avons eu que la revanche des berceaux. Mais aujourd'hui, nous sommes forts des nombreux instruments que nous a donnés notre révolution tranquille, nous sommes l'un des coins les plus prospères du globe et notre culture française n'a rien à envier à sa voisine anglaise et ne peut plus être taxée, comme autrefois, de sous-produit lové sur lui-même. Qui d'entre nous voudrait revenir en arrière?

L'intégration d'une immigration nouvelle

Ce nouveau défi, c'est celui de l'intégration d'une immigration nouvelle, extrêmement diversifiée et majoritairement non-européenne. L'émission a fort justement souligné qu'il s'agit d'un défi posé à l'ensemble des pays occidentaux. Ce qu'elle a cependant laissé dans l'ombre, c'est que nous sommes particulièrement bien placés pour y répondre.

En effet, si l'Europe de l'Ouest fait face à d'importants problèmes d'intégration de ses travailleurs étrangers, aujourd'hui, c'est essentiellement parce qu'elle n'a jamais eu l'intention de les intégrer, au contraire. Les conditions réservées aux *étrangers* en Europe, et qui n'ont d'ailleurs cessé de scandaliser les Québécois qui ont pu les observer, en font foi: main-d'œuvre utilisée dans les travaux les plus durs et payée une fraction du salaire des nationaux, logements parfois dépourvus de conditions sanitaires minimales, impossibilité, pendant longtemps, de faire suivre femmes et enfants, impossibilité pratique, pour un bon nombre de ces travailleurs migrants, d'accéder à la citoyenneté en Allemagne et en France et enfin, vexations de tous genres de la part de la population nationale, allant de l'indifférence totale aux agressions physiques les plus brutales.

Après avoir visionné *Disparaître*, il faut lire *Tête de Turc*. On comprendra que ne sont pas les étrangers qui n'ont pas voulu s'intégrer en Europe de l'Ouest: c'est celle-ci qui leur a fait clairement entendre qu'elle ne voulait d'eux que leur sueur. Comment les auteurs de *Disparaître* ont-ils pu passer ces faits sous silence? Les étrangers ne peuvent porter seuls tout le poids de l'intégration: encore faut-il qu'on veuille d'eux, qu'on leur fasse une place.

Tradition d'accueil

Le Québec, comme l'Amérique du nord, a une tradition d'accueil des «étrangers», un terme qu'on n'utilise d'ailleurs pas ici: un pays bâti sur l'immigration ne peut se permettre d'être xénophobe. En dépit de tout ce qu'on peut en dire, les Québécois francophones ont développé des attitudes d'accueil, malgré le rapport Durham, le rôle de «fossoyeur de la nation française» qu'on a voulu faire jouer à l'immigration et qui a nourri méfiance et fermeture.

Accueil aux immigrants irlandais au XIX^e siècle, et aujourd'hui, accueil exemplaire aux réfugiés: le Québec a reçu à lui seul, ces dernières années, plus de la moitié des réfugiés au Canada, alors qu'il ne représente que 26% de sa population. Cela tient à une tradition humanitaire qui s'est illustrée, entre autres, par la défense populaire des réfugiés turcs et qui s'était déjà traduite par la mise sur pied, par le gouvernement provincial, d'un des systèmes sociaux d'aide aux réfugiés les plus généreux dans le monde occidental, que plusieurs provinces canadiennes ont par la suite copié. Par ailleurs, le Québec a un système de financement particulièrement généreux à l'endroit des écoles ethniques et les institutions anglophones n'y sont guère à l'agonie. Alors, pourquoi ne pas miser sur ces acquis d'ouverture et insister sur nos peurs? On ne construit pas une culture à reculons.

Une occasion d'ouverture

On ne construit pas non plus une culture en réseau fermé. La nouvelle immigration nous offre une occasion d'ouverture: il s'agit de la bien saisir. Le désarroi des Québécois francophones, à cet égard, tient sans doute au fait que le multiculturalisme

canadien est présenté comme la seule solution éthique aux relations interethniques. Rien n'est plus faux. Dès les années 70, les dangers de ghettoisation liés au multiculturalisme ont été dénoncés en Angleterre. Le véritable défi n'est pas d'apprendre à *tolérer* l'autre, mais bien *d'échanger* avec lui.

À cet égard, l'interculturalisme québécois paraît une solution plus audacieuse que la simple multiplication d'institutions ethniques au service des minorités qui ne pourront jamais, au fond, être individuellement bien menaçantes pour la culture dominante (les Italo-québécois ne forment, après tout, que 2% de la population du Québec). Ces institutions ne peuvent, à elles seules, assurer *l'intégration* des minorités dans la société, leur participation réelle en dehors de l'étroit périmètre des réseaux ethniques. L'interculturalisme va plus loin et propose d'amorcer, dans nos institutions majoritaires, le dialogue avec les représentants des autres cultures, sans peur d'affirmer, de discuter et, pourquoi pas, de modifier éventuellement la nôtre, là où la culture des autres nous amène à aller plus loin. Ils sont nombreux, les Québécoises et les Québécois francophones qui apprécient la solidarité, l'acharnement au travail, l'ingéniosité dans les affaires, etc., des immigrants et qui y retrouvent de quoi revigorer les valeurs «québécoises».

Un dialogue ne se fait cependant pas seul, et les minorités devront, elles aussi, surmonter leur peur de perdre leur propre culture, le choc culturel lié à l'immigration et les blessures causées par l'ignorance et la discrimination, consciente ou inconsciente, pour jeter des ponts et dire ce qu'elles apprécient de leur nouveau pays et ce qu'elles peuvent y apporter. En ceci, elles sont beaucoup plus fragiles que nous, en dépit de la connaissance de l'anglais de certaines, que nous voyons comme un signe d'assurance, voire de rejet à notre endroit. S'il est vrai que le rejet du français par les immigrants est fortement encouragé par certains milieux, il est bon de se rappeler que c'est d'abord notre propre indécision quant à l'importance de notre langue qui fait de celle-ci un investissement peu sûr pour des nouveaux venus.

Investir dans l'accueil

La solution? Investir dans les ouvertures de la culture québécoise, la rendre attrayante pour les immigrants et les mino-

rités, en investissant, *plus qu'ailleurs*, dans l'accueil et le dialogue. Malheureusement, le bilan est loin d'être impressionnant à cet égard. Dans le champ scolaire, crucial, les gestionnaires semblent figés dans l'indécision et les mesures se font lamentablement attendre pendant que les problèmes s'incrustent et que se joue l'avenir des jeunes: par exemple, les agents de liaison avec les communautés ethniques à Montréal se comptent sur les cinq doigts de la main.

Si nous voulons survivre en nous associant les nouveaux venus, nous devons leur assurer qu'ils ne deviendront pas doublement minoritaires en nous fréquentant et donner la preuve que notre propre statut de minoritaires peut nous rapprocher d'eux plutôt que de nous amener à en faire des boucs émissaires: nos nombreuses associations de solidarité avec les immigrants et minorités vont en ce sens. Nous devons les développer. Pour survivre, nous n'avons pas le choix, comme minorité: nous devons être audacieux et nous ouvrir. □

Retrouver l'essentiel

François-Albert ANGERS
économiste

Résumé

Monsieur Angers vise l'essentiel. Il croit que l'essentiel doit toujours être dans l'esprit et que l'esprit bien éclairé bâtit l'avenir d'une nation. Il juge que la lutte pour l'indépendance n'est plus « nationale » et que le combat pour la langue française est mal engagé. Ce n'est pas par mécontentement que le Québec veut sortir de la Confédération et ce n'est pas non plus au nom du peuple majoritairement francophone que le français doit être la langue des Québécois.

Monsieur Angers revient à l'origine: les Canadiens-Français ont fondé le Québec. Depuis l'intervention

militaire d'un peuple ennemi, nous sommes devenus un peuple occupé et nous réclamons le droit imprescriptible de ce peuple à disposer de lui-même. Nous ne sommes plus une quelconque «société distincte»; nous sommes la nation fondatrice assujettie par la force à un pouvoir étranger. Cessons de nous battre sur le terrain de l'adversaire et organisons notre pays selon son génie propre. La libération nationale a des ressorts plus dynamiques qu'un projet de sécession.

Dans cette série d'articles «architecturaux», conçus par Rosaire Morin pour que *L'Action Nationale* continue à jouer son rôle d'éclairer sur la voie de la libération nationale, il m'a demandé l'an dernier de faire le point sur l'évolution de la pensée nationale chez les Canadiens-Français du Québec. Il en est ressorti que nous sommes arrivés à une croisée de chemin, non seulement en raison de la déroute du parti québécois, non seulement parce que la dénatalité menace d'extinction la nation canadienne-française, mais aussi, et peut-être surtout finalement, parce que ces événements nous ont, en quelque sorte, donné un choc et que nous paraissions en train de perdre le sens même de la question nationale. Non seulement, autrement dit, les événements se font menaçants pour nous, mais l'esprit lui-même paraît s'obnubiliser de plus en plus.

Éviter l'obscénité

Dans la foulée de ces constatations (ou hypothèses pour les esprits plus obnubilés), il me demande maintenant d'exposer mes vues sur la façon dont nous pourrions sortir de cette situation, «sans tomber dans l'obscénité». Curieuse formulation, le lecteur en conviendra! Mais nous sommes invités à nous arrêter sur sa signification avant d'aller plus loin, car l'auteur s'est refusé aux précisions, estimant que nous étions assez grands pour nous débrouiller seuls.

Comme il y a en jeu, dans le problème, une question de natalité (donc de sexualité, mot qu'il ne faut pas éviter d'évoquer si on veut être considéré comme moderne, tellement il est de mise partout), il serait assez facile de se laisser aller à des propos badins ou prudentiels, selon l'humeur du moment, dans le sens traditionnel de l'«obscène». Mais ce serait d'autant plus simpliste que pour les gens modernes, «y a rien là»! Ce serait plutôt le contraire qui serait «obscène»: par exemple, de vouloir réduire le nombre des avortements parce que nous avons besoin de plus d'enfants.

Non! Rosaire Morin avait en tête beaucoup d'autres considérations, je ne dirai pas plus profondes (car selon Freud, et aussi bien l'Église catholique, mais dans un sens plus surnaturalisé, la sexualité est au cœur de nos accomplissements, soit positifs, soit négatifs), mais plus vastes. Bien sûr, il avait à l'esprit qu'on peut facilement passer pour «obscènes», chez les féministes, en demandant aux femmes d'installer la préoccupation collective de l'avenir de la nation dans leurs décisions de planification familiale. Mais il pensait sûrement aussi à la propagande qui reprend pour classer tout sentiment nationaliste parmi les «obscénités». Dans la même veine, il devient «obscène» de montrer quelque réticence à l'arrivée au Québec de faux réfugiés; et alors combien plus de songer à une réglementation du nombre total des immigrants, y compris les réfugiés, en fonction d'une capacité nationale d'absorption mesurée sur le droit de vivre de notre culture.

Il y a aussi les «obscénités» qu'engendre une conception simpliste de la démocratie. En définitive, d'ailleurs, l'anti-nationalisme systématique en dérive. On a considéré comme obscène que j'ose prétendre qu'en matière d'auto-détermination de la nation canadienne-française, seuls les Canadiens-Français devraient normalement être consultés, ou que seuls leurs votes devraient être considérés comme déterminants. Et ainsi de suite. On pourrait épiloguer longtemps sur un tel sujet, d'autant plus qu'il comporte ses incohérences et ses inconsistances. Ce n'est pas mon propos d'aujourd'hui, sauf que Rosaire Morin m'a invité à tâcher d'éviter les «obscénités» afin que les lecteurs consentent au moins à me lire. Mais comment y arriver sans aboutir à un exposé farci des euphémismes dans lesquels s'estiment obli-

gés de se retrancher ceux qui veulent rester des nationalistes «décents», euphémismes dont la «société distincte est le plus flagrant échantillon à l'heure actuelle.

L'essentiel est dans l'esprit

Un bon moyen d'y parvenir consiste sans doute à rester dans les généralités; à ne pas aborder les problèmes trop concrets, comme justement cette réglementation de l'immigration si urgente en fonction de critères protecteurs de l'avenir de notre héritage culturel... S'il en reste encore quelque chose après les brassements pas toujours mesurés (c'est déjà un euphémisme!) de la Révolution tranquille. Je me résous d'autant mieux à ces silences; à ne pas considérer le redressement de notre situation nationale sous l'angle des mesures concrètes indispensables, que cela ne me paraît plus l'essentiel à l'heure actuelle, comme ce l'était davantage il y a trente ou soixante ans.

Le véritable essentiel est toujours dans l'esprit; et c'est de l'esprit bien éclairé que peut ensuite efficacement découler tout le reste. Or je l'affirmais précédemment, l'esprit s'obnubile au Québec, ce qui fait que nos combats perdent de la force et de l'ardeur que nous y mettions autrefois, parce que nos convictions s'appuient de plus en plus sur des euphémismes de ce que nous sommes plutôt que sur la réalité fondamentale, essentielle de notre identité.

Sur le terrain de l'adversaire

Je ne veux pas m'arrêter aux causes multiples de cet état de chose. J'en constate simplement le résultat. Nos luttes, même pour l'indépendance, ne sont plus «nationales»: ce sont celles d'un Québec supposément mécontent de la façon dont il est traité dans la Confédération canadienne parce qu'il est quelque peu différent — constats auxquels sont susceptibles de s'associer aussi bien les Anglo-Saxons du Québec (qui sont Québécois au même titre que quiconque), puisque ce n'est plus qu'une question territoriale, et les Néo-Canadiens anglophones ou francophones aussi pour les mêmes raisons. Bientôt, il n'y aura plus de Canadiens-Français, mais seulement des Québécois. Notre lutte pour l'indépendance se présentera, se présente déjà comme une volonté de sécession que l'on veut désirée par tous; non pas une

lutte de libération d'un peuple assujetti et colonisé (quelle exagération en effet qu'une telle prétention, pense-t-on tout de suite en lisant cela!). Mais à la face même du monde entier comme à celle de la conscience profonde qui peut affaiblir la rigidité des dirigeants canadiens, il y a toute la différence du monde entre les deux positions quant à la reconnaissance de la justesse de nos prétentions et réclamations. Décidément, nous ne tenons plus le gouvernail d'une main ferme; nous sommes à la dérive du sens.

De même la lutte pour l'exclusivité officielle de la langue française est celle d'un peuple «majoritairement francophone» (même la Loi 101 véhicule malheureusement cet euphémisme), qui réclame seulement en vertu de sa situation de majorité et de son caractère unique en Amérique du Nord (donc menace justificatrice d'une protection du français); de là la demande de la priorité d'un droit collectif sur les chartes des droits et libertés individuels. (À noter que dans le reste du Canada, tout le monde se soumet à l'anglais sans protester et sans qu'il y ait besoin d'une loi pour l'exiger, et sans qu'on y voie de conflit entre droit collectif et droits individuels. Pourquoi?)

Réduite à ce niveau minimum du langage, où nous acceptons en somme de nous battre sur le terrain de l'adversaire — alors que notre cause est autrement plus forte, comme nous le verrons —, nos chances de gagner sont d'autant plus réduites que la force du nombre est en voie de nous échapper, en commençant d'abord par se relativiser. Les «sécessionnistes» et les «majorités tyranniques», dont nous donnons la chance à nos adversaires de prétendre être victimes, ne sont pas particulièrement sympathiques dans l'opinion mondiale. Dans la réalité de notre vraie position, nous aurions, tout au contraire, pour devenir très sympathiques, comme l'a prouvé l'intervention de Charles de Gaulle, qui a évoqué, non la cause des Québécois, mais celle des Français canadiens.

Sauf que pour des raisons diverses de diplomatie et de stratégie politiques — pour la «bonne entente» d'abord, puis pour éviter un langage trop prétendument «outrancier», vu comme nuisible à des négociations efficaces —, nous avons pris l'habitude des euphémismes. Et dans cette habitude, avec le temps qui passe, avec les générations qui oublie d'autant plus que les événements s'éloignent et qu'elles ne sont pas stimulées au souvenir,

avec l'ignorance de plus en plus générale de notre histoire, ce qui était euphémisme finit par être confondu avec la réalité, elle-même perdue de vue. Voilà où nous en sommes de plus en plus.

Nous sommes les seuls fondateurs du Québec

Selon la vraie réalité, nous ne sommes pas un groupe humain qui se serait trouvé associé, par les hasards réguliers de l'histoire, avec d'autres groupes arrivés avec nous en terre canadienne et qui s'en trouveraient fondés à attendre de nous, comme nous d'eux, le partage d'un territoire à égalité de droit en fonction des seules chartes des droits et libertés de la personne.

Nous sommes un peuple qui a fondé le pays, du Québec au moins, à lui seul (la théorie des deux peuples fondateurs est sans fondement pour le Québec) dans les cadres d'un Empire français; *et dont le cours régulier de l'histoire a été interrompu par l'intervention militaire d'un peuple ennemi.* NOUS SOMMES DEVENUS DEPUIS CE MOMENT UN PEUPLE OCCUPÉ; ET NOUS LE SOMMES TOUJOURS, MÊME SI C'EST À UN DEGRÉ MOINDRE AUJOURD'HUI QU'EN 1760.

Le droit à l'autodétermination

C'est là le fait fondamental, la donnée essentielle de notre existence nationale et de la charte de nos droits, qui sont par suite régis, AVANT LES CHARTES DES DROITS ET LIBERTÉS INDIVIDUELS, *par le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes*, aujourd'hui reconnu par les Nations-Unies avec la même force que les chartes universelles des droits de l'homme. Et déjà au XVIII^e siècle, au moment de la Conquête, le droit international admis ne reconnaissait pas, dans le droit de conquête, celui de priver un peuple civilisé de ses institutions fondamentales.

De cela, les juristes de la Couronne britannique eux-mêmes ont témoigné, entre 1763 et 1774, contre la validité de la Proclamation royale de 1763 qui voulait angliciser et protestantiser le Québec¹.

1. Cf. *Les droits du français au Québec*, François-Albert Angers, Éditions du Jour, 1971.

C'est le fondement de droit qui amena l'instauration de l'Acte de Québec, puis la création du Québec français de 1791, de même que la création de la province française de Québec dans la Confédération de 1867. Le Québec y était bien province (si l'on ne veut pas dire État) française dans un Canada anglais, où les droits de l'anglais au Québec, en guise d'échange de bons procédés, étaient strictement limités aux droits conférés au français dans les institutions fédérales (article 133). *De sorte qu'étant donné les progrès du droit des peuples depuis la Conquête, les limitations aux droits du Québec sur la langue inscrites dans la Constitution canadienne de 1982 constituent une véritable clause de violation du droit des peuples à l'auto-détermination.*

Le Québec est toujours occupé

Naturellement, d'aucuns vont sursauter, comme chaque fois que j'ai dit de telles choses précédemment, en lisant que je prétends le Québec être toujours OCCUPÉ. Mais ce n'est que la stricte vérité. Qu'est-ce en effet qu'un peuple occupé? C'est un peuple qui, généralement vaincu dans une aventure militaire, s'est vu imposer par la force un gouvernement dirigé par des éléments étrangers. Certes, depuis l'occupation brutale de l'immédiat après-conquête, on nous a concédé graduellement des institutions plus ou moins libérées de la domination immédiate du Conquéreur et de ses successeurs, la majorité anglo-canadienne.

Mais quelle est celle de ces Constitutions dans laquelle nous avons pu décréter exactement ce que nous voulions? Il n'en est aucune! Car la véritable liberté de disposer de soi ne doit pas être confondue avec une certaine latitude de discuter, de négocier et de se contenter de compromis plus ou moins honorables faute de mieux. La liberté... c'est LA LIBERTÉ. Cela peut vouloir dire rester associés à d'autres, mais dans la pleine latitude de n'y entrer qu'à des conditions mutuellement avantageuses et librement consenties.

Nous n'avons jamais joui d'une telle liberté depuis 1760, donc NOUS SOMMES TOUJOURS OCCUPÉS. D'ailleurs, cette situation a cessé en ces dernières années, d'être hypocritement dissimulée sous de beaux discours. Notre situation de peuple occupé a éclaté au grand jour quand la Constitution de 1982 a été établie sans le consentement du Québec et sans qu'on

entreprenne alors d'ouvrir des négociations pour aménager la sortie du Québec d'une constitution dans laquelle son gouvernement, même plus, son Assemblée nationale, ont refusé de vivre de plein consentement.

Elle éclate encore davantage devant le sort du fameux accord du Lac Meech, qui constitue en fait une sorte de capitulation du Québec, tellement ses exigences pour rentrer dans la Constitution sont insuffisantes et même mal foutues, dangereuses. Pourtant, elles ne satisfont pas encore l'élément conquérant et se heurte à des oppositions probablement irréductibles, toujours en laissant le Québec assujéti à une Constitution qu'il a rejetée. Nous devons vivre soumis aux desideratas de la majorité canadienne; non pas comme une nation libre de se réaliser selon sa propre vision des choses. Si ce n'est pas là de l'occupation, qu'est-ce que c'est?

Des droits imprescriptibles

Comme les pages passent, je m'en tiendrai, au cours de cet article, à ce premier aspect de l'essentiel qu'il faut retrouver. Comme il concerne la liberté politique d'un peuple, il est premier, puisque sans lui, sans une recherche de la libération qui nous l'assurerait, tout le reste devient secondaire puisque vraisemblablement de moins en moins réalisable avec le temps. Il faudrait que ce fait fondamental de notre histoire cesse d'être occulté; que ce soit le point d'appui premier de nos déterminations et de nos revendications; que nous ne cessions de le corner aux oreilles de nos maîtres ou de ceux qui sont associés à eux, sur le ton approprié à la place de chacun, afin de bien les saisir de nos véritables droits et de leur dimension de portée universelle devant laquelle ils ont l'obligation morale de céder.

Je tiens à noter que cette prise de conscience n'a en soi aucune portée proprement politique. Nous sommes devant un FAIT générateur de DROITS *imprescriptibles*. Les conséquences qu'il comporte, on peut en faire ensuite ce qu'on voudra. Ces droits imprescriptibles fondent notre dignité d'être humain dans le mouvement mondial. Tous, nous avons avantage à nous en revêtir, quoi que nous envisagions d'en tirer, pour pouvoir en négocier les concrétisations en hommes libres, conscients de ce qu'ils sont; et non sur la base des euphémismes qui équivalent à

nous placer en position de faiblesse, comme des êtres dépourvus de leurs droits premiers d'appartenance. C'est tout d'abord un statut et un style d'action qui sont en cause et qui informent toute notre démarche, en lui donnant l'assurance nécessaire au succès qui semble nous faire tant défaut.

Sous l'armure de cette réalité, nous ne sommes plus un groupe quelconque obligé de reconnaître à tout autre groupe des droits égaux sur le destin du territoire québécois. Nous ne sommes plus seulement une quelconque «société distincte» tentant de faire valoir sa différence en marchant sur les pieds des autres. Nous sommes une NATION FONDATRICE, malheureusement assujettie par la force à un pouvoir étranger, et qui RÉCLAME DE PLEIN DROIT NATUREL — devenu droit positif au plan international même — SA LIBERTÉ de peuple à administrer SON PAYS selon son génie propre.

C'est ce que font naturellement tous les pays du monde, sans que l'on songe à les accuser par là de violer les droits et libertés des autres citoyens d'origines diverses qui ont été admis à venir vivre avec eux. Quant à l'élément conquérant, il doit accepter de se retirer physiquement ou moralement. Moralement, c'est-à-dire accepter de vivre selon la loi normale du pays en descendant de la tribune dominatrice de son DROIT DE CONQUÊTE, qui n'a plus de nos jours aucune légitimité reconnue dans le concert des nations.

Quant à cela, le Québec n'a pas à se sentir gêné par les reproches qu'on prétend lui faire sur le traitement de ses minorités. Dans les limites des pouvoirs qui lui ont été restitués au fil des diverses constitutions, il a laissé le Conquérant se créer une situation de minorité privilégiée, que la Loi 101 a avalisée et légalement reconnue; et cela non seulement pour les descendants du peuple conquérant, mais pour tous ceux qu'il a assimilés depuis la Conquête, dans une tentative évidente et presque avouée pour noyer le peuple conquis dans un flot d'immigrants anglicisés.

L'invasion des compétences exclusives

Cette reprise de conscience de ce que nous sommes influencera fortement toutes nos attitudes, de quelque tendance qu'elles

soient, dans nos débats actuels et futurs. On n'entendrait plus après cela, je l'espère, un Gil Rémillard, ministre dans le gouvernement de Québec, déclarer qu'il n'y a pas de problèmes à confier des pouvoirs au Québec, puisqu'en définitive « nous reconnaissons que toute décision finale relèvera normalement d'Ottawa ». Nous reviendra sans doute le sens de ce qu'on appelait « l'autonomie provinciale » plus ou moins perdu par suite d'une erreur de stratégie des indépendantistes, qui remettaient tout le règlement des problèmes de ce genre « après l'indépendance ». Comme l'aventure indépendantiste a été ratée, nous nous retrouvons aujourd'hui Gros Jean comme devant avec un pouvoir fédéral qui a tout envahi, presque sans résistance du Québec.

Peut-être Robert Bourassa et Gil Rémillard, ainsi reconconditionnés, se rendraient-ils compte de l'énormité, d'ailleurs quasi absurde au plan du langage, de la clause du Lac Meech qui avale, contre une compensation financière, l'invasion par Ottawa, des compétences « EXCLUSIVES » des provinces. Et un juriste comme Gérard Baudoïn de trouver cela très bien, puisqu'après tout le Fédéral a déjà envahi sans vergogne les pouvoirs provinciaux. Où est allé, chez ce juriste, le sens des droits et de la défense des droits? Depuis quand est-il devenu de mise qu'un juriste considère que les droits fondamentaux se vendent légitimement à prix d'argent? Alexandre Taschereau a dû se retourner plusieurs fois dans sa tombe. Que sont donc devenus nos libéraux d'antan?

Imposition de la langue du Conquérant

Mais la question de la plus brûlante actualité encore, c'est celle de la langue. Elle aussi, dans le combat que nous menons, commence à souffrir de nos euphémismes. Nous faisons le jeu de l'adversaire quand nous consentons d'en débattre avec lui sur le terrain de l'opposition entre les droits de la personne et les droits collectifs. Ce débat n'est en rien pertinent au véritable problème qui se pose au Québec.

Tous les pays normaux du monde ont une langue officielle qui est celle que tout le monde, immigrants comme autochtones, utilisent dans les affaires publiques, les opérations ordinaires du commerce, dans l'affichage habituel, etc. Dans tous ces pays

normaux, cela est accepté automatiquement, tellement cela relève du bon sens. La Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg a déjà précisé dans un jugement que le libre choix de la langue dans un pays est une absurdité qui ne saurait conduire qu'à la confusion. C'est l'évidence même. Je le signalais d'ailleurs précédemment; cela vaut exactement au Canada, pour l'anglais, sans que personne y trouve à redire.

Alors que se passe-t-il au Québec, pays français, qui est obligé de légiférer pour imposer ce mode de conduite parce que, contrairement même au droit constitutionnel du Canada, à l'exception de l'article 133 de l'A.A.B.N., l'anglais s'est installé outrageusement partout? La réponse est simple. Il y a eu Conquête et Domination étrangère. Le Conquérant a voulu imposer sa langue partout, au point pour la plupart des Anglais du Québec d'avoir vécu, jusqu'à récemment, deux siècles dans un pays français sans même se donner la peine d'en apprendre la langue. Usant tout simplement de leur pouvoir dominant pour accaparer la vie économique et imposer même aux Canadiens-Français de communiquer et travailler avec eux en anglais. Le problème du français au Québec, ce n'est donc nullement un problème de droits et libertés de la personne. C'est un problème qui relève de l'exercice du droit d'un peuple à son autodétermination et au rétablissement de sa langue dans sa position légitime de langue du pays.

Cela aussi, il ne faut pas l'occulter pour quelque motif de politesse ou de délicatesse que ce soit, car les Anglo-Canadiens ne sont ni gênés, ni préoccupés de leur impolitesse et de leur indécatesse fondamentales et constantes à notre égard, même parfois sous des dehors amicaux. Il faut le corner à leurs oreilles sans en démordre que leur revendication de droits historiques ou acquis n'est qu'un comportement de conquérant déguisé en champion de droits inexistants autrement que par une justification du droit de conquête. Il faut le dire et le redire hautement et sans cesse pour les acculer à la honte, à la face du monde, vu que — et il faut leur en donner crédit par rapport à d'autres peuples dominateurs plus intraitables — ils sont susceptibles d'éprouver un tel sentiment si leur image de peuple *fair play* est obscurcie.

La chose est simple. Quand ils ont le culot d'invoquer ces droits historiques, il faut les pousser au pied du mur et leur

demander quels sont les fondements historiques de ces prétendus droits. Ils vont vous parler d'abord des deux cents ans et plus qu'ils habitent au Québec. Mais il faut alors leur demander en vertu de quelles circonstances se sont produits ces deux cents ans de cohabitation avec nous. S'il n'y avait pas eu la Conquête et leurs comportements de conquérant, tout particulièrement pendant le siècle qui a suivi, l'anglais aurait-il acquis au Québec la situation privilégiée qu'il occupe aujourd'hui? Il est bien évident que non!

Telles sont les réalités du problème de la langue au Québec. Ce dont il s'agit avant de discuter des droits et libertés des personnes en regard d'autres langues que le français, c'est d'abord de rétablir la situation du français comme langue du pays. Cela prime la charte des droits et libertés de la personne; et ne vient d'ailleurs nullement en conflit avec elle. Le conflit qu'on y voit et qu'on invoque vient du refus de reconnaître le droit du peuple canadien-français à disposer de lui-même et à organiser son pays selon son génie propre. Il n'y a rien à dire au-delà! Que s'établisse le plus vite possible la langue française par le respect intégral de la Loi 101. Et lorsque le rétablissement sera effectué — et il ne dépend que des anglophones et de leur comportement que cela soit vite fait —, alors on pourrait voir comment doivent s'harmoniser certains droits et libertés réels des personnes en matière linguistique. En réalité, on les trouvera largement et généreusement respectés.

Les Néo-Québécois

Vous me direz: — Oui! mais il n'y a pas seulement les descendants des Conquérants. Il y a aussi tous les Néo-Canadiens qui, de bonne foi, ont cru venir dans un pays anglais et s'y sont intégrés. — Oui, il y a ceux-là! Mais allez-vous prétendre que parce que les Anglo-Canadiens ont parfaitement réussi, dans le mépris de nos droits réels, constitutionnellement reconnus au surplus, une opération de dilution d'une majorité francophone sous le couvert de leur pouvoir de domination —, allez-vous prétendre que le succès de leur opération nous a déchu de nos droits? Cette reconnaissance du fondement d'un droit «historique» acquis par la force serait, en tout cas, plus germanique que britannique.

D'ailleurs, là encore le Québec est sans reproche. Dans l'effort de redressement tenté par la Loi 101, le Québec a reconnu à tous les Québécois non britanniques et déjà intégrés à la langue anglaise, le droit de bénéficier des mêmes privilèges que la minorité britannique conquérante. Qui peut dire mieux?

Quant à faire accepter avec bienveillance la réforme par ces populations, il faut les initier à notre histoire. Pour la plupart, ils seront très sensibles aux aspects de l'assujettissement auquel nous avons été soumis. Bon nombre de ces gens viennent de pays qui ont connu la même expérience de la part d'envahisseurs turcs, russes, germains, quand ce n'est pas anglais, français, américains. Et ils ont été des résistants beaucoup plus violents que nous pendant des centaines d'années. Ils sont généralement nationalistes comme nous par rapport à leurs pays. Et mon expérience à la Société Saint-Jean-Baptiste m'a fait voir que quand ils connaissent bien notre situation, ils sont beaucoup plus intensément motivés que nous par la justice de notre cause.

La réalité de notre problème linguistique, quand on la dépouille des euphémismes dans lesquels on l'enveloppe, est donc bien autre chose, et de plus fondamental, que celle d'une province «majoritairement francophone», qui fonde ses droits selon un principe démocratique qui est loin d'être à toute épreuve. Non seulement il justifie les autres de revendiquer le remplacement du français dès que nous ne serions plus la majorité, mais au surplus, pour le présent, les chartes des droits et libertés sont là justement pour empêcher l'exercice sans limites du fonctionnement majoritaire. Le droit d'un peuple à disposer de lui-même est bien autre chose puisque, dans des limites raisonnables bien sûr, il transcende à la fois le principe de la majorité et les droits et libertés individuels.

Une orientation axée sur l'essentiel

J'arrête ici mes réflexions qui pourraient en appeler bien d'autres. Les premières conséquences concrètes qu'elles comportent, c'est d'appeler un redressement des aptitudes dans le combat que nous menons. Et un redressement salutaire en soi puisqu'il nous replacerait dans le droit fil des réalités historiques de notre identité, selon lesquelles notre position est beaucoup plus

forte que celle où nous nous plaçons actuellement. Salulaire aussi parce que la dérive dans laquelle il me paraît que nous sommes engagés actuellement nous conduit, me semble-t-il, à une défaite finale.

Le plan sur lequel se poursuit de plus en plus le combat à l'heure actuelle, tant sur le statut politique du Québec que sur celui de la langue au Québec, ne peut pas engendrer de motivations assez fortes pour nous unir dans le sens des objectifs que nous poursuivons: une plus large liberté d'action du gouvernement du Québec, sinon la souveraineté totale (j'adopte ici un langage qui peut faire l'unanimité); et la réalisation concrète de l'article 1 de la Loi 101: le français vraiment seule langue officielle au Québec, le français langue du Québec.

L'effort dit démocratique que nous poursuivons pour que la souveraineté du Québec devienne le vœu de *tous* les Québécois ne se matérialisera jamais pour des raisons que j'exprimais, entre autres sommairement, dans mon article de l'an dernier sur la question nationale. Et nombre de Canadiens-Français qui en sont conscients se disent qu'il ne vaut pas la peine de s'atteler à une tâche que de telles exigences rendent impossible. La recherche d'une sécession n'inspire pas. L'idée de libération nationale a d'autres ressorts. Elle est aussi beaucoup plus gênante pour l'interlocuteur anglo-canadien.

Sur le plan de la langue, le conflit entre droits individuels et droits collectifs est bien abstrait pour la plupart des Canadiens-Français, comme de tout autre groupe populaire. Et les spécialistes se chargent de compléter la confusion en se divisant joyeusement entre eux dans le débat. Ce débat a divisé même le Parti québécois lui-même. Et il est de notoriété publique que sans la fermeté de Camille Laurin, René Lévesque lui-même, qu'agitait des scrupules démocratiques type XIX^e siècle, aurait donné une autre allure à la Loi 101, parce qu'il était plus sensible à l'idée des «droits acquis» des anglophones. La prise de conscience plus nette que les Canadiens-Français sont bien chez eux au Québec; que l'histoire du Québec est celle d'un pays français combattu par une domination surtout anglo-canadienne; que l'Angleterre elle-même avait reconnu ce fait et fourni les instruments pour le réaliser; tout cela pourrait donner plus de cœur au ventre, même à madame Lise Bacon, pour vouloir un Québec véritablement

français; en même temps qu'elle oppose aux prétentions anglophones une fin de non-recevoir autrement plus percutante et incontournable.

Mais alors se pose la question que Paul-André Comeau et moi-même avons posée l'an dernier et qu'on retrouve dans le numéro de juin de *L'Action Nationale*. «D'une question à l'autre, avons-nous comme peuple la volonté de survivre?» (Paul-André Comeau) «Il faut revenir à l'idée d'une Nation forte à construire pour préparer l'avènement d'un État fort. Mais cela, se trouve-t-il encore au Québec assez d'hommes et de femmes qui le veulent d'une façon efficace?»

J'ajouterai ceci. Nous ne pouvons pas compter faire reconnaître nos droits de diriger nationalement le destin de ce pays, si nous ne sommes plus prêts à remplir le pays par la marche progressive d'une population croissante. Un peuple qui se meurt démographiquement ne peut être que la proie des populations plus dynamiques que lui. Les immigrants qu'il peut appeler à son secours pour combler les vides de ses carences (il faudrait relire ici l'histoire de la décadence de l'Empire romain) n'assistent pas à son dépérissement en s'y intégrant, mais en faisant monter la pression de leur propre ethnicité pour le remplacer. □

La question nationale

L'histoire nationale doit rejoindre le citoyen et susciter son intérêt

Richard LECLERC, Ph.D (candidat)

Résumé

L'auteur affirme que la promotion de l'histoire québécoise peut créer un véritable esprit national. L'école doit transmettre aux générations actuelles certains idéaux et les valeurs de la civilisation française. Elle doit assurer la socialisation et l'épanouissement de l'identité québécoise. L'enseignant devient alors l'outil suprême pour conscientiser au patriotisme la jeu-

nesse canadienne-française. Pour atteindre cette fin, il doit interpréter et expliquer les faits avec dynamisme.

Pour les masses populaires, le cinéma, la radio et la télévision doivent renouveler la mémoire collective et les liens historiques qui rassemblent les membres de la nation. L'auteur identifie certains programmes qui nous font comprendre les réalités de la civilisation québécoise et qui suscitent la fierté de nos racines. Dynastie et Dallas ne sont pas cités...

L'objectif basilaire de cet article est de présenter quelques principes sur la promotion et la diffusion de l'histoire nationale du Québec. Ce texte entend proposer une réflexion d'ensemble esquissée sur les voies qu'a adoptées la société québécoise ou qui s'offrent à elle pour propager et créer un véritable esprit national, au moyen des acquis collectifs et historiques accumulés par le peuple francophone d'Amérique.

Le but complémentaire de cet écrit est de susciter des pistes de discussions et de recherches sur le rôle que doivent occuper la promotion et la diffusion de l'histoire nationale auprès des citoyens québécois, tant à l'intérieur du processus d'apprentissage régulier (i.e. l'école) que par le biais d'acquis expérientiels (i.e. télévision).

Par la *diffusion* de l'histoire nationale, il faut entendre l'ensemble des moyens retenus pour *propager et communiquer la mémoire collective aux générations actuelles* de Québécois. Ce processus s'effectue par l'entremise des canaux de socialisation propres à toute nation. Dans notre société, comme dans bien d'autres, c'est le système scolaire et les médias qui sont les deux principaux instruments par lesquels des connaissances se répandent et s'intègrent au sein de la population.

Le rôle de l'école

À l'aube de l'an 2000, la diffusion de l'histoire nationale repose sur deux puissants instruments, l'un formel et l'autre informel. Le premier lieu de diffusion et d'initiation à l'histoire, pour la plupart des citoyens québécois, demeure sans aucun doute l'école.

Les institutions d'enseignement ont eu un rôle important à jouer dans ce processus depuis le début du XX^e siècle. Les combats acharnés conduits par de fervents nationalistes, comme Lionel Groulx (1878-1967), ont contribué à influencer les hautes autorités du Département de l'Instruction publique pour qu'ils intègrent l'enseignement de l'histoire aux programmes d'études. Déjà ces citoyens avaient perçu que l'école constituait *un puissant outil d'initiation et de diffusion* de l'histoire nationale.

Quant à la *promotion*, elle incombe à diverses forces sociétales (ex. groupes de citoyens, partis politiques, gouvernements, etc.), qui appuient et soutiennent par diverses expressions la diffusion des connaissances historiques.

L'action de l'enseignant

Depuis l'aube du XX^e siècle, la place et la forme que doit occuper l'histoire nationale furent maintes fois discutées. De tels débats sont étonnants pour un peuple apparemment sans histoire et sans culture aux dires de Lord Durham (1792-1840). Lionel Groulx et ses disciples furent les premiers à vouloir institutionnaliser l'histoire nationale. Pour Groulx, l'idée principale et commune qui ressort de son discours, c'est qu'il considère l'enseignant et le système scolaire comme un puissant agent de diffusion et de promotion de l'histoire nationale. Le rôle de cette institution, et des émetteurs humains qui le composent, est de *transmettre* par l'entremise de l'enseignement formel *certaines idéaux et valeurs de la civilisation française* d'Amérique aux futures générations.

Le chanoine voyait en la personne de l'enseignant l'outil suprême pour *conscientiser la jeunesse canadienne-française au patriotisme*, à l'esprit national et au catholicisme. Il considérait que le maître était le pivot qui régénérera cette fierté d'être francophone et catholique. Il devait, pour se faire, être lui-même investi de ces attributs, afin de communiquer aux nouvelles

générations l'idéologie nationale. Suivant Groulx, l'ensemble du système scolaire devait être orienté vers ce dessein, tout en privilégiant dans l'enseignement le patriotisme et le catholicisme.

La qualité de l'enseignement

Les regroupements nationalistes, avec à leur tête le chanoine Groulx, avaient une vision particulière de la nation canadienne-française et tentèrent de lui imprimer, dès la première moitié du XX^e siècle, certaines orientations idéologiques, dans l'intention première de sauvegarder les particularismes de ce peuple.

Pour ces citoyens, la restauration nationale passait par une revalorisation de notre langue, de notre foi et de notre histoire, cela par l'entremise des institutions d'enseignement. Par le biais de l'histoire, l'école devait être le canal par excellence pour diffuser la fierté nationale aux générations montantes.

Pour faciliter la promotion de l'histoire nationale, son enseignement doit dépasser la simple énumération de dates et d'événements en proposant au récepteur une interprétation et *une explication dynamiques des faits*.

De nos jours, les établissements scolaires, ainsi que les médias, constituent les pierres angulaires de la diffusion de l'histoire nationale. L'école primaire et secondaire, le collège, l'université, ainsi que la télévision, représentent des lieux ou des véhicules privilégiés, où les Québécois acquièrent des informations sur leur conscience historique. Ce processus ne doit pas s'arrêter à la collecte de renseignements sur un fait ou une période, mais doit plutôt permettre au citoyen d'utiliser cette communication visuelle, orale ou écrite dans sa vie de contemporain.

L'école est le lieu privilégié

L'école et le noyau familial constituent pour les individus deux filières fondamentales de socialisation. À sa naissance, l'Homme n'étant pas biologiquement social, «il doit apprendre les modèles de la société dans laquelle (il) est appelé à vivre¹».

1. ROCHER, Guy (1969), *Introduction à la sociologie générale, Volume 1: L'Action sociale*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, p. 105.

C'est dans son milieu qu'il développera des liens et des contacts avec sa communauté. Même si la famille constitue une aire d'influence incontestable dans la trame de socialisation de la personne, c'est vraiment à l'école que cette fonction sera optimisée.

Mais en fait, qu'est-ce qui inspire un tel constat? Le jeune citoyen fréquentera cette institution durant l'âge scolaire et selon qu'il décidera de poursuivre des études supérieures, sa formation s'achèvera vers l'âge de vingt ans. Durant toutes ces phases d'apprentissage, l'élève passera la majorité de son temps dans un milieu exogène à sa famille.

Dans un tel contexte, l'école représente le lieu privilégié pour la diffusion des connaissances relatives à l'histoire nationale, propre à *assurer la socialisation et l'épanouissement de l'identité québécoise*. Ce processus doit permettre à l'élève, par l'étude des expériences passées, de développer sa pensée et de lui offrir des connaissances qui lui donneront des outils pour interpréter le fonctionnement, ainsi que la réalité québécoise, au sein de la francophonie nord-américaine. D'ailleurs, comme l'a déjà signalé Esdras Minville (1896-1975):

«Le premier effort doit tendre à communiquer à nos compatriotes le sens de la continuité historique, ou si on préfère, le sens de leurs responsabilités personnelles en regard de l'histoire et de ses enseignements.

«Cela suppose, il va sans dire, que tous possèdent d'abord une idée exacte de l'importance du 'fait français' en Amérique tel qu'on peut l'observer de nos jours, mais aussi tel qu'il a été à toutes les époques de notre histoire.

«[...] pour découvrir tout ce qu'il est nécessaire non seulement d'apprendre — les grands faits du passé valent par les leçons qui s'en dégagent — mais de communiquer à la jeunesse — c'est l'esprit qui compte — pour lui rendre le sens de ses responsabilités personnelles vis-à-vis de ceux qui l'ont précédée et de ceux qui la suivront².»

2. MINVILLE, Esdras (1959), *Invitation à l'étude*, Montréal, Éditions Fides, p. 60-65.

Une diffusion dynamique

L'enseignement de l'histoire ne doit pas viser à transmettre une masse encyclopédique de données et d'événements statiques et abrutissants, que l'élève aura tôt fait d'oublier le lendemain de l'examen officiel. On doit plutôt tendre vers la diffusion dynamique et attrayante des fondements intrinsèques de l'esprit québécois au moyen de référentiels historiques, qui doivent être dans la mesure du possible «vécus» par des récepteurs issus de notre histoire récente. Comme le révèle à juste titre l'historienne Johnson (1979):

«Connaître son histoire d'une façon vivante, c'est comprendre quel était notre pays il y a quatre siècles; c'est suivre les explorateurs dans leurs immenses aventures; c'est appréhender les malheurs de la menace iroquoise; c'est comprendre les enjeux de la traite des fourrures; [...] c'est comprendre les visées assimilatrices de l'Angleterre; c'est analyser l'influence du clergé dans la survivance nationale; c'est suivre l'éclosion de l'idée nationale chez nos premiers hommes politiques [...]. C'est comprendre les données de notre conscience collective³.»

Il est utile, pour octroyer une vitalité à l'histoire, de conférer aux grands documentaires, la plupart produit par l'Office national du film (ONF), une place de choix dans la panoplie des outils didactiques dont dispose le personnel enseignant. Dans un tel contexte, la présentation du film *Le confort et l'indifférence* réalisé par Denys Arcand permettrait à des élèves de comprendre de manière concrète et directe l'esprit du référendum de 1980, tout en replaçant cet événement dans la trame socio-politique québécoise passée et contemporaine.

D'une génération à une autre, on constate qu'il s'effectue une transmission de la connaissance générale. La diffusion de l'histoire ne diffère pas de cette logique, c'est pourquoi l'institution scolaire doit en être le principal canal d'émission. Après avoir été conditionné par cette composante intégrale du processus de socialisation, l'élève ne peut qu'être influencé par les

3. JOHNSON, Micheline (1979), *L'histoire apprivoisée*, Montréal, Boréal Express, p. 28.

modèles historiques qui en découlent. Chaque nouvelle génération en sera imprégnée, ce qui aura des conséquences positives sur la diffusion objective et uniformisée de la mémoire collective au sein de l'ensemble de la société québécoise.

L'apport des médias

L'école constitue le lieu privilégié de diffusion de l'histoire; toutefois, cette contribution n'est qu'éphémère, sachant que les citoyens ne sont pas d'éternels écoliers. Pour ce faire, des moyens exogènes au système scolaire permettent la transmission de l'histoire nationale. Ce qui aide à perpétuer et à *renouveler chez le grand public la mémoire collective* et les liens historiques qui les rassemblent.

Le cinéma, la radio, puis la télévision, ont constitué tour à tour de puissants instruments de transmission informelle qui appuient singulièrement l'œuvre des enseignants et des programmes d'études. Des œuvres cinématographiques, ainsi que des émissions radiophoniques, comme *Les Plouffe* et *Un Homme et son péché*, les téléseries de Radio-Canada, champion des grandes fresques historiques québécoises, comme *Les Belles Histoires des Pays d'en Haut*, *Le temps d'une paix*, *D'Iberville* et *Duplessis*, sont des exemples frappant de productions dont la valeur et la puissance pédagogiques ne sont pas à négliger.

Le caractère populiste et le médium utilisés favorisent une diffusion à grande échelle de ces séries télévisées qui véhiculent un fond et une vérité historiques indéniables. La place octroyée par le missionnaire-colonisateur monseigneur Antoine Labelle (1834-1891), dans *les Belles histoires*, le contexte socio-économique entourant le *krach* de 1929 dans *Le temps d'une paix*, en sont d'excellents exemples.

Ces émissions ont toujours suscité l'attention de la population québécoise, en détenant le haut du pavé en matière de cote d'écoute, tout en exposant de manière dynamique et romancée des références fondamentales à l'interprétation de l'histoire de ce peuple nord-américain. Cette histoire transmise par le petit écran a la particularité de ne pas être statique dans un univers unidimensionnel, mais plutôt vivante dans un monde manifeste.

Les téléromans historiques ont comme point commun de s'appuyer sur des personnages mythiques qui idéalisent une époque. Cette tendance mystificatrice ne doit pas être rejetée, sachant qu'elle renforce la compréhension des contextes socio-politique et économique en vigueur à des périodes passées. Comme aucun cours magistral ne pourrait le faire, le recours au mythe, raisonnablement employé, constitue le meilleur serviteur pour la promotion et l'apprentissage des fondements de l'histoire, en attirant un public nombreux.

Par ailleurs, des efforts peuvent également être faits pour présenter d'une manière plus conventionnelle l'histoire nationale, sans pour autant tomber dans une présentation qui pourrait facilement devenir soporifique pour le récepteur profane.

Il faut *savoir animer l'histoire*, comme a su le faire avec succès l'équipe des séries télévisées: *Le 30-60* et *Le 60-80* diffusées régulièrement en reprise à l'antenne de la société d'état Radio-Québec.

À la manière d'un lecteur de nouvelles, l'historien François Ricard propose en fonction d'un thème renouvelé à chaque émission une synthèse active et complète de l'histoire récente du Québec. Dans son enseignement télévisuel, l'animateur fait appel à des invités chevronnés, universitaires ou acteurs de l'histoire contemporaine, afin de transmettre le contenu de son exposé. L'ensemble de cette présentation est appuyé par de nombreux documents cinématographiques qui ajoutent de la couleur à l'émission, tout en suscitant l'attention du téléspectateur pendant trente minutes.

Conclusion

La diffusion et la promotion de l'histoire doivent permettre de stimuler la réceptivité des citoyens. Elles doivent lui octroyer un référentiel propre à lui donner des pistes indispensables pour une lecture rigoureuse du contexte socio-politique actuel et futur.

L'histoire trouve ainsi sa véritable justification dans ce qu'elle apporte au citoyen contemporain en lui permettant de maîtriser l'avenir en escomptant sur l'expérience du passé. Cette

tendance est d'ailleurs confirmée par les buts sous-tendant aux programmes québécois d'histoire nationale tant en enseignement secondaire qu'en enseignement collégial.

Un des objectifs de formation du nouveau programme d'histoire du Québec pour le secondaire (quatrième année) correspond à cette fonction utilitaire de l'histoire. Ainsi, lorsqu'il achèvera son cours, «l'élève devra avoir pris conscience de son rôle de citoyen responsable de l'avenir de la collectivité».

Par ailleurs, le cours collégial *Histoire du Québec de 1867 à nos jours* (330-951-75) doit quant à lui «viser avant tout à la connaissance et à la conscience des principaux problèmes collectifs du Québec actuel dans leurs perspectives historiques».

Ferment de la cause nationale, la diffusion et la promotion de l'histoire nationale se doivent d'emprunter une méthode dynamique et concrète, apte à susciter l'intérêt du récepteur. L'aspect dominant de ce processus est de démontrer et de faire percevoir aux citoyens les mœurs, les motivations et les idéaux de nos ancêtres, avec comme ambitions de *comprendre les réalités de la civilisation québécoise et de susciter la fierté de nos racines*. □

4. QUÉBEC, Ministère de l'Éducation (1986) *Le Secondaire: Cahier de renseignements*, Québec, Direction générale des programmes, p. 44.

Vie sociale

L'éducation familiale, la plus grande aventure humaine qui soit

Jean-Pierre LAMOUREUX

secrétaire général

Conseil de la famille

Résumé

L'auteur souligne les transformations majeures qu'ont vécues les familles québécoises en ces vingt dernières années. Il indique ce que le gouvernement du Québec entend faire. Il affirme que la société doit agir en fonction des familles.

Les attentes des parents sont nombreuses, particulièrement dans le secteur de l'éducation. C'est pourquoi une politique familiale doit tenir compte de l'adaptation nécessaire du système scolaire aux changements de comportements. Dans les autres secteurs, l'éducation familiale devra aussi être accentuée. La famille demeure pour les jeunes générations la base de la société. C'est une tendance que l'on observe chez les jeunes.

Il me fait particulièrement plaisir de m'adresser aux lecteurs de *L'Action Nationale*. Vous êtes manifestement sensibles et sensibilisés à la situation des familles et vous désirez sans doute partager des points de vue et des connaissances qui favoriseront davantage le soutien aux parents actuels et la préparation des parents à venir.

Je travaille au Conseil de la famille en tant que Secrétaire général. C'est l'organisme officiel créé depuis seulement octobre dernier par la Loi n° 94 qui est chargé de conseiller la ministre responsable, et partant le gouvernement, sur toute question d'intérêt familial. Son mandat est par conséquent fort vaste et calqué en quelque sorte sur l'ampleur souhaitée de la politique familiale du gouvernement du Québec.

Cette politique est relativement jeune, pas tout à fait nouvelle par ailleurs, puisque de nombreuses mesures ou programmes gouvernementaux existent depuis plusieurs années en faveur des familles. Ils n'étaient pas tous intégrés dans une politique d'ensemble, cependant, ce à quoi la politique familiale adoptée cherche à remédier en particulier.

C'est par le document intitulé *La politique familiale. Énoncé des orientations et de la dynamique administrative* (décembre 1987) que le gouvernement annonce ses intentions en vue d'apporter un soutien aux parents. La situation des familles le justifie amplement, vous vous en doutez bien.

C'est une nécessité qui fait l'unanimité en raison précisément des transformations sociales majeures qui se sont produites au Québec, je dirais en Occident, et qui se sont répercutées sur les familles au cours des 25 dernières années. Les conséquences que ces changements provoquent sont importantes.

Transformations familiales majeures

Parmi ces changements, notons la participation massive et irréversible des deux parents sur le marché du travail. Notons aussi la modification des comportements matrimoniaux des hommes et des femmes du Québec. Si le mariage religieux a été longuement considéré comme le seul type d'union acceptable, particulièrement chez les francophones catholiques, les comportements actuels tendent à démontrer que *le mariage n'est plus considéré indissoluble* et ne représente plus la seule forme d'union possible, la cohabitation étant devenue de plus en plus fréquente. Il n'y a donc plus un seul modèle familial, ni une seule façon de prendre charge des enfants.

Le nombre de divorces a augmenté à un rythme effarant depuis la première année complète d'application de la Loi sur le divorce, en 1969, sans compter le nombre de séparations qu'on ne peut quantifier. Depuis ce temps, on estime à plus d'un million de personnes, parents et enfants, celles qui ont été impliquées dans des séparations et des divorces au Québec.

Au cours de la même période, il y a eu une augmentation sensible du nombre de *familles monoparentales*, qui, en 1988, représentent plus de 20% de l'ensemble des familles; la très grande majorité de ces familles monoparentales a une femme comme chef. Il faut aussi observer l'augmentation du nombre de familles recomposées.

Enfin, le Québec a connu une *chute dramatique de la fécondité*. Depuis près de 20 ans maintenant, la fécondité québécoise se situe en-dessous du seuil de renouvellement des générations, ce qui provoque des inquiétudes profondes sur le plan politique, économique, social et culturel.

Nous observons donc, dans le concret, que *la vie familiale est mise à rude épreuve*. Il y a de moins en moins de naissances, les familles sont de plus en plus petites, les parents ne veulent pas

rater l'éducation de leur unique ou de leurs deux enfants, l'harmonie conjugale demande des conciliations constantes et la vie coûte cher si l'on veut profiter de tout ce qu'elle peut offrir. Il faut, en conséquence, être aidé collectivement; ensuite, être préparé à être parent et avoir une bonne dose de confiance en soi et en son conjoint pour accepter d'avoir des enfants dans les années 90. D'autant plus que l'opinion publique est bien sévère à propos des responsabilités parentales qui seraient plus ou moins bien assumées.

Le gouvernement peut-il?

C'est ainsi que, fort des recommandations du Comité de la consultation sur la politique familiale intitulé *Le soutien collectif recommandé pour les parents québécois* publié en 1985, le gouvernement veut-il:

- a) reconnaître la famille comme valeur collective fondamentale;
- b) contribuer à la cohésion et à la stabilité de la famille qui constitue la cellule de base de notre société et le lieu premier d'apprentissage et de socialisation des personnes;
- c) soutenir les parents à titre de premiers responsables de la prise en charge des enfants, tout en évitant de se substituer à eux.

À partir de ces principes de base, le gouvernement n'entend pas réglementer ni le fonctionnement ni la forme des familles. Il cherche davantage à *coordonner l'action* des quelque 18 ministères et organismes gouvernementaux qui ont à voir avec la famille et celle des réseaux publics, particulièrement le réseau scolaire et celui de la santé et des services sociaux qui sont en relation directe avec les familles. Il sollicite également la contribution d'autres acteurs sociaux fort importants pour la vie familiale que sont, par exemple, le monde du travail qui doit faire une meilleure place aux employés-parents et le monde municipal qui est responsable de l'aménagement de plusieurs commodités liées à la vie quotidienne des enfants et des familles.

Agir en fonction des familles

Le but visé consiste à amener tous les secteurs de notre société à penser et à *agir en fonction des familles et de leurs res-*

ponsabilités. Car, il est logique de croire que les parents seront plus confiants en eux-mêmes, auront davantage le goût d'avoir des enfants et seront plus en mesure d'assumer avec compétence l'éducation des enfants s'ils se sentent et s'ils sont mieux soutenus dans leurs rôles et dans leurs responsabilités, si la société toute entière fait une meilleure place aux enfants, si chacun de nous, individuellement, dans notre propre famille et dans notre vie professionnelle, valorise ce que les parents apportent comme contribution sociale indispensable à notre collectivité.

La famille a une influence marquante sur l'économie, parce qu'elle est le lieu de la succession des générations et de l'éducation première et qu'elle forme les futurs producteurs et consommateurs. La famille a des interférences multiples avec les services d'éducation, de santé et de loisir, avec les services sociaux, les services culturels, avec la justice et le droit, avec l'habitation et l'environnement, etc. Elle interpelle aussi la condition féminine et l'avenir des jeunes.

La famille détient également *la clef du devenir démographique* du Québec. Il est un peu malheureux que la préoccupation familiale s'accroisse à cause de l'intérêt émergent de la situation linguistique et démographique du Québec, mais c'est une occasion favorable dont il faut tirer profit et qui ne doit pas échapper à des personnes comme vous. On voit donc facilement que la politique familiale que veut implanter le gouvernement du Québec est véritablement de nature «horizontale» et qu'elle transcende en quelque sorte les responsabilités sectorielles, ouvrant ainsi un vaste champ d'intervention que je vous invite à investir le plus rapidement et le plus intensivement possible.

Les attentes des parents en éducation

La politique familiale doit avoir, en particulier, un écho concret dans l'important secteur de l'éducation. Les parents sont et doivent demeurer les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants. C'est le Code civil qui leur assigne ce rôle.

En conséquence, ils investissent la majeure partie de leur vie à mener leurs enfants à l'âge adulte, alors que ceux-ci pourront prendre la relève et devenir parents à leur tour.

C'est d'abord dans la famille que s'apprennent les gestes sociaux déterminants, que se façonne l'identité et que se construit la personnalité de chacun. Toutefois, l'école, les enseignants et les enseignantes, par leur intervention quotidienne, conditionnent grandement le devenir des enfants et des adolescents. Les parents veulent être assurés que l'école va vraiment prolonger l'éducation et la culture qu'ils veulent transmettre à leurs enfants (quelquefois, l'école va compenser pour leurs faiblesses) et qu'elle les place dans des situations éducatives susceptibles de compléter leur propre action. Les parents demandent que l'école soit non seulement *un lieu de transmission* des connaissances, mais également *un lieu de croissance personnelle et sociale* de leurs enfants.

Les parents veulent pouvoir suivre de près les progrès de leurs enfants et être associés aux décisions qui se prennent à leur sujet. Ils veulent participer à la définition des grandes orientations de l'école, pour faire en sorte que les enfants puissent bénéficier d'influences cohérentes.

Ils souhaitent aussi que les jeunes entendent davantage parler de la famille d'aujourd'hui à l'école. Si l'on trouve important de les préparer à la vie future de citoyens, à poursuivre leurs études ou à exercer un métier, n'est-il pas tout aussi fondamental pour la formation dite intégrale d'*initier progressivement les élèves aux responsabilités parentales*, aux joies et aux défis de l'éducation des enfants, au partage des tâches... puisque la très grande majorité d'entre eux seront parents un jour?

Les parents attendent également du système scolaire qu'il leur apporte le support, la formation et l'information nécessaires, non seulement pour qu'ils puissent prendre une part active à la vie de l'école, mais pour *les aider dans l'exercice de leurs responsabilités de parents*. Car, être parent, c'est un métier qui s'apprend et se réapprend, qui nécessite de constants ajustements, qui évolue au rythme des stades de la vie familiale.

Dans le contexte de la vie de la famille nucléaire telle que nous la connaissons depuis un certain nombre d'années, et en regard de l'apparition de nouvelles structures familiales ne correspondent pas à la famille traditionnelle, les parents ne peuvent plus, dans bien des cas, s'inspirer des modèles établis. Des

parents en nombre croissant s'interrogent sur les bonnes attitudes à adopter envers leurs enfants, souhaitent mieux les connaître, mieux les comprendre, mieux grandir avec eux selon les différents âges qu'ils traversent. Ils demandent à être aidés pour jouer leur rôle d'éducateurs et doivent, en cela, *pouvoir compter sur des ressources* diversifiées et facilement accessibles. Le système d'éducation doit faire partie de ces ressources à côté des CLSC, des Églises, des groupes communautaires et des organismes familiaux.

La politique familiale en éducation

Enfin, les structures familiales d'aujourd'hui requièrent du système scolaire *une adaptation de son fonctionnement* (pensons à l'horaire de l'école, au transport, aux repas du midi, aux activités parascolaires...) et le développement de services accrus en terme de services de garde qui répondent aux besoins des parents, à tous les jours.

En matière de services éducatifs, *les priorités de la politique familiale* du Québec doivent porter sur l'éducation des jeunes aux réalités familiales, la préparation des enseignants et des enseignantes, le soutien de formation pour aider les parents dans leur rôle d'éducateurs, les besoins d'information et de participation des parents en regard de l'évolution de leurs enfants, la participation institutionnelle des parents et l'ouverture de l'école en regard des besoins des familles et de la communauté locale.

De façon encore plus fondamentale, vous l'avez deviné, ce qui est demandé au système scolaire, mais plus en particulier à chaque école, c'est de prendre conscience de la réalité très diversifiée des familles d'aujourd'hui, des familles bien concrètes qui leur confient leurs enfants ou leurs adolescents et d'amorcer les adaptations requises dans le respect des responsabilités respectives.

J'ai développé plus en profondeur les intentions de la politique familiale dans le secteur de l'éducation scolaire, car il m'a semblé que la majorité d'entre vous êtes de ce milieu et que ce milieu constitue un terrain très fertile pour des partisans, je dirais pour des missionnaires de l'éducation familiale, laquelle n'est pas assez reconnue, évidemment.

L'éducation familiale dans les autres secteurs

Par ailleurs, on doit constater que tous les autres secteurs d'interventions gouvernementale ou communautaire sont à mon avis également concernés par l'éducation familiale.

Je pense à l'éclairage familial nécessaire aux interventions dans le réseau de la santé et des services sociaux en terme de périnatalité, de lutte à la violence, de soutien aux familles vulnérables. Je songe à la prise en compte de la dimension familiale dans la dispensation des services judiciaires et dans la protection de la jeunesse. J'entrevois le développement de perspectives familiales dans l'habitation et l'environnement, dans les activités de loisirs et de la culture où les responsables municipaux peuvent agir pour augmenter la qualité de vie des enfants et des parents.

J'intuitionne déjà comment de meilleures connaissances des réalités familiales d'aujourd'hui et de demain peuvent fonder des modalités de soutien financier plus adaptées aux parents qui ont charge d'enfants. J'entrevois toutes les études à mener pour illustrer les besoins des parents de concilier les tâches du travail rémunéré avec leurs responsabilités parentales et les difficultés engendrées par l'éducation des enfants.

Cette liste non exhaustive des secteurs où le support aux parents devrait s'accroître illustre bien la riche diversité des champs d'application éventuels de l'éducation familiale. Au cours des deux dernières années, divers collaborateurs de *L'Action Nationale* ont démontré la pertinence de cette éducation par la profondeur de leurs analyses et le sérieux de leurs intérêts.

La famille est la cellule de base de la société

En fait, je plaide pratiquement pour la naissance nécessaire d'une *science familiale* qui serait le point de rencontre des applications multiples et interreliées de la psychologie humaine et sociale, de la sociologie, de l'anthropologie, de l'économie, de la démographie, de la médecine, du droit, de la pédagogie, de l'architecture, de l'écologie...

La famille est *la cellule de base de notre société*, mais on a oublié cette réalité pendant de nombreuses années, la famille ayant perdu de son attrait pour les chercheurs, étant considérée

par les uns comme une institution en voie de disparition, par les autres comme une réalité de droite.

On ne doit donc pas s'étonner des soubresauts assumés par la famille, même du discrédit qu'elle a dû subir devant la montée de l'affirmation des droits individuels.

La famille se maintient malgré tout et on est à redécouvrir ses qualités fondamentales et les rôles indispensables qu'elle assume. Je n'ai donc pas à vous convaincre de l'urgence des sciences familiales et de l'éducation familiale pour fonder les décisions gouvernementales, illustrer les situations familiales nouvelles, éclairer les interventions sociales, valoriser les rôles parentaux et surtout soutenir la compétence parentale.

L'éducation familiale

L'éducation familiale est justement en mesure de fournir par des activités de recherche les assises scientifiques des connaissances familiales et par une pédagogie concrète, l'adéquation des actions auprès des parents et des enfants dans tous les secteurs de vie familiale.

De plus, et je le dis presque en boutade, il faut envisager de *faire l'éducation familiale de la population et des décisionnaires politiques* pour que la famille reprenne la place qu'elle mérite dans notre société. Elle a été prise pour acquise pendant trop longtemps: il faut maintenant collectivement réapprendre à la respecter.

Il faut par exemple éduquer la population pour une meilleure redistribution des ressources collectives vers les parents à partir des citoyens qui n'ont pas d'enfants. Il faut que notre organisation sociale, qui dépend en grande partie des attitudes et des comportements de chacun d'entre nous, fasse *une meilleure place aux enfants*. Les enfants sont dérangeants, mais il faut accepter d'être dérangés, cesser d'être intolérants, les laisser vivre, jouer et rire. Réservons notre intolérance à la violence et à la pollution pour laisser de l'espace aux enfants qui sont notre avenir et aux parents qui s'en occupent.

Dans le discours public, il serait temps qu'on fasse preuve, par exemple, d'un optimisme de bon aloi face à l'avenir de la

famille, car elle en a un si l'on examine les valeurs identifiées par les jeunes. *Ceux-ci veulent vivre la famille*, ils ont le goût d'en assumer les responsabilités si on consent l'effort de les y préparer. Ils veulent avoir des enfants, fonder un foyer stable, conscients qu'ils sont des bienfaits escomptés. On leur fait cependant tellement de pression et on est tellement exigeant envers les futurs parents qu'ils ont peur, hésitent et limitent leurs aspirations. Ce sont pourtant les jeunes qui feront la famille de demain, celle qu'il importe de préparer avec le plus de sévérité possible.

Conclusion

Dans ce discours public ambiant dont nous sommes tous responsables, il ne faut pas d'une part se lamenter continuellement sur le sort des familles dans le monde moderne ni abonder dans le sens de ceux qui prétendent qu'il est irresponsable d'avoir des enfants aujourd'hui. Il ne s'agit pas de proclamer que tout va bien, mais de prodiguer des encouragements et d'outiller les parents pour assumer leurs responsabilités.

Les parents ont le droit d'être appuyés dans leurs tâches qui dépassent leurs propres intérêts personnels. On doit leur permettre d'assumer leur quotidien, d'avoir une vie familiale plus heureuse et de développer dans leur foyer une qualité des relations familiales satisfaisante, puisque ce sont elles qui vont déterminer la presque totalité des qualités humaines des enfants. □

Vers un nouvel équilibre entre les petites et les grandes entreprises

Pierre-André JULIEN

Économiste

Université du Québec à Trois-Rivières

Résumé

L'auteur observe la multiplication des petites entreprises durant la dernière décennie. Il révèle qu'entre 60% et 80% des nouveaux emplois proviennent d'entreprises ayant moins de 200 employés. Les industries québécoises les plus dynamiques ont été l'imprimerie, la machinerie et les produits métalliques, entre 1975 et 1982.

M. Julien situe l'évolution de la petite entreprise dans la mutation de l'économie. Comparées aux grandes entreprises, les PME s'adaptent plus facilement à l'accélération des changements. Elles atteignent plus rapidement l'utilisation optimale des nouvelles technologies. Pour plusieurs régions, elles constituent actuellement le seul espoir. Elles possèdent des chances de compétition à certaines conditions: écoute du changement, innovation, efficacité et participation des travailleurs.

L'importance en nombre des petites entreprises (PE)¹ n'est plus à rappeler. D'autant que depuis plus de quinze ans maintenant, dans les pays industrialisés, elles se multiplient, créent la plus grande partie des nouveaux emplois et sont le plus souvent à la base du renouveau économique des régions ou villes auparavant en perte de vitesse.

Pourtant on sait que ce nombre, jusqu'à il y a peu de temps encore, stagnait et la part des petites entreprises dans la production globale déclinait systématiquement. Au point que, par exemple entre 1944 et 1973, durant toute la période de forte croissance économique des pays développés que Jean Fourastié a appelée «les trente glorieuses», de très nombreux économistes, dirigeants d'entreprises, responsables politiques, n'avaient pas hésité à avancer l'idée selon laquelle ces PE représentaient une structure archaïque, condamnée en partie par l'évolution du capitalisme et qui devait être reléguée au magasin des accessoires.

1. Par petite entreprise, nous entendons généralement des entreprises de moins de 50 employés. Plus loin, lorsque nous parlerons des PME, celles-ci comprendront aussi les entreprises ayant entre 50 et 200 employés.

La multiplication des PE

Durant la dernière décennie, la multiplication des PE entraînait le renversement de la tendance séculaire à la concentration. En essayant de séparer la part du mythe et de la réalité, il semble évident que les années 70 ont marqué le tournant de ce grand changement. L'Italie avait été la première au milieu des années 60, en annonçant ce qui allait se généraliser ailleurs, au-delà de la structure industrielle, de la taille du marché et de son dynamisme. Cette création de petites entreprises se répercutait du côté de la création d'emplois. En fait, *depuis plus de dix ans, dans la plupart de nos pays, entre 60% et 80% des nouveaux emplois proviennent d'entreprises ayant moins de 200 employés, et plus particulièrement de celles ayant moins de 50 employés.* De plus, les petites entreprises ont fait mieux que les grandes du côté de la production, sinon des investissements, alors qu'auparavant, la productivité apparaissait nettement comme une fonction croissant avec la taille.

Beaucoup de raisons peuvent expliquer ce nouveau dynamisme de la petite entreprise. La première est l'expansion du secteur des services, c'est-à-dire là où il est plus facile de partir une entreprise, car cela demande relativement peu de capital. Mais c'est aussi vrai dans le secteur manufacturier. Dans ce dernier secteur, il ne faut pas penser que les nouvelles PE ou les nouveaux emplois créés par l'expansion de celles-ci ne l'ont été que dans les industries traditionnelles, à intensité de main-d'œuvre élevée, mieux abrités ou plus épargnés par la crise, tels l'alimentation et l'habillement. *Au Québec, l'imprimerie, la machinerie et les produits métalliques ont été les plus dynamiques entre 1975 et 1982, au contraire des productions liées à l'agriculture*². Il en est de même dans d'autres pays³.

2. J.-C. Thibodeau et P.-A. Julien, «Les P.M.E. manufacturières dans la tourmente économique, de 1975 à 1982», *Revue d'économie industrielle*, 36, 2^e trimestre, 1986, p. 14-25. Ce comportement anti-conjoncturel de la PE est confirmé par W. Sengerberger et G. Loveman, «Smaller units of employment. A synthesis report of industrial reorganisation in industrialised countries.», Institut International des Études sur le Travail, Genève, DP/3/1987 (rev. 1988), p. 15 et 16.

Enfin, ce comportement semble le fait de régions dont l'économie n'a pas été monopolisée par les grands établissements, régions pas trop urbanisées, mais pas trop rurales. En France, Geneviève Duché et Suzanne Savey ont montré que les régions qui connaissaient les plus forts taux de développement du point de vue PIB et création d'emploi étaient celles où la part des PME manufacturières (en particulier les petites entreprises de moins de 100 employés) dans la valeur ajoutée régionale était la plus forte, soit dans l'Ouest, le Sud-Ouest ou le Languedoc, c'est-à-dire là où l'économie avait peu ou pas assez de passé industriel⁴. Au Québec, on parle de «*miracles économiques*» en Beauce, dans les Bois-Francs et l'Estrie, soit des régions bien à l'écart de la grande région traditionnellement industrialisée de Montréal⁵.

1. La petite entreprise et la mutation de nos économies

Une première grande raison de ce retournement de tendance réside dans la fin du modèle traditionnel de régulation basé principalement sur la consommation de masse et ainsi sur la production de masse par la grande entreprise.

En effet, on sait que dans les économies industrialisées, la demande devient de plus en plus diversifiée et les marchés de plus en plus éclatés face à des besoins mouvants; ceci constitue une tendance dure, structurelle et non transitionnelle. Autrement dit, consommation de masse ne signifie plus uniformisation. Cette segmentation s'explique par les changements rapides de goûts des consommateurs, c'est-à-dire par la volatilité d'une partie grandissante de la demande, par la croissance des coûts

-
3. Par exemple en Suède: voir L. Lindmark, «Small firm in a new context in Sweden», cahier de recherche n° 42, Université d'Umeå, 1982; OCDE, «Employment in small and large firms: where have the jobs come from?», in *Employment Outlook*, Paris, septembre 1985.
 4. G. Duché et S. Savey, «Le rôle de la PME dans la mutation du mode de production capitaliste», dans P.-A. Julien, J. Chica et A. Joyal, *La PME dans un monde en mutation*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1986.
 5. P.-A. Julien, «La PME et le développement micro-régional», *Revue canadienne des sciences régionales*, 10, 2, été 1987, pp. 133-146.

des produits transformés et des inventaires obligeant à minimiser le temps requis entre les commandes et les ventes et, enfin, par les propres efforts de différenciation de l'industrie. Mais à la base de tout ceci on trouve l'amélioration importante du revenu personnel disponible (du moins dans les zones d'abondance de nos économies) permettant de passer d'une consommation «de quantité» à une consommation «de qualité» et ainsi «de variété»⁶. En d'autres mots, dans nos économies avancées les consommateurs ont de plus en plus les moyens (et même le temps) de se payer «la différence».

Évidemment, une économie basée sur des milliers de petites entreprises est beaucoup plus apte à s'adapter à la personnalisation croissante des marchés et à l'accélération du changement. Du fait de leur meilleure insertion dans un pays, dans une région, voire dans une ville, les PE sont plus à même de vivre dans tous ses aspects cette évolution rapide. Une économie où ces entreprises sont très présentes peut constituer par le fait même un système profondément «auto-adaptatif», permettant de multiplier les expériences de toutes sortes et de favoriser la concurrence en fonction des besoins. À l'opposé, les systèmes hyper-centralisés, tant dans la production que dans la sphère politique sont beaucoup plus difficiles à faire bouger, beaucoup moins flexibles.

Le travail a profondément changé

De plus, on sait que depuis trente ou quarante ans, le travail a profondément changé. L'éthique traditionnelle qui avait permis le taylorisme (et le travail à la chaîne dans la grande entreprise) a été remise en question. Au point que le motif économique (soit le gain d'un revenu pour pouvoir subvenir à ses

6. Voir à ce sujet, par exemple, M. Rosen, «A study of market segmentation and target marketing», *Holling Apparel Industry Review*, cité par J. Zeitlin et P. Totterhill, *Reversing Industrial Decline. Industrial Structure of Policy in Britain and her Competitors*, New York, St. Martins Press, 1989, p. 162. Ce phénomène avait déjà été étudié en particulier par T. Scitovsky, *L'économie sans joie*, Paris, Calmann-Lévy, 1978. Voir aussi P.-A. Julien et B. Morel, *La belle entreprise. La revanche des PME en France et au Québec*, Montréal, Éditions du Boréal, 1986.

besoins) qui permettait de compenser le caractère souvent inhumain de cette «organisation scientifique du travail» cède de plus en plus le pas dans l'ordre d'importance aux autres motifs, dont le motif sociologique, donnant un certain statut social ou de reconnaissance par la société, ou le motif psychologique, offrant la possibilité de se sentir utile tout en développant ses possibilités créatrices et son sens des responsabilités⁷. Or les PE, du moins en principe, du fait d'une organisation peu formalisée et d'une faible spécialisation du travail et de la production, sont beaucoup plus à même de pouvoir répondre à ces nouvelles aspirations.

Les grandes entreprises, pour leur part, doivent mettre en place tout un train de réformes de plus en plus éloignées du taylorisme traditionnel, allant de l'enrichissement des tâches aux «cercles de qualité» et à la «démocratie industrielle». Mais ces réformes doivent faire face à toutes sortes de difficulté dues en particulier à la complexité de gérer la grande dimension. Cette complexité demandera toujours *une certaine centralisation, beaucoup de contrôles et un système d'information formalisé et relativement rigide*.

Les petites entreprises, lorsqu'elles n'essaient pas d'imiter les grandes, permettent aux employés de prendre de l'initiative et de s'impliquer dans l'évolution de la firme. Si elles le veulent, elles peuvent fonctionner beaucoup plus facilement comme un système de «démocratie industrielle» du point de vue organisation du travail.

Les nouvelles technologies

Quant aux nouvelles technologies informatisées, celles-ci sont par définition (du fait de leurs possibilités de miniaturisation et de production flexible) beaucoup plus ouvertes que les anciennes aux besoins des petites firmes ou de la production de petites séries. D'ailleurs, plusieurs études ont démontré que les

7. Voir à ce propos les multiples analyses des psychologues industriels sur la fin de l'éthique traditionnelle du travail et les nouvelles aspirations actuelles des travailleurs.

nouvelles technologies de petite taille atteignent beaucoup plus rapidement leur optimum d'utilisation que les grandes⁸.

Z. Acs et son groupe ont même montré que certaines technologies comme les machines outils à contrôle numérique (MOCN) favorisaient le développement de la PME au détriment de la grande entreprise⁹. D'autres études démontrent que la pénétration des nouvelles technologies informatisées dans les PME est de plus en plus rapide et même plus rapide dans certains secteurs que dans la grande entreprise¹⁰. Lorsque les coûts sont trop élevés, on assiste à une offre de services partagés ouverte aux PE.

La complexité de nos systèmes

Enfin la complexité de nos systèmes politiques et économiques et la difficulté croissante des grandes institutions à y faire face amènent celles-ci à se décentraliser au profit des régions et des gouvernements territoriaux. Cette décentralisation permet par exemple de diviser les contrats autrefois centralisés et auxquels le plus souvent seules les grandes entreprises pouvaient répondre ou de diversifier ceux-ci en fonction de besoins différents selon les régions et leur environnement. Ainsi on recourt de plus en plus à des technologies sociales à échelles humaines ou à des solutions plus adaptées et à risques moins élevés pour la société¹¹.

8. R. Rothwell, «The role of small firms in the emergence of new technologies», *Omega*, 12, 1, 1984, p. 19-20; J. Zeitlin et P. Totterdill, «Markets technology and local intervention: the case of clothing», in Zeitlin et Totterdill, *op. cit.*

9. Z.J. Acs, D.B. Audretsch et B. Carlsson, «Flexible technology and firm size», miméo, Wissenschaftszentrum Berlin für Socialforschung, mai 1988.

10. P.-A. Julien et M. Alarie, «Le taux de pénétration des nouvelles technologies informatisées dans deux secteurs de l'économie québécoise», rapport préparé pour le compte du Conseil de la science et de la technologie du Québec, 1989; Agence de l'informatique, *L'état de l'informatisation de la France*, Paris, Economica, 1986.

11. S.J. Hallet et G.A. Hess, «Human scale technology: a new approach to solving urban problems», *The Futurist*, 16, 3, juin 1982, p. 26-31.

Une économie prenant fortement appui sur la décentralisation des décisions politiques ne peut que favoriser la PE pour répondre de manière plus efficace au changement accéléré créé par la mutation de nos économies. Ceci s'explique à cause de *la souplesse d'un système décentralisé* soutenant la mise sur pied de nouvelles entreprises plus adaptées aux besoins changeants et la fermeture d'autres incapables de suivre.

2. Les limites de la grande taille

Une deuxième grande raison expliquant le dynamisme des PE provient du ralentissement même du dynamisme de la grande entreprise ou du moins de ses difficultés à répondre aux effets négatifs générés par sa taille pourtant de plus en plus grande suite aux nombreuses fusions qui se poursuivent.

Comme nous l'avons dit, durant les trente premières années de l'après-guerre, les moyennes et grandes entreprises industrielles les plus performantes ont été littéralement aspirées par une dynamique de croissance interne de renforcement de leur potentiel par les investissements propres en capacités diverses. Par ailleurs, ces mêmes entreprises ont tendu à se regrouper, par rachats, par fusions, s'engageant de la sorte dans une dynamique de croissance externe qui a débouché sur la constitution des grands groupes industriels nord-américains, japonais ou européens. Comme on le sait, cette politique de la grande taille n'est pas terminée. Mais la logique qui la sous-tend est de plus en plus remise en question. Cette logique expliquait qu'une taille supérieure entraînait une efficacité supérieure. Elle reposait sur trois grands effets, bien connus en économie industrielle: effet d'échelle (technique et de gestion), effet d'apprentissage, effet de champ ou de variété¹².

Les économies d'échelle

L'argument des économies d'échelle a été toutefois fortement nuancé depuis quelques années. Tout d'abord, les économies d'échelle techniques ne furent vérifiées statistiquement, au

12. Y. Morvan, *Fondements d'économie industrielle*, Paris, Economica, 1986.

travers du facteur d'échelle, que dans les activités industrielles très capitalistiques (raffineries, cimenteries, etc.) et de process. En revanche, dans les industries plus «légères», le fameux effet d'échelle, avec sa «loi des deux tiers»¹³ ne se vérifia guère: de fait, plus l'activité peut être divisible, plus l'on peut échapper au problème des économies d'échelle technologiques, conserver un certain niveau de productivité, et substituer de la main-d'œuvre au capital; en conséquence, *plus la petite entreprise a des chances de conserver sa compétitivité.*

D'ailleurs, à ces économies, on a opposé plusieurs coûts d'échelle, tels les coûts dus à l'indivisibilité et l'irréversibilité des capacités de production: d'où des risques énormes, se traduisant par des «coûts de capacité», des «coûts de sortie» des «coûts de réorientation»¹⁴ ou des «coûts de transformation»,¹⁵ bref des coûts d'inertie importants.¹⁶

Mais, au-delà des économies d'échelle techniques, l'argument des économies d'échelle de gestion s'avère encore plus fallacieux. En dehors des faibles résultats des recherches qu'une telle assertion a pu nourrir, «les faits» suffisent amplement à l'infirmier: confirmant notamment ce qu'avaient énoncé les spécialistes de gestion des systèmes complexes, les «limites de l'organisation» (bien décrits, par exemple, par les «lois de Parkinson» ou «le principe de Peter»), se sont pleinement révélées¹⁷. Au demeurant, la dérive bureaucratique, génératrice notamment

13. La «loi des deux tiers» montre que les coûts n'augmentent en moyenne que de deux tiers avec un doublement de la production.

14. M. Marchesnay, «Analyse dynamique et théorie de la firme», thèse de doctorat d'État, Paris, 1969.

15. J.P. Gould, «Adjustment costs in the theory of investment of the firm», *Review of Economic Studies*, 36, 1969.

16. P.-A. Julien et C. Lafrance, «Toward the formalization of 'Small is Beautiful'. Societal effectiveness versus economic efficiency», *Futures*, juin 1983, pp. 211-221.

17. CEDAC, *De nouvelles théories pour gérer l'entreprise*, Paris, Économica, 1988.

de l'effet de «graisse» de l'organisation), a été dénoncée par les spécialistes (March, Cyert, Simon).¹⁸

L'effet d'apprentissage

L'argument des économies d'échelle est donc fort criticable ou du moins mérite de sérieuses mises en garde. D'ores et déjà, on peut percevoir qu'il existe des activités pour lesquelles la petite taille peut être considérée comme l'indice d'une compétitivité supérieure et d'une vulnérabilité inférieure — et d'autres activités où l'inverse se vérifiera. Il en va de même de l'argument des effets d'apprentissage ou d'expérience. Comme le soulignent les développements les plus récents de la théorie des entreprises, il n'est pas assuré que l'expérience acquise soit constitutive d'une barrière à l'entrée, et d'une absence de concurrence de la part d'entreprises plus jeunes (et supposées plus petites). Une entreprise jeune pourra acquérir ou imiter les méthodes les plus «rationnelles». *Une entreprise plus petite pourra éviter les freins bureaucratiques* et compenser une moindre rationalisation (différenciation) par une implication (intégration) supérieure.

L'effet de champ ou de variété

L'argument des économies de champ obéit à d'égales objections. Reprenant la notion de synergie due à Igor Ansoff,¹⁹ il est avancé que la grande entreprise accroît sa puissance et son efficacité en diversifiant judicieusement ses activités, de sorte que son pouvoir de marchés (y compris dans ses relations amont et aval) s'en trouve accru. Il est vrai que, de tout temps, les risques de dissynergie, liés à des diversifications excessives ou maladroites, ont été soulignés.²⁰ Mais les «années terribles» sont venues confirmer la nature de ces risques.

18. I. Scitovsky parlait déjà de ces «coûts informationnels» en 1958, dans «Two concepts of external economies», in A. Agarwala et S. Singh (éd.), *The Economies of Underdevelopment*, New York, St. Martin. Voir aussi M. Marchenay, R. Pérez et R. Reix (éd.), *Entreprise, gestion et compétitivité*, Paris, Économica, 1984.

19. I. Ansoff, *Stratégies du développement de l'entreprise*, Paris, Hommes et techniques, 1984.

20. Voir Y. Morvan, *op. cit.*

En d'autres mots, taille optimale ne veut pas dire nécessairement la plus grande taille. Dans certains cas, on peut même parler de «déséconomies de la concurrence», lorsque les grandes firmes s'entendent entre elles pour contrôler le marché comme Hirst et Zeitlin l'ont mesuré pour plusieurs industries britanniques²¹.

3. Vers un nouvelle équilibre PE/GE

Ces limites de la grande firme explique pourquoi plusieurs grandes firmes recherchent de plus en plus la flexibilité particulière des PE. En effet, parmi les stratégies adoptées par la grande entreprise pour renforcer ou restaurer sa compétitivité face à la «crise» et pour augmenter sa flexibilité, on assiste non seulement à une réduction importante de ses capacités de production, mais aussi à une tendance croissante à «l'évitement». Ainsi des entreprises de plus en plus nombreuses confient une part de leurs activités à *des petites et moyennes entreprises sous-traitantes*. Mais ce recours accru à la sous-traitance (toutefois fort différent selon les pays²²) ne se limite pas aux seules activités de production: nombreuses sont les grandes entreprises qui confient leurs activités tertiaires à de petites sociétés, telles l'informatique, l'entretien des locaux, le gardiennage, etc.²³

De plus les petites entreprises recherchent certains avantages de la grande taille, d'une part par les groupements d'achats (en particulier dans le commerce de détail), le franchissage, le «groupement d'exportation», et, d'autre part, par des liaisons de complémentarité, comme c'est le cas dans les réseaux d'entreprises (réseaux informationnels) des «districts industriels» italiens.

On assiste donc à un nouveau rééquilibrage entre la petite et la grande entreprise selon les marchés et les besoins. Par exemple, dans le marché de l'alimentation, en Amérique du Nord, on

21. Hirst et Zeitlin, *op. cit.*

22. Sengenberger et Loveman, *op. cit.*, p. 44; Buaille et Costa de Beauregard, *op. cit.*, p. 43.

23. A. Hannaut et A. Torre, «L'évolution de la stratégie d'externalisation des services par les entreprises industrielles», LATAPSES-CNRS, Nice, mars 1985, L.A. 301.

voit à nouveau la multiplication des petits points de vente souvent spécialisés (boucheries, nourriture fine...) à côté d'hyper-surfaces aux produits standards; mais ces «boutiques», à l'encontre de ce qui se passait avant les années 50, sont reliés entre elles à travers des groupements d'achats. Alors que les grandes surfaces intermédiaires apparues dans les années 50 et 60 connaissent de plus en plus de difficultés²⁴.

Cet éloge de la petite entreprise doit toutefois être tempéré. D'abord, on peut se demander, quand les restructurations industrielles seront réalisées et les technologies nouvelles intégrées; quand les grandes entreprises auront surmonté leurs principales contradictions, si la PE ne «retournera» pas à sa place qui, pour encore beaucoup d'économistes traditionnels, est d'être au service des oligopoles.

Pourtant, comme plusieurs l'ont montré, la part de la sous-traitance pour les PE, sauf au Japon et en Allemagne, est relativement faible. D'ailleurs, *pour plusieurs régions, la petite entreprise constitue actuellement le seul espoir*: face aux déséquilibres spatiaux engendrés par les restructurations industrielles, à l'heure où de nombreux sites industriels connaissent les revers du gigantisme industriel des années de forte croissance, seules les petites entreprises paraissent à même de recréer une dynamique locale. Il importe donc de prendre conscience de cette donnée et de mettre en œuvre des actions visant à favoriser non seulement la création et le développement de ces entreprises, mais plus encore leur maillage. Car c'est par une multiplication des interdépendances entre ces petites unités entre elles et des entreprises moyennes et grandes, que l'on aura des chances de parvenir à créer ou recréer un tissu industriel régional. C'est dire combien la réflexion en matière de politique industrielle doit passer désormais par la prise en compte à un niveau intermédiaire entre l'analyse macro-économique et l'analyse micro-économique, des réseaux d'échanges entre petites et grandes entreprises au sein des filières de production d'une part, et des régions, d'autre part.

24. Ce phénomène ne semble pas encore le cas en Europe, où le processus d'implantation des grandes surfaces, qui a commencé beaucoup plus tard qu'en Amérique du Nord et qui n'a pas fait disparaître de nombreuses «petites boutiques», n'est pas terminé.

Conclusion

Bref, entre le rejet de la PE et son éloge, il y a l'analyse de ses forces et de ses faiblesses, et en particulier de sa capacité non seulement à faire face à la mutation, mais surtout à en profiter. La PE pourra se développer malgré la crise ou grâce à elle à la condition qu'elle soit à l'écoute du changement, qu'elle soit innovatrice sur ses marchés et efficace dans ses productions, qu'elle sache tenir compte de l'ouverture croissante des frontières nationales et internationales, et qu'elle profite de sa première richesse que sont ses employés en les faisant participer au changement. □

Réflexions sur les maisons du Québec

Aurèle THÉRIAULT

directeur général

Fédération des Francophones Hors Québec

Introduction

Le sujet de la francophonie intéresse les Québécois d'une façon constante depuis le passage du général de Gaulle. Quelle est la place que le Québec détient dans l'univers francophone? Quelles relations le gouvernement du Québec a-t-il établi avec les francophones qui vivent aux limites de ses frontières? A-t-il développé avec les Franco-Canadiens et avec les Acadiens des mécanismes de coopération et de solidarité? Les Québécois et les Québécoises ont-ils établi des liaisons

avec les Francophones Hors Québec pour consolider le fait français au Québec et dans les provinces anglaises? Tel est l'objet de la chronique qui donne la parole aux minorités françaises du Canada et de l'Amérique.

La Rédaction

Résumé

Monsieur Thériault examine l'action des Maisons du Québec établies à Moncton, Ottawa, Toronto et Edmonton. Il constate que le gouvernement du Québec est d'abord préoccupé par les retombées économiques et politiques de ses relations extra-territoriales. Il affirme que le Québec ne possède pas de politique cohérente à l'égard de la francophonie canadienne. Il signale que les engagements du ministre Gil Rémillard n'ont pas été respectés, à tel point que le Québec ne peut désormais se prétendre le défenseur du fait français au Canada. La politique de non-indifférence et de non-ingérence ne servira même pas le Québec à long terme. En terminant, l'auteur mentionne l'appui que les francophones hors Québec ont apporté à la Loi 178.

Depuis 20 ans, les cadres institutionnels, législatifs et juridiques ont constitué un véhicule important pour la francophonie, mais somme toute insuffisant. La promotion du français peut et doit également passer par un accroissement des activités communautaires et par une coopération accrue entre organismes de tous genres.

Un des scénarios récurrents est celui où le Québec déborde ses frontières pour assumer le difficile rôle de leader de la francophonie. Le Québec s'est déjà doté de bon nombre d'outils

dans l'espoir de raffermir sa position. Aujourd'hui, nous nous proposons d'en examiner un en particulier, soit le réseau de Bureaux du Québec.

Établis à Moncton, Ottawa, Toronto et Edmonton, ces bureaux, également appelés Maisons du Québec, permettent au gouvernement québécois de promouvoir ses intérêts en favorisant des liens de réciprocité avec les autres gouvernements ou communautés. Certains se demandent si le Québec devrait implanter des bureaux de même nature dans toutes les provinces. Que doit-on en penser? Nous admettons volontiers que notre réflexion portera presque exclusivement sur le volet francophone des Maisons du Québec.

Afin d'évaluer les retombées d'un accroissement du réseau sur la vitalité des communautés francophones hors Québec, il convient d'avancer une hypothèse simplificatrice en postulant que la mission première des maisons est la promotion de la francophonie. Toutefois, une analyse sérieuse de la question ne saurait évacuer les objectifs diversifiés des bureaux qui, ne l'oublions pas, demeurent au service des intérêts québécois et non pas de la francophonie de la diaspora. Nous devons donc reconnaître les préoccupations économiques, sociales et politiques du Québec dans ses relations extra-territoriales pour ensuite cerner l'importance du soutien à la francophonie par rapport à l'ensemble des activités du réseau.

L'avènement des bureaux

Nous ne surprendrons personne en prétendant que les relations intergouvernementales ou inter-étatiques ne sont jamais le fruit d'un dévouement altruiste de la part d'un gouvernement, mais d'intérêts bien définis. Or, l'avènement d'un Bureau du Québec dans toutes les provinces se justifierait d'abord et avant tout dans la perspective des besoins du Québec, des conditions de son développement et des perspectives de son avenir. Bien sûr, la promotion de la francophonie a été dans le passé et continuera d'être une des nombreuses activités qui sous-tendent les intérêts du Québec. À priori, il semble y avoir là un foyer d'intervention potentiellement bénéfique aux communautés francophones hors Québec. Cependant, nous sommes loin d'être convaincus de l'importance du soutien à la francophonie dans la liste des priorités du Québec.

C'est à Toronto, en 1973, que le premier Bureau du Québec vit le jour. C'est dans l'espoir de favoriser les relations commerciales qu'on inaugura cette mini-ambassade à vocation essentiellement économique. Les interventions au niveau de la francophonie n'étaient alors que d'ordre très général et secondaire. Les bureaux d'Edmonton et de Moncton furent quant à eux mis sur pied au début des années '80, toujours afin de représenter les intérêts commerciaux, culturels et politiques du Québec auprès des autres provinces. À la différence des maisons d'Alberta et de la ville reine, celle du Nouveau-Brunswick fut établie dans un contexte particulier, à la demande même des Acadiens et des Acadiennes qui espéraient ainsi «intensifier les relations entre le peuple québécois et le peuple acadien».

Pour la première fois, la représentation permanente du gouvernement québécois dans une autre province était traversée de la question de l'identité nationale des francophones.

Sont venues s'ajouter par la suite des ententes cadres formelles de coopération avec les gouvernements provinciaux, où le Québec déploie une aide technique et financière visant à contribuer à l'épanouissement de la langue française en dehors du Québec.

Si bien qu'aujourd'hui, le développement des liens avec les associations et les communautés francophones constitue un des rôles essentiels des bureaux, du moins, si l'on s'en remet aux énoncés d'objectifs. Mais l'expérience nous montre que le soutien financier est beaucoup plus timide que l'ampleur de ces objectifs et que l'activité actuelle des bureaux est loin de satisfaire les attentes investies dans le Québec en tant que leader de la francophonie en Amérique du Nord. L'action politique quasi-inexistante des bureaux en matière linguistique reflète l'attitude réservée du gouvernement québécois face à l'inertie des autres provinces face aux minorités francophones.

Stratégie du Québec

Examinons d'abord la stratégie des Maisons du Québec en matière de promotion de la francophonie. Il faut comprendre que le réseau de bureaux constitue les yeux, les oreilles et les mains du Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes (S.A.I.C.) et que dès lors, son implication dans la fran-

cophonie s'insère dans un cadre d'objectifs plus vaste. L'ensemble des moyens utilisés ou envisagés semble à priori assez diversifié et touche certains secteurs vitaux tels l'éducation, la culture, les communications et le commerce. Un certain nombre d'organismes et d'institutions profitent certes des programmes du secrétariat.

Un exemple récent est la subvention de 16 000 dollars du gouvernement québécois au journal *Le Gabotteur* de Terre-Neuve «dans le but de l'aider à faire son travail de promotion de la langue française». Mais au mieux, cette aide demeure hautement technique et est structurée à partir d'une logique qui ne répond pas nécessairement aux vrais besoins des francophones hors Québec. De plus, c'est par l'intermédiaire des gouvernements provinciaux que le secrétariat agit le plus souvent, au lieu d'entrer directement en contact avec les communautés. Bref, les pressions politiques pourtant si nécessaires se font rares, voir inexistantes. Le problème fondamental, c'est que la stratégie d'intervention est soumise à des préoccupations plus globalisantes qui exigent un haut niveau de cordialité et de confiance entre les gouvernements, rendant ainsi toute intervention publique nuisible pour les intérêts du Québec.

La stratégie actuelle du Québec nous semble claire. Les programmes d'aides à la francophonie doivent s'effectuer dans le respect des compétences provinciales et le Québec doit éviter à tout prix de s'immiscer dans les questions de nature purement locale. Les raisons sont toutes aussi limpides: la présence du Québec à l'extérieur de ses frontières est motivée par des perspectives de réciprocité multidisciplinaires; promouvoir le Québec et ses ressources d'un côté, bénéficier des avantages offerts par les autres provinces de l'autre. La promotion de la francophonie devient *de facto* un outil de visibilité du Québec beaucoup plus qu'un support réel aux francophones hors Québec. La stratégie de non-ingérence politique dans laquelle cette promotion s'insère est à son tour un moyen d'alimenter et consolider ses échanges économiques et politiques.

Où est donc l'appui moral dont nous parle si souvent le Québec? Les Maisons du Québec laisseront savoir aux gouvernements provinciaux que leurs initiatives face à l'usage du français, si minces soient-elles, sont bien reçues au Québec. Malheu-

reusement, si la scène publique est le théâtre de mots d'encouragement et de félicitations, elle est rarement le lieu privilégié de dénonciations. Le gouvernement québécois a fait un choix politique clair en préférant exercer ses pressions à huis clos. Si cette stratégie est loin d'aider les communautés francophones hors Québec, il n'est pas évident qu'elle soit, à long terme, la plus avantageuse au fait français à l'intérieur même du Québec.

Éliminer les contradictions

À la lumière de ce qui vient d'être dit, l'idée d'implanter des Maisons du Québec dans toutes les provinces peut être envisagée de deux façons. Si le Québec juge nécessaire d'établir des bureaux afin de promouvoir ses intérêts socio-économiques, c'est au Québécois et aux Québécoises d'en juger la pertinence. Mais si les programmes d'aide à la francophonie continuent d'être soumis à des priorités plus générales, les communautés francophones hors Québec ne pourront attendre davantage du réseau de bureaux.

Par contre, si le Québec désire sérieusement assumer un rôle de leader, les maisons pourraient, à l'occasion, devenir des outils servant à consolider cette province en tant que foyer principal de la francophonie, à condition qu'il mette de l'ordre dans ses objectifs. Toutefois, nous doutons que la clé d'une action efficace se trouve actuellement dans le réseau. C'est d'abord et avant tout une politique d'aide à la francophonie véritablement cohérente qui fait défaut au Québec.

Premièrement, aussi longtemps que la promotion de la francophonie sera véhiculée à travers des structures aménagées en fonction d'un vaste ensemble d'intérêts, on ne pourra espérer une intensification du discours politique du Québec à l'égard des autres provinces. Ensuite, le gouvernement du Québec devra avoir le courage d'enrayer les conflits d'objectifs qui sapent la légitimité de sa politique d'aide à la francophonie. S'il continue d'entretenir des relations cordiales avec ses partenaires provinciaux indépendamment de leur comportement face aux minorités francophones, ce n'est pas le fonctionnement actuel des bureaux qui assurera une plus grande cohésion en matière d'aide à la francophonie.

Engagements non respectés

Rappelons-nous bien ceci. Ce n'est pas la communauté francophone hors Québec qui a hissé le gouvernement québécois au rang de leader de la francophonie en Amérique. Elle n'a par ailleurs jamais formulé de revendications démesurées quant au soutien du Québec. De fait, les attentes des francophones se sont plutôt basées sur des promesses antérieures du gouvernement du Québec qui les a laissés dans l'expectative en s'engageant dans des sentiers qu'il devait ensuite quitter sans avertissement.

Transportons-nous un moment au printemps 1986. Gil Rémillard alors ministre québécois des Relations internationales présentait, lors d'un discours au Mont-Gabriel, les conditions d'adhésion du Québec à la Fédération canadienne. L'ensemble des revendications se fondait sur trois objectifs: rendre la Loi constitutionnelle de 1982 «acceptable pour le Québec, la bonifier au profit de l'ensemble de la Fédération canadienne et améliorer la situation des francophones hors Québec». C'est en qualifiant ce dernier aspect de «particulièrement important» que le ministre s'engageait, par exemple, à préciser «au paragraphe 3B de l'article 23 de la Charte que l'expression «établissement d'enseignement de la minorité» comprend le droit à la gestion». Trois ans plus tard, le Québec se désiste et modifie sa position pour n'accorder «qu'un droit de regard» aux minorités dans la gestion des écoles.

Lorsque les Franco-Albertains demandèrent à la Cour suprême de se pencher sur la question, le Québec prit place du côté des requérants, mais plaida pour que les gouvernements provinciaux continuent de garder le plein contrôle sur les moyens d'aménager la participation des minorités dans la gestion. Peut-on ensuite accuser les Franco-Albertains d'être excessifs dans leurs attentes, quand ils prétendent que le Québec les a abandonnés?

Il ne s'agit pas d'un événement isolé. Lorsqu'en avril 1985 la Saskatchewan décida d'adopter toutes ses lois en anglais et que la traduction française se ferait au bon plaisir de son gouvernement, Robert Bourassa parla de «léger progrès». Le premier ministre du Québec se rangea du côté de son homologue Grand Devine en disant comprendre la prudence avec laquelle ce der-

nier manipulait le dossier linguistique. Les Fransaskois, pour leur part, voyaient là une violation fondamentale de l'esprit de l'Accord du Lac Meech et une «suppression sans équivoque de droits existants» antérieurement, puisque l'article 110 de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest obligeait toujours la Saskatchewan au bilinguisme législatif et judiciaire, tel que l'avait confirmé le jugement de la Cour suprême du 25 février 1988.

Un choix très clair s'offrait dès lors au gouvernement du Québec. Appuyer la communauté fransaskoise dans sa démarche ou jouer sa carte politique en appuyant les «efforts» de la Saskatchewan. Le premier ministre du Québec opta pour la deuxième attitude expliquant que les sursauts émotionnels suscités par les débats linguistiques appelaient à la prudence et ajoutant qu'il n'avait pas l'intention de procéder plus rapidement avec les droits des anglophones au Québec.

Ici encore, la déception des francophones hors Québec fut vive, pas uniquement parce que le Québec refusait de répondre à leur appel, mais surtout parce qu'il retirait la main qu'il leur avait précédemment tendue en 1986. Il est certes malheureux d'entendre aujourd'hui les différentes associations francophones scander la «malhonnêteté du Québec», sa «trahison», son «égoïsme» ou encore son hypocrisie. Ceci ne renforce en aucune manière la solidarité des francophones. Mais, dans les circonstances actuelles, nous devons leur donner raison, quand ils déclarent qu'«en aucun cas le Québec peut se prétendre le défenseur du fait français au Canada», comme l'avaient fait entendre le ministre Gil Rémillard en 1986, puis le premier ministre Bourassa, lors du dépôt du projet de Loi 178 en décembre 1988.

La question qu'on se pose d'emblée est de savoir si le Québec se soucie vraiment des préoccupations des francophones de l'extérieur de la province. L'expérience nous a démontré que les Québécois et les Québécoises sympathisent avec les francophones hors Québec, mais qu'ils/elles saisissent mal la réalité quotidienne des communautés francophones, d'où leur inertie face à la question. Ils/elles ne semblent pas non plus faire le lien entre le français au Québec et la vitalité de cette langue dans le reste du Canada, pas plus d'ailleurs que le gouvernement du Québec qui n'a pas su encore articuler une politique reconnaissant cette corrélation.

Au lieu, le premier ministre Bourassa s'acharne à dire qu'il n'a pas l'intention d'intervenir dans les dossiers linguistiques des autres provinces, mais continue d'affirmer que le Québec doit être la figure de proue de la francophonie nord-américaine.

Le fait que nous nous soyons écartés de la question principale, c'est-à-dire l'élargissement du réseau des Maisons du Québec, reflète sans doute l'inaptitude des bureaux à cerner les véritables problèmes de la francophonie. Dans sa structure actuelle et en l'absence d'une politique cohérente du gouvernement du Québec, le réseau offre *peu d'outils tangibles aux francophones hors Québec*.

Le difficile rôle de leader: la stratégie actuelle du Québec

De toute évidence, les francophones hors Québec ont de plus en plus de difficulté à percevoir le Québec comme le défenseur du fait français dans l'ensemble du Canada. Non seulement la stratégie du Québec s'harmonise mal à leur démarche, mais il est de moins en moins évident qu'elle puisse consolider le fait français à l'intérieur même du Québec. L'appui moral de cette province aux communautés francophones est doublé d'une politique de non ingérence. Afin que ces deux objectifs puissent cohabiter, le Québec se voit dans les faits appuyer les gouvernements provinciaux, lorsque ceux-ci montrent un semblant de générosité et s'abstient de se ranger derrière le discours des associations francophones. On peut soupçonner le premier ministre du Québec d'éviter d'appuyer les francophones hors Québec de peur de diminuer son pouvoir de négociation avec sa propre minorité.

À l'heure de la concertation ministérielle, le Québec considère qu'il est plus profitable de transiger directement avec les gouvernements qu'avec les associations à la base, particulièrement dans le contexte de la ratification de l'Accord du Lac Meech. Dans le cadre d'une telle stratégie, les bureaux du Québec servent principalement de soutien bureaucratique aux rencontres interministérielles.

Autre pierre angulaire de la stratégie québécoise: assumer le fait français à l'intérieur de ses propres compétences. L'émer-

gence de l'état civil comme outil de promotion linguistique lors de la Révolution tranquille a certes contribué à l'essor de la francophonie, mais a du même coup concentré cet essor presque exclusivement au Québec. En misant uniquement sur les moyens législatifs, la promotion de la francophonie se voit emprisonnée à l'intérieur des sphères juridiques conférées aux gouvernements.

Afin de ne pas compromettre ses relations avec sa minorité anglophone, le Québec a décidé de continuer d'agir à l'intérieur de ses frontières et de n'offrir aux francophones hors Québec qu'un appui moral. Aujourd'hui, cet appui a un arrière-goût de trahison qui facilite la tâche des autres gouvernements. Ceci étant dit, il faut sérieusement remettre en question son statut de défenseur actif de la francophonie en Amérique du Nord. Le Québec est-il prêt, oui ou non, à assumer le difficile rôle de leader?

Une stratégie renouvelée

La communauté francophone hors Québec n'a jamais été dépendante de la bonne volonté du Québec. Elle ne lui doit ni sa force ni sa vigueur et, si elle a su survivre pendant plus de deux siècles, c'est surtout grâce à sa propre vitalité et à ses activités à la base. C'est en comptant sur de minces acquis et en continuant de lutter qu'elle prépare l'avenir. Lorsque le Québec déclare qu'il fera de la promotion de la francophonie une de ses priorités, les francophones hors Québec assument qu'ils pourront bénéficier de son appui en temps de crise. Mais quand le gouvernement du Québec se désiste au moment critique, il se trouve du même coup à déstabiliser les communautés francophones qui misaient sur les promesses des politiciens québécois.

Pourtant, incarner le rôle de leader de la francophonie n'équivaut pas au suicide politique, comme certains semblent le penser. Certes, cela requiert quelques sacrifices et un peu de courage, mais somme toute un demi courage, quand on songe à ce que le Québec pourrait en retirer à long terme.

Comme nous l'avons déjà souligné, aucun État n'intervient jamais à l'extérieur de ses frontières par simple générosité. Les programmes d'aide à la francophonie servent tout aussi bien le Québec que les bénéficiaires. Plus important encore, ils s'insè-

rent dans une stratégie plus large à laquelle ils sont soumis et dans laquelle ils étouffent. Au lieu de penser en fonction de l'avenir du français au Canada, le Québec préfère pour l'instant construire sa politique en fonction de priorités ponctuelles, figées dans le temps et l'espace. Bref, le gouvernement de monsieur Bourassa n'a toujours pas démontré concrètement qu'il saisissait l'indéniable corrélation entre la vitalité de la francophonie au Québec et dans le reste du Canada.

Toute médaille a deux faces

Récemment, la communauté francophone hors Québec a démontré qu'elle comprenait cette relation en appuyant le projet de Loi 178 au Québec. Certains diront qu'il s'agissait là d'une erreur, d'autres y voient un acte de naïveté, puisque le Québec n'a pas renvoyé la politesse. Selon nous, il ne s'agit ni d'une erreur, ni de la naïveté, *mais d'un choix autonome*. Bien sûr, il est difficile de revendiquer un élargissement des droits pour les minorités francophones d'un côté et d'appuyer une restriction de ceux de la minorité anglo-québécoise de l'autre. Mais cette prise de position n'est pas contradictoire pour autant. Comme on l'a déjà si souvent mentionné, comment peut-on espérer que le français soit fort dans le reste du Canada s'il ne l'est pas au Québec? Dans la lutte pour la protection des minorités linguistiques, il faut savoir différencier la particularité de leur situation respective. Des deux langues officielles du Canada, il n'y en a qu'une de menacée: *c'est le français*.

Le Québec aurait avantage à reconnaître que l'inverse est tout aussi vrai, c'est-à-dire qu'il ne peut espérer demeurer à l'abri des courants d'assimilation si les communautés francophones hors Québec se voient dépouillées par leur gouvernement. Concrètement, cela implique de démystifier la règle oh combien sacré de non-ingérence qui gèle le Québec, intensifier l'appui politique aux minorités francophones et se préparer à recevoir un tollé de critiques de la part du Canada anglais! Ces conditions une fois satisfaites, le réseau de Bureaux du Québec pourrait *peut-être servir* d'agent de relais utile. Mais les maisons ne seront au mieux qu'un reflet de la volonté du Québec et continueront d'être d'abord et avant tout un outil de visibilité de cette province.

En résumé, nous croyons que le gouvernement du Québec, quelle que soit la stratégie qu'il utilisera dans le futur, devra cesser à tout prix de tendre la perche aux francophones hors Québec pour ensuite la leur soutirer au moment critique. □

note des femmes canadiennes francophones

P

Un

de

Le développement au Canada français
Femmes
et francophones:
un double défi

Micheline PICHÉ

Résumé

Madame Piché est rédactrice en chef de la revue FEMMES D'ACTION. Ce magazine est produit par la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises. L'auteure analyse la situation des femmes au Canada. Elle observe les défis que vivent les femmes de la francophonie canadienne qui se retrouvent dans un état de double infériorité. Elle cite l'exemple

des démarches que doivent effectuer les femmes francophones du Manitoba pour obtenir des services en français. Dans la dernière partie du texte, madame Piché met en valeur l'action de la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises.

Pourquoi parler de développement? Dans ce pays, il ne sévit ni la guerre, ni la famine! Les femmes ont droit de vote, accès à l'éducation, font partie du marché du travail et toute forme de discrimination à leur égard est interdite! Ce constat est d'usage chez certaines personnes qui ne voient d'ailleurs plus l'utilité de l'action féministe. Parce qu'en surface les problèmes d'accès à l'égalité sont résolus. La situation exemplaire de quelques femmes au pouvoir, de cheffes de grandes entreprises, de scientifiques devrait, semble-t-il, suffire, même si on les compte, par rapport à l'ensemble, sur les doigts de la main.

Qu'en est-il donc pour la majorité des femmes au Canada et celles de la francophonie canadienne en particulier? Il est vrai que des progrès notables ont été accomplis aux niveaux tant juridique, social, qu'économique. Et c'est principalement grâce au lobby de groupes de sensibilisation et de pression féministes que l'avancement de la condition des femmes a marqué des points.

Mais, en dépit des gains, seule une minorité peut prétendre avoir atteint une égalité de fait plutôt que de principe. Que ce soit dans leurs relations interpersonnelles, familiales, au niveau éducationnel ou dans leur domaine d'emploi, ces femmes ont pu se tailler la place de leur choix. Elles sont respectées, autonomes et leur contribution à l'évolution de la société est significative. Elles font partie des quelques privilégiées qui souvent ont été encouragées par pères et mères, élevées dans un milieu favorisant leur plein épanouissement et l'égalité des choix. Munies d'une force intérieure, confiantes en leurs capacités, les difficultés semblent avoir glissé sur elles comme l'eau sur le dos d'un canard.

L'égalité des chances?

Mais la majorité des femmes n'ont pas reçu, en venant au monde, cette égalité des chances. Pour la plupart, notre socialisation, notre éducation, notre environnement nous dirigent dès le départ vers d'autres avenues. Les possibilités qui y sont offertes — les seules auxquelles nous croyons avoir droit à cause de notre sexe — nous confinent dans des occupations économiquement et socialement peu valorisées simplement parce qu'elles sont occupées par des femmes.

Le fait qu'il y ait aujourd'hui des femmes dans des sphères d'activités auparavant réservées aux hommes provoque-t-il un effet d'entraînement pour l'ensemble de la population féminine? Ouvre-t-il vraiment les portes à chacune?... Est-ce parce que l'égalité entre les sexes est inscrite dans la *Charte canadienne des droits et libertés* et que la *Loi canadienne sur les droits de la personne* interdit la discrimination fondée sur le sexe et assure aux femmes un salaire égal pour un travail d'égale valeur que cette reconnaissance existe dans la réalité?

Le développement des femmes au Canada est indéniablement lié à l'application des lois visant l'équité dans tous les secteurs de nos vies. Il est vraiment urgent que de plus en plus de femmes puissent utiliser leur plein potentiel et participent aux décisions qui orientent notre avenir comme société. Mais ce qui est tout aussi crucial, c'est que l'ensemble des femmes de tous les âges se reconnaissent ce droit au respect, à la dignité et à l'égalité pour ensuite le faire reconnaître. Les travailleuses au foyer, par exemple, qui orientent leur vie en fonction du bien-être de leur famille, partagent-elles «réellement» avec leur conjoint le salaire qu'il perçoit? Les collaboratrices qui travaillent dans l'entreprise familiale se reconnaissent-elles comme partenaires à part égale? Les femmes sur le marché du travail reçoivent-elles un salaire équitable; les retrouve-t-on dans toutes les professions; y ont-elles vraiment accès?

À ces questions, plus d'une étude tant à l'échelle provinciale qu'à l'échelle nationale démontre que l'égalité pour l'ensemble des femmes demeure un «équilibre délicat»¹. La dépendance économique des femmes au foyer, le revenu inférieur et la ségrégation professionnelle de celles qui font partie de la population

dite «active» témoignent du chemin qu'il reste à parcourir. Si les structures judiciaires aident à résoudre les inégalités, encore faut-il que changent les mentalités. «À l'aube des années 90, les femmes font face à des barrières de plus en plus subtiles dans leur recherche d'une plus grande autonomie et d'une plus grande équité²» disait récemment Marie Lavigne, présidente du Conseil du statut de la femme du Québec. Les femmes, elles-mêmes, ont-elles les moyens de pouvoir faire reconnaître leur droit au respect, à la dignité et à l'égalité? Le travail des groupes œuvrant à l'amélioration de la condition féminine est tout aussi essentiel en 1989 qu'il l'était il y a vingt ans.

Et les femmes de la francophonie canadienne?

En fait, à travers le Canada, les femmes à la «base» — celles pour qui souvent l'action féministe est empreinte de préjugés défavorables — commencent tout juste à reconnaître les injustices systémiques dont elles sont tributaires. Un exemple frappant de cette situation est celui des femmes de la francophonie canadienne. Leur alliance à des groupes féministes plus politisés est très récente et même inégale d'une province à l'autre. Bien qu'elles partagent d'emblée les conditions de vie de l'ensemble des Canadiennes et des Québécoises, leur état comme groupe minoritaire les rapproche de celui des autochtones et des immigrantes. Les femmes francophones de milieux minoritaires se retrouvent dans un état qualifié de «double infériorité»³, comme le cite une étude réalisée en 1981 par la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises. Ces femmes font face à des cloisons doublement étanches. Il y a quelques années, une psychologue, Jeannine Corbeil, écrivait: «Les femmes ont des comportements de membres de groupes minoritaires en ce qu'elles se

1. *Un équilibre délicat: l'égalité des femmes au Canada dans les années 1990*, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Ottawa, 1987.

2. Marie Lavigne, *La Gazette des femmes*, Conseil du statut de la femme, Québec, janv., fév. 1989, p. 2.

3. *Femmes et francophones: double infériorité*. La contribution cachée des femmes au développement de leur milieu, Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises, Ottawa, 1981.

laissent définir par l'Autre, veulent lui plaire à tout prix, ont peur de dire ce qu'elles pensent ou ce qu'elles veulent, ont peur d'être jugées, de faire des erreurs, d'initier des actions, de prendre des risques, en somme de prendre entre leurs mains la responsabilité de leur vie⁴.»

LE SENTIMENT D'APPARTENANCE À UN GROUPE CULTUREL FORT, MÊME MINORITAIRE, DONNE AUX FEMMES LA FIERTÉ ET LE COURAGE DE FAIRE RECONNAÎTRE LEURS PROPRES DROITS.

Comme collectivité, les francophones du Canada ont encore aujourd'hui à défendre leurs droits, à lutter pour le maintien ou l'obtention de services dans leur langue, même lorsque «le nombre le justifie». Bref, à excuser leur existence. Il est alors difficile de développer une fierté d'être et une confiance en soi comme personne et comme groupe social et culturel. Seuls le repliement sur soi et l'attachement aux valeurs traditionnelles leur ont permis de survivre. Les femmes francophones, longtemps gardiennes de la langue (et de la foi), ont donc surtout œuvré au maintien de leur culture. Ce n'est que lorsque cette dernière jouit d'une certaine sécurité que les femmes francophones sont en mesure de prendre conscience des conditions de vie de la population féminine dans leur ensemble et de s'ouvrir aux autres.

C'est ainsi que dans les provinces où les francophones sont avantagés d'un certain nombre de services (Ontario, Manitoba, Nouveau-Brunswick), les femmes ont commencé à analyser leur situation et à faire valoir leurs besoins. Le sentiment d'appartenance à un groupe culturel fort, même minoritaire, donne aux femmes la fierté et le courage nécessaires pour faire reconnaître collectivement leurs propres droits. Car il en faut, puisque la dualité femmes et francophones au Canada nuit à leur avancement comme groupe au sein de notre société. On le remarque par l'absence dans la majorité des provinces de services en français tels: refuges pour femmes victimes de violence conjugale, soins dans le domaine de la santé mentale et physique, soutien psycho-

4. «Les paramètres d'une théorie féministe de la psychothérapie», dans *Santé mentale au Québec*, novembre, 1979.

logique, garderies, aide juridique, centre de ressources, formation scolaire et professionnelle adéquate et autres.

L'exemple de la violence conjugale au Manitoba

Sait-on, par exemple, ce qu'il faut d'efforts à un groupe politiquement engagé comme Réseau au Manitoba pour obtenir la mise sur pied d'un refuge pour femmes victimes de violence conjugale? Alors qu'il existe dans cette province neuf refuges tous financés par le gouvernement manitobain, aucun ne dessert la population francophone dans sa langue.

Dans un dossier intitulé *À la frontière du silence*⁵ et préparé par Réseau, l'auteure de la recherche, Gilberte Proteau, souligne que pourtant ce gouvernement a accepté depuis 1981 d'offrir des services en français à sa population francophone et que les services pour la famille sont prioritaires. On y souligne aussi les raisons qui justifient l'absence de demandes de services en français de la part des femmes en particulier. Lorsqu'il n'y a pas de requêtes, il n'y a pas de services. Pourtant, selon ce dossier, le gouvernement fédéral a fait plusieurs expériences révélatrices qui démontrent que les demandes viennent «après» l'offre de service. Une demande de service en français dans le cas des victimes de violence requiert un courage surhumain. «Il est déjà assez difficile d'aller à contre-courant pour obtenir un service en français quand les choses vont bien, qu'on n'est pas pour risquer de se faire renvoyer d'un employé à un autre pour une question de langue quand les choses vont mal. C'est humiliant, à la fin, d'être toujours obligés de quêter des services dans sa langue⁶.»

La sensibilisation des femmes francophones à la réalité de la violence conjugale au sein de leur communauté est un phénomène assez récent, car les liens collectifs y sont très forts et la femme violentée a longtemps préféré se taire plutôt que de briser ce lien et de s'exiler. *À la frontière du silence* marque la cinquième étape d'un projet qui a débuté en 1984. Au cours de ces

5. *À la frontière du silence*. Les femmes franco-manitobaines violentées et les services à leur disposition. Réseau, Saint-Boniface, Manitoba, 1988.

6. *Ibid.*, p. 15.

cinq ans, Réseau a eu comme travail de faire reconnaître l'existence même de la violence conjugale au sein de sa communauté et parallèlement à justifier sa demande de service destinée à une clientèle féminine et en français auprès du gouvernement.

En somme, la question du développement à l'intérieur de ce vaste pays est loin de battre au même rythme. La réalité des femmes francophones du Manitoba en est un exemple. Les Canadiennes-Françaises auront-elles toujours à faire face à ce double «défi»? La lutte pour l'amélioration du statut social et économique de la population féminine canadienne est aussi celle des femmes de milieux minoritaires.

L'action de la Fédération des femmes canadiennes-françaises

Le travail concerté des groupes d'action féministe est donc nécessaire pour que s'opèrent des changements au niveau politique. Et en milieu minoritaire, il est particulièrement important de pouvoir rejoindre les femmes dans leurs milieux. C'est cette dualité qui conduit le travail d'un organisme comme la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises. Cette dernière, dont l'existence remonte à 1914, a suivi de près l'évolution des femmes de milieux minoritaires, puisque son orientation est issue de leurs préoccupations. Au bénévolat d'hier, alors que l'action était curative (soulager les démunies), succède une approche préventive (s'assurer à long terme du mieux-être des femmes). L'amélioration du statut économique et social de ces dernières est devenue le cheval de bataille de cet organisme.

Les activités et actions de la Fédération nationale répondent à ce double mandat. D'un côté, elle s'engage dans des dossiers, tels les services de garde préscolaires, la santé mentale, l'Accord du Lac Meech. Elle agit comme porte-parole de la communauté féminine francophone. De l'autre, elle offre des sessions de formation et d'information dans toutes les régions du pays afin de permettre aux femmes de se sensibiliser à divers aspects de la condition féminine: l'importance du regroupement, la situation des travailleuses au foyer et des collaboratrices, l'équité en matière d'emploi, les droits des femmes, etc. Ces sessions, offertes à des bénévoles, bénéficient d'un encadrement professionnel tenant compte des particularités des régions et de la clientèle.

C'est une démarche cruciale pour mettre fin à l'isolement des femmes, les éveiller à leur rôle comme partenaires dans la société et leur donner les outils dont elles ont besoin. Car c'est par l'affirmation de soi et de son pouvoir comme personnes issues souvent du dialogue et du partage comme vécu lors de rencontres (conférences et ateliers) que les changements s'opèrent graduellement. De la prise de conscience individuelle à une conscience collective et même universelle des conditions de vie des femmes, il n'y a qu'un pas.

Cette conscientisation des femmes de milieux minoritaires est une entreprise de longue haleine. Pourtant, qui sait si le féminisme ne deviendra pas un support important au respect et à la survie de la francophonie canadienne? □

Section

La Prospérité

Hommage à la mémoire
de Gaston BEAUDRY

Cette section de *L'Action Nationale*, en collaboration avec le Conseil d'expansion économique, vous présente

les nouvelles de la revue et de la Ligue,
les mots d'ordre du Mouvement Québec français,
des documents historiques.

Des chroniques seront aussi publiées:

- À travers l'univers
Jean CHAPDELEINE
 - Questions d'action nationale
Rosaire MORIN
 - Comptes rendus de volumes
-

Quand ce n'est pas Québec, c'est Ottawa

Guy BOUTHILLIER
Porte-parole du
Mouvement Québec Français

On voit que, depuis vingt ans que notre peuple a décidé au plus profond de lui-même de s'engager dans la voie du Québec français, il se trouve toujours quelqu'un, quelque part, pour chercher à nous ramener dans l'ornière du Québec bilingue.

Aux premiers rangs de ces adversaires, il y a Ottawa, dont on a vu l'hiver dernier que le jugement de sa Cour suprême a déjà conduit à un premier retour vers le bilinguisme dans l'affichage, et dont on voit actuellement que le gouvernement s'emploie à pousser plus avant sa charge contre l'organisation linguistique que nous voulons donner au Québec. Et pour ces nouvelles offensives, qui sont d'autant plus dangereuses qu'il va les faire porter sur de nouveaux terrains jusqu'alors à l'abri de ses

coups, il s'est donné une toute nouvelle arme, la Loi C-72, extrêmement dangereuse pour nous, aussi bien par son contenu, c'est-à-dire par les perspectives qu'elle ouvre et les moyens qu'elle assure au fédéral, que par le discours mensonger qui l'accompagne, et dont le moins grave n'est pas qu'il a pour effet d'entretenir l'incompréhension, quand ce n'est pas l'hostilité, entre les francophones du Québec et ceux du Canada.

Cette arme, nous l'avons dénoncée ici même en août dernier et derechef en octobre. Et contre la menace qu'elle fait peser sur nous, nous avons fait entendre, le 12 mars dernier, la voix de la rue. Mais si Ottawa ne s'en servait pas, ce n'est pas qu'il l'avait mise au rancart, ni qu'il avait enfin compris que le meilleur allié du Canada anglais, c'est un Québec résolument français: c'est tout simplement qu'il retenait son coup, en attendant le moment propice.

C'est maintenant chose faite: et nous voici aux prises avec la première offensive menée au nom de la Loi C-72. Et démagogue en matière de langues comme lui seul sait l'être, il a choisi, pour avancer son premier pion, le secteur de la santé et des services sociaux, c'est-à-dire précisément ce domaine que lui a si imprudemment ouvert, faut-il le rappeler, le gouvernement Bourassa en adoptant, en décembre 1986, la Loi 142.

Cette loi, sous des dehors sympathiques, est dangereuse, comme nous l'avons dit ici même le 10 décembre 1986, et répété à M. Robert Bourassa dans notre télégramme du 19 décembre 1986. Et c'est sans doute parce que celui-ci avait fini par le comprendre qu'il en retardait l'application. Mais c'était oublier qu'Ottawa et Alliance Québec étaient là, l'un veillant, l'autre geignant, que les élections approchent, et que le gouvernement croit avoir à se faire pardonner de ne pas avoir tout cédé tout de suite dans l'affaire de l'affichage. Et c'est ainsi que le gouvernement vient de consentir à l'entente Robic-Weiner.

Une mauvaise loi

Le M.Q.F. dénonce cet accord parce qu'il concerne une loi qui est mauvaise.

1. Ce problème (si tant est qu'il existe et qu'il est plus urgent que pour les francophones de Montréal), on aurait pu

s'en occuper par simple voie administrative. Cette affaire, on aurait pu s'en occuper en apportant des solutions pratiques à des problèmes particuliers. Mais, non! On a préféré en faire l'occasion d'une reconnaissance solennelle et législative de la langue anglaise, en oubliant qu'en agissant ainsi, on contribuait à donner au Québec un caractère bi-lingue et bi-communautaire: ce qui ne pourra pas ne pas avoir des conséquences à terme, sur le plan des politiques linguistiques d'abord, mais aussi, mais surtout sur le plan de l'identité du Québec, aussi bien aux yeux des Québécois eux-mêmes que des gens de l'extérieur. Cela, M. Weiner, qui n'est pas sot, l'a bien compris, dont les journaux nous rapportent que c'est précisément en soulignant l'importance sur le plan des principes d'un accord par ailleurs modeste qu'il jubilait, notamment devant les membres d'Alliance Québec, réunis en congrès le 26 mai dernier, à qui il était allé porter cette bonne nouvelle, et dont on comprend mieux maintenant pourquoi ils peuvent se dispenser de la formalité d'avoir à se donner un président.

2. En plaçant ainsi les deux langues sur un même pied, on contribue à peser, dans le sens des habitudes que l'on sait, sur les mentalités, les perceptions et les pratiques linguistiques. L'anglophone est aussi conforté dans sa tradition d'unilinguisme, tandis que le francophone est invité à méditer sur l'omniprésence de l'anglais (quand il ne l'est pas aussi, surtout s'il est du type «parfait bilingue», à ajuster son propre comportement chaque fois qu'il se trouvera dans un établissement «anglophone»). Mais surtout, c'est l'immigrant allophone qui est ainsi une fois encore poussé un peu plus avant sur la pente, souvent naturelle pour lui, de l'anglais. «Ici, on soigne en anglais» se dira-t-il en s'adressant dans la langue dont il sait déjà trois mots plutôt que dans celle dont on ne lui en a encore appris que deux. «Être soigné en anglais, c'est un droit: je m'adresserai donc à eux d'abord dans cette langue» dira le soignant francophone devant toute personne s'exprimant dans un français hésitant ou qui semblerait venue d'ailleurs. On voudrait enlever à l'immigrant une autre motivation d'apprendre le français (et quelle motivation on vient de lui enlever: la langue de la santé!), on voudrait lui présenter le français comme superflu, qu'on ne s'y prendrait pas autrement!

Cela est grave, comme est grave tout ce qui, dans la conjoncture actuelle, contribue à pousser l'immigration vers la communauté anglophone, tout ce qui contribue à maintenir séparés les uns des autres (avant que de les dresser les uns contre les autres?) francophones et allophones. Voici donc qu'au nom de l'égalité théorique des langues, on réduit encore un peu plus les chances du français d'être la langue de la *fraternité* entre Québécois et immigrants. On le voit: ce n'est pas un hasard si c'est entre un ministre chargé du multiculturalisme et une ministre hier encore responsable de l'immigration que cet accord a été passé.

L'immixtion d'Ottawa

Mais si le M.Q.F. intervient dans cette affaire, c'est aussi parce qu'il y a une circonstance aggravante: l'immixtion du gouvernement fédéral. Ainsi, ce que le gouvernement Bourassa n'aurait jamais dû faire, même seul, voilà qu'ils se mettent à deux pour le faire.

L'entente Robic-Weiner permet, en effet, à Ottawa de s'introduire dans un domaine qui lui était jusqu'alors inaccessible. Il y prend pied avec son argent, avec ses fonctionnaires — deux d'entre eux vont «surveiller» l'opération —, le tout sous la houlette et avec l'aimable sourire de M. d'Iberville Fortier. Et pour quoi faire, nous dit l'entente? D'abord, *constituer* sur tout le territoire un réseau de «coordonnateurs» anglophones (fournis par les soins d'Alliance Québec?), chargés de demander, d'exiger, c'est-à-dire de donner mauvaise conscience. Ensuite, *distribuer* partout un guide pour orienter vers les services en anglais, c'est-à-dire éloigner des services en français. Ensuite encore, *établir* dans chaque établissement la liste de ceux et celles qui sont capables de servir en anglais, sorte de tableau d'honneur du bilinguisme (prélude à de futures primes au bilinguisme?). Enfin, dans certaines régions, *enseigner* l'anglais à ceux et celles parmi le personnel qui souhaiteraient recevoir cet enseignement. Bref, voici le personnel de nos services sociaux convié au culte du bilinguisme.

Cela est grave pour le Québec français. Grave parce que, au lieu d'agir seul, ou encore d'agir selon la formule de Saint-Andrews, on agit *avec* Ottawa, devenu, par la grâce de cet

accord, l'interlocuteur obligé de notre aménagement linguistique, sur notre territoire, dans un domaine de compétences aussi fondamentalement provinciales que celui de la santé et des services sociaux. Grave aussi parce que nous sommes devant ce qu'on appelle pudiquement un précédent, et que ce premier pied de la Loi C-72 dans la porte de notre législation linguistique annonce de nouvelles interventions. Du reste, M. Weiner l'a promis, et il a même promis — à ses amis d'Alliance Québec — qu'il le ferait «sous peu». Dans quel domaine? À vous de choisir: ils sont maintenant tous dans son collimateur. La langue du travail? La langue de la signalisation routière, pour faire plaisir aux touristes, comme dirait Michel Gratton, et comme le demande souvent la Gazette? L'enseignement de l'anglais — et en anglais — aux réfugiés et immigrants d'âge adulte, comme semble l'accepter Claude Ryan? Quoi qu'il en soit de ces conjectures, une chose est d'ores et déjà acquise: il y aura un «Conseil consultatif canadien des langues officielles», que le gouvernement fédéral va bientôt créer, histoire de contrer notre Conseil de la langue française. Madame Bacon n'a pas «eu» le Conseil, à l'époque de la Loi 140? Nous ferons mieux, répond Ottawa: nous allons le doubler, c'est-à-dire le neutraliser.

Alerte! Messieurs les députés...

Ce qui nous est venu d'Ottawa cet hiver et ce printemps n'est pas bon. Ce qui s'annonce pour l'été ne l'est pas plus.

Le Mouvement Québec Français s'adresse à nos députés à la Chambre des communes. Ceux-ci, qui n'ont assurément pas été élus pour affaiblir l'organisation linguistique du Québec, doivent prendre conscience de ce qui se passe, et de ce qui se prépare. Qu'ils suivent de plus près cette affaire de la Loi C-72. Qu'ils écoutent ce qui se dit et observent ce qui se fait autour de cette loi. Et, pour guider leur réflexion, pourquoi ne mesurent-ils pas la sollicitude d'Ottawa pour la langue anglaise au Québec à l'aune de ce qui se passe pour le français à Radio-Canada et à l'Office national du film, à l'Agence spatiale, dans les Forces armées, ailleurs aussi, et d'abord au sein des communautés francophones du Canada anglais?

Mais la responsabilité ultime, c'est à Québec qu'elle loge. C'est pourquoi le Mouvement Québec Français demande à nos

députés de l'Assemblée nationale, comme il le demandera à sa manière à ceux qui seront candidats aux prochaines élections, de prendre les moyens qu'il faut pour empêcher que la Loi C-72 ne vienne perturber l'organisation linguistique du Québec français. Plus particulièrement, le M.Q.F. se permet de rappeler à M. Gil Rémillard que celui-ci avait vu le danger, qu'il avait cherché à obtenir un accord-cadre, et que cet accord se fait toujours attendre. Il se permet également de rappeler à M. Claude Ryan que ce qui se passe ne permet pas de plastronner, et qu'il lui incombe de s'interroger sur une loi fédérale dont l'application menace l'avenir d'une langue dont il est le gardien politique.

Enfin, le M.Q.F rappelle à tous, et tout particulièrement à M. Weiner, qu'à se faire de la liberté la conception que certains semblent s'en faire, et qu'à utiliser celle-ci pour pousser les avantages de la langue anglaise auprès de l'immigration, on prépare à tous des lendemains sans fraternité, et à la langue française des lendemains sans avenir. □

À TRAVERS L'UNIVERS
Limitation des armements

Jean CHAPDELEINE

Introduction

Jean Chapdeleine nous reviendra dans chaque publication. Ce diplomate de carrière vous fera faire le tour de la terre. «À travers l'univers» vous amènera en Russie, en Allemagne, en Chine... Le premier article porte sur l'utopie des armements. L'auteur se souvient d'Hiroshima et de Nagasaki. En quatre jours, 200 000 vies humaines avaient été annihilées. L'om-

Une chronique, préparée début d'été pour publication en septembre, ne peut être à la fine pointe de l'actualité; on peut espérer qu'elle aidera à la comprendre.

bre de ces horreurs explique probablement le choix de monsieur Chapdeleine qui débute sa chronique en écrivant sur «l'équilibre de la terreur».

La Direction

Le désarmement, c'est une utopie, même à moyen terme. De toute façon, une chronique n'est pas le lieu de l'histoire d'une utopie, ni même de l'histoire tout court. Aussi loin qu'on regarde en arrière... on parle de limitation des armements.

Les vainqueurs de Versailles, en 1918, avaient désarmé l'Allemagne, mais étaient restés armés. En 1936, Hitler rentrait, réarmé, en Rhénanie. En 1945, l'Allemagne était de nouveau à bas, mais cette fois les vainqueurs étaient déjà à couteaux tirés. Personne ne désarma, au contraire, et bientôt, on ré-arma l'Allemagne, les deux Allemagnes.

À la Société des Nations, dans l'entre-deux-guerres, on avait beaucoup discuté de désarmement... À la nouvelle Organisation des Nations Unies, on recommença, d'abord pour harnacher l'atome, puis le reste. Peine perdue; le climat était défavorable; les Nations Unies ont laissé tomber. Et le monde en est resté avec l'«équilibre de la terreur». Pas si mal, puisque ce régime a quand même réussi à éviter, pendant 45 ans, que la planète n'explosât.

Clémenceau n'avait-il pas dit qu'il aimait tellement l'Allemagne qu'il en voulait toujours deux?

Beaucoup mieux que la dernière fois, mais à quel coût? Tout ce qui va à l'armement, aussi bien dans le monde libre, que derrière le rideau de fer, c'est autant de bien-être perdu pour les populations de la terre. Un fusil, une pièce d'artillerie, une bombe atomique, ça se chiffre: alimentation déficiente; santé précaire; une automobile de moins, ou une laveuse, ou une habitation.

La recherche de limiter l'armement n'est donc pas peine perdue, sans compter que le succès, toujours limité, diminue la

puissance des appareils, aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest, qui ont un intérêt, un intérêt de maintenir et d'accroître leur puissance dans l'État. Pas facile à réussir, mais l'effort pour le bien commun a une valeur en soi. Et c'est pourquoi l'homme essaiera toujours. «Vingt fois sur le métier...».

L'ère Staline-Brejnev

Jusqu'à la mort de Staline, l'horizon était bouché. Krushev améliore un peu le climat, mais après la crise des missiles à Cuba, bien près du point de non-retour — ce l'était sûrement pour lui, — un espoir pouvait naître, et grâce à l'initiative de Nixon, et de son Secrétaire d'État, Kissinger, des accords furent réussis dans le secteur des armes atomiques stratégiques.

Et le monde s'installa dans l'ère Brejnev. Durcissement, pour ne pas dire sclérose à l'Est — les aventures en Afrique, l'Afghanistan —, mais reconnaissance de ne pas pouvoir aller trop loin, d'autant plus que le flanc Est, la Chine, après la rupture entre les deux Empires, n'était plus sécuritaire, et que les États-Unis, en reprenant langue avec la Chine, avaient corrigé l'erreur de la rupture de 1949 — encore un bon coup de l'équipe Nixon-Kissinger.

Pendant tout ce temps, l'Ouest, l'Europe et l'Amérique, bien arrimés dans l'OTAN, et sous le parapluie nucléaire américain, connaissaient une période de prospérité sans précédent, malgré les coûts substantiels pour leur bien-être de garder haut la garde militaire. Et la prospérité croissait encore plus à l'autre bout du monde, au Japon, puisque ce pays, un vaincu de 1945, était beaucoup moins mis à contribution, pour sa défense, que l'Allemagne, déjà réintégrée largement dans le complexe défensif de l'OTAN, et dans la communauté économique européenne, la CEE.

En termes de PNB (produit national brut), l'Ouest consacre en moyenne 3½% de son PNB à la défense; plus pour les États-Unis, le Canada venant en queue (2%), avec le Luxembourg; même un pays neutre, la Suède, dépense l'équivalent de 3½%. Pour la Russie, les chiffres sont infiniment supérieurs, quelque part entre 13% et 19%; et ceci pour un PNB par tête bien inférieur à ce qu'il était à l'Ouest, même avant l'envolée économique

des États-Unis, du Canada et de l'Europe de l'Ouest, effet du Plan Marshall de l'après-guerre et du développement de la CEE depuis.

L'équilibre de la terreur

À travers les mouvements politiques et économiques, à l'Ouest comme à l'Est, une constante demeure dans ce monde qui vit à l'ombre de l'atome: le besoin de sécurité dans l'«équilibre de la terreur». Mais cet équilibre a un seuil. Il n'est pas nécessaire, au contraire, que deux pays, les États-Unis et l'URSS, aient les moyens de détruire plusieurs fois la planète; une fois suffit! Ils auraient avantage, l'un comme l'autre, conjointement, à limiter leurs arsenaux. Idem pour leurs alliés: l'OTAN d'une part, les membres du Pacte de Varsovie d'autre part. Les transferts de ressources, d'inventions, bénéficieraient à la population partout, chez eux, et dans le reste du monde aussi. C'est là le début de la recherche pour limiter l'armement.

Déjà, même quand l'URSS s'enlisait dans la sclérose Brejnevienne, des efforts furent tentés au niveau le plus élevé de l'«équilibre de la terreur», celui des missiles porteurs à longue distance, intercontinentale, des bombes les plus destructrices: deux accords ABM en résultèrent entre les États-Unis et l'URSS. Mais la recherche continue pour de nouveaux armements et de nouvelles protections et ne peut être arrêtée: à titre indicateur, l'esquisse de projet américain, sous Reagan, de «guerre des étoiles», dont le but serait d'étendre un écran protecteur sous le ciel des États-Unis qui empêcherait l'arrivée de missiles dévastateurs. Problème immédiat: si l'opération réussissait, les États-Unis, sous leur parapluie, garderaient-ils un intérêt aussi prononcé à participer à la défense de l'Europe de l'Ouest contre l'hécatombe; garderaient-ils des troupes et des armes en Europe, otages d'une guerre possible; et l'Europe de l'Ouest, alternativement, ne chercherait-elle pas au moins la neutralisation: la «finlandisation»?

L'Europe de l'Ouest

L'Europe de l'Ouest: au moment où on célèbre les quarante ans de l'OTAN, le Pacte protecteur américano-européen, avec participation en Europe des États-Unis, avec troupes et un arse-

nal diversifié, n'est-il pas menacé? Et il y a des variantes de situation radicales entre les participants européens. L'Angleterre et la France ont chacune une force de frappe atomique, dans le cas de la France entièrement indépendante dans son utilisation, même si elle a été aidée dans sa conception par les États-Unis, principalement à bord de leurs sous-marins nucléaires (ce sont les missiles les moins vulnérables au cas d'attaque-surprise, puisque toujours en mouvement). Les autres membres de l'OTAN n'ont rien de ce genre, sauf la protection américaine, mais ils sont, selon le cas, plus ou moins sujets à attaque.

L'Allemagne, elle, est le champ de bataille tout désigné, si le pire devait arriver: la guerre en Europe. Pire encore, elle serait, l'Allemagne de l'Ouest comme l'Allemagne de l'Est, le premier point de chute des missiles nucléaires à courte portée (les SNF de 500 kms de portée ou moins): le commencement de l'escalade nucléaire, qui reste en Europe une garantie qu'on ne se rendra pas là, mais qui fait partie du système de défense de l'OTAN.

Au départ, avec les missiles intercontinentaux, la politique était de tout ou rien; l'«équilibre de la terreur» à l'état pur. Puis, avec les missiles tactiques, vint une seconde phase, de la réplique graduée, plus dangereuse encore pour l'escalade. Car le nucléaire, dans le rapport inégal des forces sur place en Europe: prépondérance de l'Est dans tous les autres secteurs, nombre de troupes, de chars, de blindés, de canons, et même d'avions, sur place, est l'élément qui rétablit l'«équilibre de la terreur», même si, paradoxalement, c'est l'arme qui ne doit pas être employée, et même qui ne peut être employée, puisqu'elle serait le premier pas vers l'hécatombe intercontinentale. Où s'arrête-t-on?

C'est là la question primordiale dans ce qui ne serait qu'un jeu de l'esprit, n'était que la sanction d'une erreur d'évaluation ou de jugement de la part des dirigeants d'un camp comme de l'autre, c'est en un mot la fin du monde. Enfermez deux scorpions dans un bocal, a dit Churchill, et vous avez une description de la situation: l'un attaque et pique l'autre; ce dernier se défend de la même façon, et ils meurent tous les deux.

Et il faut bien penser que le danger est permanent, puisque la surenchère existe dans les deux sens. Toute riposte à une attaque, ou même à une attaque présumée, peut mettre en marche

l'engrenage qui finit par broyer tout et tous. L'état de notre monde est dangereux. Tenter l'adversaire est dangereux. Ne pas le tenter peut l'encourager à prendre des risques. C'est le duel de volonté entre Kruschév et Kennedy, lors de la crise des missiles à Cuba en 1962. En territoire quasi-américain, ça pesait dans la balance. Mais l'Europe, c'est plus près de la Russie, et dans notre monde quasi-instantané, c'est quand même plus loin des États-Unis: la tentation de «Fortress America», pour les États-Unis, et de la «guerre des étoiles».

La réduction des armements

Mais revenons au pratique, et au quotidien: réduire les armements, puisqu'il y en a trop pour les besoins de la sécurité; que, non seulement ils augmentent le danger d'un éclat, mais ils diminuent aussi la capacité et la possibilité de bien-être sur la planète.

C'est l'ère où nous vivons, depuis l'arrivée au pouvoir de Gorbatchev en URSS, face aux États-Unis de Reagan, et plus récemment du président George Bush.

Les initiatives se sont multipliées. Au lieu de lignes Maginot, c'est la guerre de mouvement en rase campagne.

Aux accords ABM, pour l'intercontinental, sont venus s'ajouter en décembre '87 ceux sur les missiles à moyenne portée, les euro-missiles (1 000 à 5 000 kms); en gros, l'élimination des missiles Pershing à l'ouest, et de leur équivalent à l'est, les B-20, B-21 soviétiques. Ce qui laisse ouverte la 3^e «option 0»: les missiles à courte portée (moins de 500 kms).

Depuis, Genève verra cette année la poursuite des négociations START sur les armements stratégiques entre les États-Unis et l'URSS: questions de réduction et de surveillance contrôlée. On y discutera aussi dans un plus ample forum d'un accord international pour l'élimination des armes chimiques; et encore là, surveillance contrôlée, garantie essentielle. Enfin, à Vienne, commencera bientôt la Conférence européenne (les neutres aussi, tout comme les États-Unis et le Canada) sur la réduction des armements conventionnels: hommes, chars, blindés, artillerie, avions de combat, et même lanceurs de missiles, dont certains, comme les canons et les avions d'ailleurs, sont capables de porter et de lancer des charges nucléaires.

La stratégie de l'OTAN

Les armements conventionnels sont le point fort, comparativement à l'OTAN, des forces du Pacte de Varsovie, au premier chef, l'URSS, sur place en Europe, tandis que l'Amérique est loin, que la stratégie de l'OTAN a toujours voulu compenser par les armes nucléaires à moyenne portée d'abord, et maintenant qu'elles sont éliminées, par celles tactiques à courte portée, qui étaient au sommet de l'agenda de l'OTAN, à sa réunion du 40^e anniversaire en mai 89. Pas que l'URSS manque de ce genre d'armes. Tous les estimés indiquent que le rapport Pacte de Varsovie-OTAN ici est de l'ordre de 14 contre 1, et que le «bonbon» Gorbachev d'en éliminer 500 sans *quid pro quo*, ne réduirait l'arsenal soviétique dans ce domaine que de 5%.

On comprend bien ici la quasi-crise à la réunion de printemps de l'OTAN, du 40^e anniversaire, en mai. Dans un engagement entre les forces des deux alliances, les premières victimes, et les seules, si l'attaque est neutralisée, seraient inévitablement des Allemands, de l'Est et de l'Ouest, puisqu'ils sont au centre du champ de bataille. Et ici interviennent les facteurs politiques. Il y a dix ans, quand la question se présenta d'implanter en Europe les nouveaux missiles à moyenne portée, les Pershing face aux missiles équivalents, B-20, B-21, à l'Est — question de la réplique mesurée, plutôt que le tout ou rien des missiles intercontinentaux —, l'OTAN réussit à faire face; la République Fédérale allemande tint bon. Et depuis, ces missiles ont été retirés, et détruits, de part et d'autre.

Dans le climat de détente inspiré par les initiatives de Gorbachev, il était beaucoup plus difficile de convaincre la RFA d'endosser le projet de modernisation des missiles à courte portée, les Lance. Le chancelier Kohl et sa coalition ont un problème d'opinion publique, la montée du vote de la droite nationaliste et des Verts, et des élections en '90; son ministre des Affaires étrangères, M. Hans-Dietrich Genscher, du parti libéral-démocrate, l'ajout qui donne la majorité au gouvernement du Chancelier Kohl, au Parlement de Bonn, était intraitable, et imbougeable.

L'obstacle fut contourné, en dernière heure, par une initiative des plus heureuses, qui déplace et reporte le problème sans le résoudre sur le fonds: 1) les États-Unis ont la responsabilité et le

pouvoir de mettre au point les successeurs des Lance, vers 1992; 2) entre temps, on concentrera les efforts, à la conférence sur les armements conventionnels, sur la réduction des troupes, et les États-Unis proposent une réduction de 10% de leurs effectifs en Europe, parallèlement à une réduction semblable de celles de l'URSS, sur le même territoire; 3) les armements éliminés, proportionnellement: chars, blindés, artillerie, seraient non seulement enlevés de la région Atlantique-Oural, mais détruits; 4) les armements affectés incluraient aussi les avions et les hélicoptères, réduction de 15% en deçà du niveau présent de ceux de l'OTAN. Et, finalement, les négociations à Vienne devraient être terminées en dedans d'un an et les réductions effectuées pour 92 ou 93 — très optimiste! —, mais ce qui permettrait de s'attaquer aux armements nucléaires tactiques pour la date fatidique prévue pour leur emplacement.

Et sur ce, l'OTAN finit sa réunion en contentant tout le monde, même M. Gorbachev, qui s'empressa d'en prendre acte et de s'en féliciter, quand il visita Bonn une semaine plus tard, début juin.

Il y a progrès; on se dirige dans la bonne direction. Reste que Gorbachev, et la «perestroïka», conditions du progrès, ne roulent pas toujours sur le velours en URSS. Mais voilà le sujet d'une autre chronique! □

Questions d'action nationale

Rosaire MORIN

Un peu d'histoire

Le 2 septembre 1755, John Winslow, commandant anglais à Grand'Pré, publie le fameux document qui décrète l'expulsion des Acadiens. Voici quelques extraits de cet acte monstrueux dont il ne faut plus parler, afin de ne pas nuire à l'unité nationale.

«Le lieutenant-colonel John Winslow, commandant des troupes de Sa Majesté.

... aux habitants du district de la Grand'Prée, rivière des Mines, rivière aux Canards, lieux adjacents, y compris les vieillards, les jeunes gens et les adolescents.

... Son Excellence désirant que chacun soit mis au courant des intentions de Sa Majesté nous a ordonné de vous les communiquer telles qu'Elle les a reçues:

En conséquence, j'ordonne et enjoins strictement par les présentes à tous les habitants des districts sus-nommés et tous autres districts, tant vieillards et jeunes que garçons de dix ans, de se trouver à l'église de la Grand'Prée, le vendredi 5 courant, à trois heures de l'après-midi afin que nous puissions leur faire part des instructions que nous avons ordre de leur communiquer. Je déclare qu'aucune excuse sous aucun prétexte, ne sera admise, et ce, sous peine de confiscation des biens et effets à défaut d'autre fortune.

Donné à Grand'Prée, le 2 septembre de la 29^e année du règne de Sa Majesté A.D. 1755. — John Winslow.»

Pendant la lecture de ce document inqualifiable, les Anglais brûlent l'église et 253 maisons à Peticoudiac. Le 5 septembre, à l'église de Grand'Pré, 418 Acadiens étaient réunis. Ils croyaient qu'on voulait les forcer à prêter le serment du Test. L'église étant gardée par les soldats, Winslow fait traduire par un interprète l'adresse qu'il avait préparée. Voici la dernière partie de cette révoltante communication:

«Grâce à la bonté de Sa Majesté, j'ai reçu l'ordre de vous accorder de prendre avec vous votre argent et autant de vos effets que vous pourrez emporter... Je comprends que cette déportation doit vous causer de grands ennuis... J'espère que dans quelque partie du monde où le sort va vous jeter, vous serez des sujets fidèles, paisibles et heureux.»

Et les ancêtres furent embarqués les jours suivants. Personne ne fut épargné. Les vieillards décrépits, les malades, les infirmes, les mères portant leurs nouveaux nés dans leurs bras, tous étaient impitoyablement poussés par des soldats sans pitié. Ainsi débuta l'exode de 8 000 Acadiens. Au pays d'Évangeline, on se souvient. Dans les écoles du Québec, on a oublié...

Une femme dépareillée

Cette expression «femme dépareillée» qualifiait Marie Rollet, l'épouse de Louis Hébert. L'expression n'était que de louanges. En 1989, il y a encore au Québec des Marie Rollet. L'une d'elle réside à Saint-Étienne-des-Grès; Danièle Saint-Amour incarne la vigilance et sonne l'alerte.

Elle agit. Elle écrit à Simon Durivage, Claude Saucier, Jeannette Bertrand, Jacques Moisan, Jacques Morency, Louis

Bergeron, Jean-Luc Mongrain et autres animateurs de télévision et de radio pour protester contre l'emploi de certains mots anglais. Elle veut entendre «allure» au lieu de «look», «joute» au lieu de «match», «vedette» au lieu de «star», «spectacle» au lieu de «show», «emploi» au lieu de «job», «patron» au lieu de «boss», «arrêt» au lieu de «stop», «bonjour» au lieu de «bye»... Et ses interventions ne sont pas stériles. Elle a obtenu plusieurs victoires, notamment avec l'utilisation des mots «fin de semaine» pour remplacer l'anglicisme «weed-end» utilisé à Paris.

Devant l'usage des anglicismes, madame Saint-Amour s'indigne. «Bon sens, s'exclame-t-elle, qu'est-ce que ça nous prend pour réagir? Que tout le dictionnaire anglais soit dans le dictionnaire français?» Dans sa lettre, elle se demande «ce qui nous arrive. Sommes-nous à ce point, écrit-elle, désintéressés de notre culture qu'on ne se rend même pas compte de tous les mots anglais qui pénètrent nos oreilles quotidiennement...».

Madame Saint-Amour ne fait pas qu'écrire. Elle agit. Pour protester contre les circulaires bilingues, elle n'achète plus chez Zellers, Provigo, Steinberg ni aux pharmacies Jean Coutu. Elle encourage des commerces qui affichent uniquement en français, non seulement à l'extérieur, mais aussi à l'intérieur. Voilà une action pacifique qui fait réfléchir! Si tous et toutes les francophones du Québec réagissaient ainsi, les circulaires de Zellers et autres seraient écrites en français et la langue française serait la langue des Québécois. Nos hommages à madame Saint-Amour et à tous les femmes dépareillées!

La Terre de chez nous a 60 ans

Depuis 60 ans, la «Terre de chez nous» diffuse une information de qualité sur l'agriculture. Elle a été l'instrument de communication dont s'est servi l'UCC pour organiser et renseigner les cultivateurs. Elle demeure le canal privilégié que l'UPA (nom de fille: UCC) utilise auprès de ses producteurs.

La «Terre de chez nous» conserve un haut degré de crédibilité auprès de ses lecteurs et des producteurs agricoles. Semaine après semaine, elle relate des faits, elle commente tout ce qui bouge dans le monde agricole et elle reflète les attentes et les besoins de ses membres. Elle informe, elle renseigne.

Hommage à «La Terre de chez nous»! Félicitations pour la qualité! Nos meilleurs vœux de longévité! Le Québec a besoin de vos lumières.

Le fédéral, c'est le fédéral

Aujourd'hui, vous ne lirez que deux brefs commentaires. Ils traduisent la réalité du bilinguisme au Canada.

Sur les 15 cadres de l'Agence spatiale, on ne retrouve qu'un seul Canadien-Français, le Dr Larkin Kerwin. Les vice-présidents sont anglophones, Mac Evans et Gary Lindberg. Les directions sont toutes confiées à des anglophones. En outre, une offre d'emploi publiée par l'Agence dans les journaux ne requiert le bilinguisme que pour deux des onze postes de cadres disponibles. L'unique connaissance de l'anglais est requise pour les neuf autres postes de techniciens d'expérience. Réjouissons-nous! Alleluia! Le Canada est bilingue.

Depuis deux ans, au Conseil des Forces armées, il n'y a pas un seul francophone. Selon le rapport de 1988 du ministère de la Défense nationale, on ne compte que cinq francophones sur 32 cadres supérieurs du ministère de la Défense et des Forces armées. Deux de ces francophones sont des civils et deux autres sont des attachés militaires qui œuvrent à Paris pour l'Otan. La politique du bilinguisme est une réussite extraordinaire. Au sein de la Confédération, les Canadiens-Français sont traités avec équité, justice et générosité... à la mode du loup qui mange les moutons...

Normick Perron Inc.

La rationalisation commandée par le libre-échange et la mondialisation de l'économie a abouti à la perte de la Consolidated-Bathurst, du Groupe Commerce, de la maison Catelli. Un malheur n'arrive jamais seul. Un bijou de la «garde montante», Normick Perron, vient d'être vendu à James Maclaren Industries, propriété de Noranda Inc.

Noranda, c'est une très grande entreprise: plus de 6 milliards\$ d'actif. Elle exploite des mines et usine les produits qui en dérivent aux quatre coins du Québec et en d'autres terres lointaines. Mais les «boss» vivent au Commerce Court West à Toronto.

Les décisions y sont prises. Les profits y sont accumulés. Nous fournissons la main-d'œuvre et les entrepôts. C'est là notre sort.

Pourtant, il y avait un espoir à l'horizon. Normick Perron aurait pu survivre si le gouvernement avait facilité l'établissement d'une usine à papier Perron... Et il y avait aussi Tembec qui rêvait de se développer, de se diversifier et de bâtir en Abitibi un complexe identique à celui qu'on exploite depuis 15 ans au Témiscamingue... Mais Rexfor et le syndicat de Tembec n'ont pas la puissance de Noranda... auprès du gouvernement du Québec. Espérons que l'approvisionnement annuel de 300 000 tonnes de copeaux garanti à Tembec sera respecté, malgré la réserve de la nouvelle Loi des forêts, la Loi 150... Pauvres nous, un pas en avant et, ensuite, «Avancez en arrière», comme dans les tramways de jadis.

Imperial Oil — Texaco

Par l'intermédiaire du Bureau du directeur de la concurrence, le gouvernement fédéral a approuvé la fusion des géants Esso-Texaco. Cette décision augmente démesurément la part du marché de la première société pétrolière du pays.

Mais le verdict ne tient nullement compte des revendications du gouvernement québécois. L'objectif d'autosuffisance énergétique que le Québec tente d'atteindre depuis une douzaine d'années «n'est pas un critère qui a été retenu dans la décision». Au contraire, le gouvernement fédéral juge qu'il n'y a plus de marché québécois des produits pétroliers, mais seulement un marché Québec-Ontario. L'autosuffisance est jugé un objectif pour les deux provinces centrales ensemble.

Ainsi les raffineries de l'Ontario pourront écouler leurs surplus au Québec au cours des prochaines années. Le décret est sombre pour les Québécois: «aucune raffinerie n'est prévue au cours de la prochaine décennie» pour le Québec. Le même gouvernement fédéral investira toutefois plus de 5 milliards\$ dans les projets pétroliers de l'Alberta, de la Colombie britannique et de Terre-Neuve. La seule protection que nous aurons contre les abus d'Imperial, de ses deux raffineries ontariennes et des autres pétrolières canadiennes résidera dans l'importation provenant des États-Unis. Le fédéralisme rentable est ontarien...

Kraft Canada

Le siège social de cette grande entreprise est encore à Ville Mont-Royal, mais le bureau du président Bob Morriison est déménagé en douce à Don Mills, en Ontario. Le centre de décision vient d'être transféré sans bruit, à pas feutrés. Mais Morriison n'est pas inquiet. Ses produits continueront à remplir nos paniers à provisions. Le chiffre d'affaires de 300 millions\$ au Québec augmentera encore. Elles sont si bonnes, les fraises Kraft... mais pas si bonnes que les Vachon...

La Vickers ferme ses portes

La Vickers est établie à Montréal depuis 1911. Le 31 décembre 1989, elle fermera ses portes. 392 travailleurs perdront leur emploi. À peine une douzaine seront transférés dans les usines du propriétaire.

Le propriétaire, c'est le Groupe MIL que l'on désignait jadis sous le nom de Marine Industrie. À peu près tout le monde sait que la Société Générale de Financement détient 65 pour cent des actions du Groupe MIL.

Cette faillite étonne. Il n'y a pas si longtemps, le Groupe MIL se portait acquéreur de la Vickers et des Chantiers Davie. Les promesses de développement étaient mirobolantes. Comment peut-on expliquer la fermeture? Quel est le prix de l'aventure? Baptiste a le droit de savoir.

Nouvelles sur l'environnement

Depuis notre dernière chronique, divers événements se sont produits et certaines révélations ont été faites qui affectent la qualité de vie des Québécois. Certains faits têtus seront ici cités. En cette période fertile de promesses, il est opportun de comparer le discours avec la réalité. L'espérance ne suffit plus en terme écologique.

Saint-Basile

Pour aujourd'hui, oublions les plus acides, les lacs pollués et les milliers de tonnes de déchets... Débutons par l'incendie survenue à Saint-Basile-le-Grand le 23 août 1988. Les 163 conteneurs de BPC sont encore dans l'entrepôt.

L'influence de monsieur Bourassa auprès du gouvernement de l'Alberta est plus faible que celle qu'il possède auprès de la Reine de l'Angleterre. En effet, l'usine de déchets toxiques de Swan Hills, dans le Nord de l'Alberta, a refusé de recevoir et de détruire ces matières dangereuses qui seront peut-être acheminés à Pontypool au pays de Galles par des navires de la ligne soviétique Baltic, à moins qu'une injonction ne survienne à nouveau... La meilleure hypothèse suppose un délai d'au moins 5 mois avant l'élimination de ce danger public.

À Saint-Basile-le-Grand, les sols contaminés par l'incendie du 23 août 1988 ne sont pas encore ramassés. On recherche un site d'enfouissement. Et dire qu'on a déjà dépensé plus de 50 millions\$ pour ce désastre dû à la négligence de nos gouvernants. Il y a sûrement quelqu'un qui fait de l'argent quelque part...

Shawinigan

Les BPC sont toujours entreposés à Shawinigan. Rien ne presse. Attendons qu'une catastrophe survienne avant de les transporter vers un incinérateur...

Dans l'attente, par accident, 6 000 litres de BPC ont été déversés dans la rivière Saint-Maurice, à la hauteur de Shawinigan. Des employés tentaient de changer les BPC de contenants. Hélas! une conduite servant à l'opération s'est brisée au-dessus d'un canal qui se jetait dans la rivière. C'est la deuxième fois en 1989 que l'usine Belgo de Baie Shawinigan déverse des BPC par accident... Espérons qu'il n'y aura pas de troisième fois...

Saint-Amable

Plus de trois millions de carcasses de pneus sont toujours entassées à Saint-Amable. S'il fallait qu'un incendie se déclare dans cette montagne de pneus, des hydro-carbures aromatiques polycycliques (HAP) pourraient être libérées pendant des mois et de façon continue. Ces molécules cancérigènes sont aussi toxiques que les dioxines. Le panache de fumée qui se dégagerait pourrait toucher la métropole et contaminer des milliers de kilomètres carrés. Est-il possible d'être aussi casse-cou? Qu'attendent les gouvernements pour agir?

Un dépotoir à Laval

En 1985, la ville de Laval expropriait pour la somme de 314 000\$ un terrain de la Corporation Equitas, propriété de Jean-Noël Lavoie. Après contestation d'Equitas, Laval convenait de verser la somme de 1,8 million\$. Or, ce terrain est reconnu aujourd'hui sous le nom de dépotoir Saint-Jude. Il est bourré de déchets dangereux. Les eaux qui en sortent sont toxiques et cancérogènes. Elles coulent sous de nombreuses résidences adjacentes. Elles pourraient éventuellement contaminer le voisinage et menacer la rivière des Prairies.

L'entente de la ville avec Equitas a été approuvée par le juge Léon Nichols de la Chambre d'expropriation du Québec. Le jugement a été rendu le 31 mars 1989. Le juge a soustrait du prix fixé une somme de 301 000\$ pour l'aménagement du dépotoir toxique à des fins résidentiels. Pourtant, ce site a été jugé très dangereux par Daniel Arbour et Associés, filiale de Lavalin. Par surcroît, le dépotoir est situé dans une plaine écologique sujette à inondation. En une telle zone, il ne devrait jamais être question de développement. Mais quand on a des amis... tout est facile...

Désastre à Mercier

À Bilthoven, aux Pays-Bas, le Ministère de l'Environnement du Québec déposait une étude sur la progression des toxiques dangereux qui s'échappent de la lagune de Mercier et sur la déconfiture de l'usine de dépollution après quatre années de fonctionnement.

Il faut voyager loin pour avoir de l'information. Après quatre ans de pompage d'eau contaminée, 3 millions de mètres cubes d'eau ont été extraits. Mais on n'a soutiré que 20 des 800 tonnes de contaminants versés dans la lagune avec la bénédiction du gouvernement du temps. Il s'en suit que du baryum et des phénols, produits cancérogènes, ont été retrouvés dans des puits situés jusqu'à un kilomètre au sud de Sainte-Martine. À plus ou moins long terme, seront privés d'eau potable les citoyens de Saint-Paul et de Saint-Urbain de Châteauguay. La contamination affecte même le lait des vaches de Mercier. Une substance toxique s'en dégage. La concentration de pentachlorophénol est sept fois supérieure à celle que l'on relève dans le lait des autres régions québécoises.

Cette catastrophe a déjà coûté 20 millions\$ et aucune solution tangible n'est appliquée à ce jour.

Coops de Pointe-Saint-Charles

Le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal paieront plus d'un million de dollars pour décontaminer deux terrains cédés aux Coops Clair de Lune et Les Naufragés de Pointe-Saint-Charles. Le sol des terrains Grand Trunk et Augustin-Cantin étaient contaminés par des métaux lourds, des huiles et des rejets industriels. On devra «décaper» jusqu'à un mètre de terrain sur toute la surface du site Grand Trunk et un demi-mètre sur la superficie du terrain Augustin-Cantin. 84 logements coopératifs devaient être bâtis depuis déjà un an sur ces terrains. La construction sera bientôt entreprise.

Carrière Miron

De l'arsenic, du cyanure et DDT, entreposés depuis plusieurs années dans une voûte de la Ville de Montréal, auraient été enfouis en février dernier dans la carrière Miron, à Montréal. Telle est l'affirmation qu'a soutenue le Syndicat des cols bleus de la ville. La nouvelle a été niée. Mais la fumée annonce presque toujours un feu. Les pesticides enfouis seraient pour la plupart des produits interdits par la loi depuis 1976 en raison de leur haute toxicité.

Golf à l'Île Pinard

À l'intérieur du parc provincial des Îles-de-Boucherville, sur l'Île Pinard, un golf sera implanté, même si ce territoire est zone verte et qu'il appartient au ministère du Loisir, de la Chasse et la Pêche. Le golf déplacera même des cultivateurs. Le promoteur a commencé le remblaiement dans une partie de l'île et les eaux qui la baignent. Le permis du ministère de l'Environnement a été émis après le début des travaux.

Trafic de l'huile

Le gouvernement du Québec a appris par le *Globe and Mail* l'existence d'un trafic clandestin d'huile. Des compagnies américaines et canadiennes diluaient des millions de gallons de produits toxiques, y compris des BPC, dans des essences et des

huiles. Le produit mélangé était ensuite brûlé dans des fournaies, sans que les propriétaires sachent les risques qu'ils encouraient en raison des émanations possibles de dioxines et de furanes ainsi engendrées. Le journal torontois affirmait que ce commerce opérait en Ontario et au Québec.

Les compagnies économisaient les coûts à encourir pour la destruction de leurs produits toxiques. Depuis, le gouvernement fédéral a fermé 125 de ses 175 postes frontaliers à l'importation de pétrole américain et le ministre Lucien Bouchard a ordonné l'ouverture d'une enquête criminelle. Les «mélangeurs» avaient moins de difficultés à franchir la frontière que les réfugiés qui veulent s'établir chez nous.

Senneterre

L'Abitibi n'est pas une poubelle! La population de la région et une cinquantaine de municipalités riveraines de la route 117 s'opposent à l'entreposage à Senneterre des déchets dangereux provenant des quatre coins de la province. Une chaîne humaine a même tenté d'intercepter les camions de Sanexen et la Cour d'appel du Québec a momentanément interdit de construire un incinérateur à côté de l'entreprêt. La population s'oppose à l'utilisation de techniques polluantes et non sécuritaires. Elle n'accepte pas que l'on transporte sur de longues distances des matières dangereuses.

Conformément à la Convention mondiale de Base, signée par le Canada le 22 mars 1989, elle demande de «traiter les déchets dangereux le plus près possible de leur point de production». Mais le gouvernement qui a accordé à Sanivan un quasi monopole dans le traitement et l'élimination des BPC hésite maintenant, déclare un moratoire et reviendra probablement à la case de départ après les élections. Ainsi le commande la démocratie.

Les pollueurs du fleuve

Au cours des cinq prochaines années, les entreprises industrielles les plus polluantes pourront continuer à polluer le fleuve Saint-Laurent. Après ce délai, elles devront réduire de 90 pour cent leurs rejets industriels dans le fleuve. Telle est la politique

actuelle des politiciens actuels. Je vous gage ma chemise que la plupart de ces entreprises polluantes infecteront, contamineront et empoisonneront encore notre majestueux Saint-Laurent dans dix ans d'ici. Je vous parie aussi mon pantalon que les frais liés aux opérations de nettoyage qui seront effectuées seront payés par les consommateurs pollués, et non par les pollueurs qui ont fait des profits avec des opérations polluantes.

Les principales entreprises polluantes du fleuve sont: Albright & Wilson Amérique à Varennes, Alcan à Alma, Jonquière, La Baie, Melocheville, Alcools de Commerce à Varennes, Aluminerie de Bécancour à Bécancour, CIL à Bécancour, Compagnie Price d'Alma, Beaupré et Jonquière, Consoliated-Bathurst à La Baie et Trois-Rivières, Daishowa à Québec, Dominion Textile à Saint-Timothée, Donohue à Clermont, Elkem Metal Canada à Beauharnois, F.F. Soucy à Rivière-du-Loup, Héroux à Longueuil, Hoechst Canada à Varennes, Industries de Préservation du Bois à Tracy, Industries PPG Canada à Beauharnois, Kemtec Gulf à Montréal-Est, Kruger à Trois-Rivières, Locweld à Candiac, Mosanto Canada à La Salle, N.L. Chem Canada à Varennes, Norand à Montréal-Est, Papier Journal Domtar à Donnacona, Papier Québec et Ontario à Baie-Comeau, Papiers Fins Domtar à Beauharnois, Papiers Perkins à Candiac, Pétro-Canada, Pétrochem à Pointe-aux-Trembles, Pétromont à Varennes, Pratt & Whitney à Longueuil, Produits forestiers à Trois-Rivières, Produits chimiques Expro à Saint-Timothée, Produits Nacan à Boucherville, QIT Fer et Titane à Saint-Joseph-de-Sorel, Reynolds Canada à Cap-de-la-Madeleine, Rio Algom, Division Aciers Atlas à Tracy, Service TMG mine Niobec à Saint-Honoré, Shell Canada à Montréal-Est, Sidbec Dosco à Contrecoeur, Société d'Aluminerie Reynolds à Baie-Comeau, Tioxide à Tracy, Ultramar à Saint-Romuald, Union Carbide à Montréal-Est et Zinc Electrolytique du Canada à Valleyfield.

Je ne veux pas être plus catholique que le pape, mais vous avez trop de doigts dans une main pour identifier les grandes entreprises francophones qui polluent le Saint-Laurent. En polluant notre fleuve, de grandes entreprises étrangères ont fait et feront des profits qu'ils distribuent à leurs actionnaires domiciliés pour la plupart aux États-Unis et au Canada anglais.

Les dioxines et les furanes des papetières

D'ici 1994, les papetières pourront rejeter des pâtes contenant des organochlorés dont des dioxines et des furanes. Neuf papetières utilisent encore un procédé de blanchiment au chlore pour leurs pâtes. Elles devront à compter de 1994 limiter leurs rejets à 1,5 kilo de matières contaminées par tonne de production. Quel tonnage de rejets sera permis? Les normes émises ne le prévoient pas. Quant aux dioxines et furanes, leurs niveaux devront être inférieurs aux seuils détectables.

Nous voilà rassurés... On nous empoisonnera lentement après 1994. D'ici là, l'usine de pâtes et papiers de La Tuque continuera de cracher 62,32 grammes de dioxines et de furanes par année. La Domtar de Lebel-sur-Quevillon éjectera 14,69 grammes de ces produits et la Donohue Saint-Félicien pourra rejeter 8,31 grammes. Les dioxines et les furanes affectent sérieusement la faune et la flore. Quelques grammes seulement polluent pour des décennies des cours d'eau. Le gouvernement le sait. Tout récemment, il demandait à la population de ne pas consommer les barbottes du Saint-Maurice, entre La Tuque et Saint-Étienne-des-Grès, en raison de leur contamination.

Contre le laisser-faire des cinq prochaines années et contre l'insuffisance des normes qui deviendront alors en force, nous ne pouvons rien faire. Le grand parleur Clifford Lincoln a fait disparaître de la Loi de l'environnement les dispositions qui permettaient à quiconque de poursuivre un pollueur si, malgré le respect des normes, ses rejets avaient pour conséquence de porter atteinte à l'environnement. Désormais, quels que soient les dommages imposés à la santé humaine et aux écosystèmes, les pollueurs sont à l'abri de toute poursuite.

Je viens d'écrire que «nous ne pouvons rien faire». Ce n'est pas tout à fait exact: nous payerons la plus forte partie des correctifs que les papetières devront apporter, tout comme nous avons payé la modernisation de leurs usines en leur versant de généreuses subventions, sans les obliger au respect du milieu et des personnes.

Navigation sans pilote

La revision des normes de navigation sur le Saint-Laurent présente des dangers. Le gouvernement fédéral veut certes améliorer la compétitivité de l'industrie maritime, mais il joue avec le feu avec son projet d'abolir le pilotage obligatoire sur une zone qui va de Cap-aux-Oies à l'Île Blanche, entre Québec et les Escoumains. Il prend aussi un risque hasardeux en rendant plus accessible le certificat de pilotage et en élargissant les critères pour dispenser certains navires du pilotage obligatoire. Il faut savoir que l'impact du déversement dans cette partie du Saint-Laurent d'un pétrolier de 100 000 tonnes serait un désastre écologique nettement supérieur à l'échouement de l'Exxon Valdez, par exemple. Les marées transporteront toute cette huile en amont, la retourneront en aval et la ramèneraient... Faut-il qu'une catastrophe survienne avant de comprendre?

Peines minimales

Le professeur Jean Héту révèle dans une étude, «Catastrophes écologiques et incidences juridiques», que les pollueurs ont payé depuis 1984 une moyenne de 667\$ en amendes imposées par les tribunaux québécois. De 1984 à 1988, les pollueurs ont été condamnés sous 252 chefs d'accusations pour un montant total de 168 125\$. La très grande majorité des pollueurs s'en tire avec l'amende minimale. C'est ainsi qu'en octobre 1988, une société a été condamnée sous neuf chefs d'accusation pour avoir violé l'article 54 de la Loi sur la qualité de l'environnement relatif à la gestion des déchets. L'amende totale fut de 100\$, soit 20\$ pour le premier chef d'accusation et 10\$ pour chacun des autres. Nous sommes loin, très très loin du pollueur-payeur.

Les produits pétroliers

Le gouvernement fédéral veut réduire les émanations d'oxyde de carbone causées par la combustion des produits pétroliers qui sont en grande partie responsables de l'effet de serre. Toutefois, il n'élabore pas les politiques nécessaires pour atteindre l'objectif souhaité. Au contraire, il dépense quelque 5 milliards\$ pour faciliter la réalisation de quatre mégaprojets.

En Alberta, le gouvernement fédéral favorise le projet OSLO de sables bitumineux et celui de la raffinerie de Lloydminster. Au large des côtes de Terre-Neuve, le champ pétrolier Hibernia sera exploité. Sur la côte ouest, un gazoduc reliera l'île de Vancouver au continent.

C'est une drôle de façon de combattre la pire des pollutions, celle qui affecte le plus la couche d'ozone.

La couche d'ozone

Le journal *Nature* publiait récemment les travaux de chercheurs. La couche d'ozone située au-dessus de l'Arctique subit actuellement un sort analogue à celle de l'Antarctique. Trois pour cent de l'ozone situé au-dessus de l'Arctique seraient déjà disparus. Les chercheurs ont utilisé des ballons-sondes lancés dans l'atmosphère au-dessus de la Suède. Les appareils de mesure ont détecté un déficit en ozone aux altitudes de 22,5 km et 25,7 km.

James Friend, professeur de chimie à l'Université Drexel de Philadelphie, croit que le processus de détérioration de la couche d'ozone est enclenché. «À chaque fois que l'homme perturbe la configuration de la couche d'ozone, je pense que nous devons être inquiets» affirme le chercheur D.J. Hofmann de l'Université de Wyoming.

L'ozone est une sorte d'oxygène à très haute altitude. Elle empêche les rayons ultra-violet de nous atteindre, nous protégeant ainsi contre les cancers de la peau. Malgré l'évidence d'un danger fatal, les hommes continuent à utiliser dans les aérosols les chlorofluocarbures responsables de la lente destruction de la couche d'ozone.

Le ministère de l'Environnement

Le budget consacré à l'environnement est un mirage, une illusion. Le gouvernement n'est vraiment pas sérieux. Plus de 75 pour cent du budget de ce ministère est consacré à l'assainissement des eaux et du solde restant quelques millions de dollars ont payé des réfection de barrages et des factures du genre de Saint-Basile. Le budget a été augmenté de 30 pour cent, répète l'écho. Ce 30 pour cent représente 28 millions\$ dont 8 millions\$

serviront à détruire les BPC de Saint-Basile et 8 autres millions\$ financeront la construction des fosses à fumier pour les agriculteurs dont l'installation n'est pas conforme aux normes.

Ils seront difficilement rattrapables, parce que les pollueurs refusent de payer la facture et l'État n'a pas l'argent nécessaire pour s'engager dans l'opération d'envergure qui s'impose. Les industries polluantes combattent toute loi anti-pollution. Le Conseil du Patronat du Québec déclarait récemment que «le gouvernement doit en premier lieu établir des normes, en collaboration avec les entreprises et les experts».

Le CPQ affirmait aussi que «les objectifs de qualité de l'environnement ne doivent pas compromettre la capacité concurrentielle des entreprises québécoises... Il ne faudrait donc pas interdire arbitrairement l'utilisation de certains produits homologués nécessaires à la production industrielle». Par surcroît, l'organisme patronal déclare à l'article 12 de son mémoire: «Il incombe à la collectivité d'assumer les coûts imputables aux correctifs rendus nécessaires par suite de l'évolution des sciences environnementales.» Vraiment, monsieur Dufour n'a rien compris.

Il va jusqu'à soutenir l'hypothèse que «le gouvernement... doit respecter l'entente (environnementale) jusqu'à son terme même si la situation a changé depuis sa conclusion». Enfin, l'organisme patronal qui s'oppose à l'État-Providence et qui désire la diminution des mesures de sécurité sociale, réclame que «le gouvernement doit, par des encouragements fiscaux, stimuler l'assainissement et la protection de l'environnement».

Bref, le pollué doit payer pour les dégâts du pollueur. Le pollueur doit recevoir des déductions fiscales de toutes sortes. Le discours est bête et méchant. Pour contrer d'une façon réelle la hausse continue de la pollution, il faudrait que les grandes entreprises investissent au moins 100 fois plus que présentement. Il faudrait aussi qu'elles arrêtent de quémander à l'État des abattements fiscaux et des subventions pour dépolluer. Une gestion saine et sans pollution permettra des économies considérables.

Les maladies causées par la pollution diminueront. Seront substantiellement réduits les frais des médecins et des spécialistes en médecine qui analysent la feuille de la branche d'un arbre

sans voir ni l'arbre, ni la branche. Les absences du travail seront à la baisse et l'efficacité des travailleurs haussera d'une façon importante. Le traitement des eaux coûtera des dizaines de millions de moins. Les produits agricoles seront d'une qualité supérieure. L'industrie de la pêche connaîtra un second souffle. Bref, la diminution de la pollution sera une source d'économies nouvelles.

Au-delà de ces considérations qui devraient convaincre monsieur Dufour et ses amis, une question est fondamentale: les problèmes environnementaux menacent-ils, oui ou non, notre vie ou notre qualité de vie? Si la réponse est affirmative, les raisons d'ordre économique ne peuvent rendre notre planète inhabitable. □

L'Action Nationale **a soixante-treize ans**

Il y a 73 ans, le 18 mai 1917, Mgr Georges Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal, déclarait au congrès du «Win the War»:

«... Herein, lies the great obstacle to National Unity, and I repeat we are not responsible for it. If the Catholic, French majority of Quebec treated the English, Protestant minority as French Canadians are treated in some other parts of the Dominion, we would see the 'torch of war' blazing from the hills of Westmount to the very shores of the Pacific. We have been patient, we are so, still...»

L'Action Française, octobre 1917, p. 317.



PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT...

C'EST TOUT NATUREL

La polyvalence

Conformément à sa Politique d'environnement, Hydro-Québec favorise l'utilisation polyvalente de ses équipements et propriétés à des fins communautaires ou privées. Cette utilisation secondaire, à condition qu'elle ne nuise pas aux activités et équipements d'Hydro-Québec, permet de mieux intégrer ses installations aux milieux récepteurs.

Ainsi sont aménagés, à même les emprises de lignes, des jardins communautaires ou privés, des pistes de ski de randonnée et de vélo, des aires de stationnement et d'entreposage et des parcs linéaires.

Hydro-Québec favorise également l'utilisation polyvalente des plans d'eau et de ses propriétés riveraines : aires de pêche, passes migratoires, parcs linéaires, quais, prises d'eau potable, navigation de plaisance et sentiers d'interprétation de la nature.

L'utilisation polyvalente des équipements et propriétés d'Hydro-Québec permet d'en optimiser les retombées sociales et économiques et de mettre en valeur l'environnement.

L'ÉLECTRIFICITÉ





PROMUTUEL

La Québécoise
Promutuel-vie

UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
PLEINE DE PROMESSES

7 SOCIÉTÉS NATIONALES DES QUÉBÉCOIS
S'UNISSENT À
42 SOCIÉTÉS MUTUELLES D'ASSURANCE GÉNÉRALE
POUR CONSTITUER UN IMPORTANT RÉSEAU DE
DISTRIBUTION DE PRODUITS D'ASSURANCE-VIE
AU SERVICE DU QUÉBEC ET DES QUÉBÉCOIS



POUR LA COLLECTIVITÉ
LA QUÉBÉCOISE PROMUTUEL-VIE

JULES FUGÈRE
PRÉSIDENT

RENÉ DAIGNEAULT
DIRECTEUR GÉNÉRAL

134, RUE SAINT-CHARLES
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
(QUÉBEC) J3B 2C3

**Avec
les hommages
de**



**Assurance-vie
Desjardins**

**SOCIÉTÉ NATIONALE
D'ASSURANCE**

425, boulevard de Maisonneuve ouest
bureau 1500, Montréal H3A 3G5

288-8711



Avec les hommages
du Mouvement National des Québécois
et de ses sociétés affiliées

2207, rue Fullum
Montréal H2K 3P1
Tél.: (514) 527-9891
Fax: (514) 527-9460

CLAUDE-PIERRE VIGEANT

traducteur et publiciste

604, rue Waterloo
London — Ontario
N6B 2R3

**Photocomposition
et montage:**

Atelier LHR
514-659-9712

Téléphone: 418-658-9966

Télex: 051-31726

Télécopieur: 658-6100

GUY BERTRAND

AVOCAT

**Tremblay, Bertrand, Bois, Mignault,
Duperrey et Lemay**

1195, avenue Lavigerie, bureau 200
Sainte-Foy (Québec) G1V 4N3



HOMMAGE
de la
SOCIÉTÉ
SAINT-JEAN-BAPTISTE
du Centre du Québec

HOMMAGE
de la
SOCIÉTÉ
SAINT-JEAN-BAPTISTE
de Montréal



GROUPE T.C.G.
(Québec) Inc.



MONTRÉAL (514) 334-7230
TELEX 05-825693
TÉLÉCOPIE (514) 334-5070

JOHN MEUNIER INC.
Spécialiste du traitement d'eau
6290, PÉRINAULT,
MONTRÉAL, QUÉ. H4K 1K5

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

fondée en 1947
par Lionel Groulx

4 forts numéros
par année

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM

ADRESSE

	CANADA	AUTRES PAYS
Individus	40,00\$	44,00\$
Étudiants (avec pièce justificative)	20,00	24,00
Abonnement de soutien	60,00	64,00
Institutions	40,00	44,00

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE,
261 avenue Bloomfield, Montréal, Qué.
H2V 3R6
Tél.: 271-4759

relations

*Le magazine québécois de
l'actualité sociale, politique et
religieuse.*

Notre monde est trop malin, disait
l'économiste Schumacher, il ne pourra
pas survivre sans sagesse.

Dans un monde fébrile et désenchanté,
le souci de la justice et l'expérience de
la foi chrétienne ne sont plus un luxe,
mais un guide de survie.

Chaque mois, l'équipe de Relations
vous invite à dépasser l'anecdote pour
questionner notre culture, analyser
notre société, interpeller notre Église.

ABONNEMENT

1 an (10 nos): 16,00\$
à l'étranger: 20,00\$

RELATIONS

8100, boul. Saint Laurent
Montréal (Québec)
H2P 2L9

DIAGNOSTIC

La politique linguistique du Québec 1977-1987



Michel Plourde

Ex-président
du Conseil de la langue française
Vice-recteur adjoint à l'enseignement
à l'Université de Montréal

Un petit livre qui en dit long sur la situation de la langue au Québec.

La «Charte de la langue française» n'aura-t-elle été qu'un symbole?

Quels ont été ses effets réels?

Quelle force a-t-elle maintenant?

Comment envisager l'avenir?

Michel Plourde fait le point.

142 pages

9,95 \$

« Très bien documenté, cet ouvrage informe tout citoyen sur ce qu'il n'a jamais osé demander sur la loi 101 ou sur ses droits. Dans le labyrinthe des lois, des clauses, des chartes, citoyennes et citoyens pourront s'y retrouver pour comprendre les enjeux du présent. »

Yvan Lamonde, *Le Devoir*, 7 mai 1988

« ... petit livre passionné et passionnant, écrit de manière concise et honnête. »

Jacques Dumais, *Le Soleil*, 19 mai 1988

« ... ce livre est à la fois une excellente analyse des politiques linguistiques et une présentation lucide des options possibles et des tendances probables à venir. »

Éric Darier, *British Journal of Canadian Studies*,
vol. 3, n° 2, 1988

Cet ouvrage est disponible en librairie ou à l'Institut.



INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

14, rue Haldimand
Québec (Québec) G1R 4N4

La Ligue d'Action Nationale

Président honoraire: François-Albert Angers

Président:	Membres:	
Delmas LÉVESQUE	Richard ARÈS	Jacques HOULE
	Thérèse BARON	Marcel LAFLAMME
Vice-présidents:	André BEAUCHAMP	Pierre LAMY
René BLANCHARD	Paul-A. BOUCHER	Robert LAPLANTE
Denis MONIÈRE	Nicole BOUDREAU	Jean-Marc LÉGER
	Jacques BOULAY	Jacques MARTIN
Secrétaire-trésorier:	Guy BOUTHILLIER	Georges MEYERS
Gérard TURCOTTE	Michel BROCHU	Jacques-Yvan MORIN
	Louise-C. BROCHU	Anna-L. NORMAND
Ex-président:	Marcel CHAPUT	Jean-Marcel PAQUETTE
Yvon GROULX	Jean-Charles	Roméo PAQUETTE
	CLAVEAU	Charles POIRIER
	Claude DUGUAY	Juliette RÉMILLARD
	Pierre DUPUIS	Gilles RHÉAUME
	Philippe GÉLINAS	Jean-Jacques ROY
	Jean GENEST	André THIBODEAU

L'Action Nationale

Revue d'information nationale, dont les origines remontent à 1917, *L'Action Nationale* est la plus ancienne publication nationaliste du Québec.

Fondation Esdras-Minville

Créée en 1975, la Fondation Esdras-Minville recueille des fonds destinés à des activités nationales, notamment en assurant la permanence de la publication de *L'Action Nationale*.

Éditions de L'Action Nationale

Par son service d'éditions, *L'Action Nationale* permet la publication et la diffusion d'ouvrages traitant de questions nationales.

82, rue Sherbrooke ouest
Montréal H2X 1X3
(514) 845-8533

À la fois trop grand et trop petit

«... je suis plus inquiet de l'avenir de la Fédération aujourd'hui que je ne l'étais il y a neuf ans, à la veille du référendum québécois.

«Mes interrogations sont de deux ordres. D'abord, un problème d'ordre de grandeur. Devant l'ampleur de certains phénomènes, Ottawa semble trop petit pour faire face à des situations telles que la détérioration de l'environnement, les fluctuations monétaires, le capital qui voyage à la vitesse de l'éclair, la révolution technologique; en revanche, Ottawa est trop grand pour s'occuper des problèmes quotidiens de l'existence qui rejoignent le citoyen d'une manière immédiate, comme les écoles, les hôpitaux, les garderies, bientôt une brûlante priorité, et les routes.

«Ensuite, un problème de finalités. Il faut voir s'il est souhaitable, ou même possible, de gérer cette fédération comme on gère une entreprise...»

Pierre-S. Pettigrew
vice-président
Samson Bélair International Inc.

(Le Devoir, 30 juin 1989, p. A-9)